

Document de la
Banque mondiale
POUR USAGE OFFICIEL

Rapport n° 30267-AFR

DOCUMENT D'ÉVALUATION

D'UN PROJET À L'APPUI DE L'INITIATIVE DES PAYS DES GRANDS LACS
DANS LA LUTTE CONTRE LE SIDA¹ (GLIA)

POUR LEQUEL L'OCTROI D'UN DON
DE 13,7 MILLIONS DE DTS
(CONTREVALEUR DE 20 MILLIONS DE DOLLARS)

EST PROPOSÉ

18 février 2005

Développement humain 3
Département-pays 16
Bureau régional Afrique

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte. Il ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles et sa teneur ne peut être divulguée autrement sans l'autorisation de la Banque.

¹ Pays membres : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Tanzanie.

TAUX DE CHANGE
(Taux de change en vigueur au 30 septembre 2004)

Unité monétaire = DTS
DTS = 1,00 USD
1,46779 USD = 1,00 DTS

ANNÉE BUDGÉTAIRE
1er janvier – 31 décembre

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGF	Agent de gestion fiduciaire
AOI	Appel d'offres ouvert international
ARV	(Médicaments) antirétroviraux
CAS	Stratégie d'aide-pays
CE	Comité exécutif
CM	Conseil des ministres
CTV	Conseil et test volontaires
DFID	Agence britannique pour le Développement international
GLIA	Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le sida
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDA	Association internationale de développement
MST	Maladies sexuellement transmissibles
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PCG	Personnes déplacées dans leur propre pays
PTME	Prévention de la transmission de la mère à l'enfant
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH/SIDA
RGF	Rapport de gestion financière
SBQC	Sélection fondée sur la qualité technique et le coût
SE	Secrétariat exécutif
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
TAR	Thérapie antirétrovirale
TB	Tuberculose
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la recherche et la formation
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome d'immunodéficience acquise

Vice président Gobind T. Nankani
Directeur Mark Tomlinson
Directeur sectoriel Keith Hansen
Chef de l'Équipe de Projet Pamphile Kantabaze, Richard Seifman

AFRIQUE

Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le Sida (GLIA)

TABLE DES MATIÈRES

A. CONTEXTE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1. Problèmes propres à la région et au secteur
2. Justification de la participation de la Banque
3. Objectifs que le projet contribuera à réaliser à un échelon plus élevé

B. DESCRIPTION DU PROJET

1. L'instrument de don
2. Objectif et phases du programme
3. Objectifs de développement du projet et indicateurs clés
4. Composantes du projet
5. Enseignements tirés de l'expérience et dont il a été tenu compte dans la conception du projet
6. Autres solutions envisagées et raisons qui ont conduit à les rejeter

C. EXÉCUTION DU PROJET

1. Partenariats
2. Dispositions relatives aux structures institutionnelles et à l'exécution
3. Suivi et évaluation des réalisations/résultats
4. Viabilité du projet
5. Risques critiques et aspects éventuellement litigieux
6. Conditions et clauses du Don

D. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

1. Analyses économiques et financières
2. Questions techniques
3. Questions fiduciaires

Passation des marchés :

4. Questions sociales
5. Environnement
6. Procédures de sauvegarde
7. Dérogations aux politiques et état de préparation

MAP IBRD 33675

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte. Il ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles et sa teneur ne peut être divulguée autrement sans l'autorisation de la Banque.

ANNEXES :

Annexe 1 : Considérations générales sur le pays et le secteur ou le programme

Annexe 2 : Principaux projets connexes financés par la Banque mondiale ou d'autres organismes

Annexe 3 : Cadre de résultats et suivi

Annexe 4 : Description détaillée du projet

Annexe 5 : Coût du projet

Annexe 6 : Modalités d'exécution

Annexe 7 : Gestion financière et modalités de décaissement

Annexe 8 : Passation des marchés

Annexe 9 : Analyse économique et financière

Annexe 10 : Questions relatives à la politique de sauvegarde

Annexe 11 : Supervision du projet

Annexe 12 : Préparation du projet

Annexe 13 : Documents figurant dans le dossier du projet

Annexe 14 : État des prêts et des crédits

Annexe 15 : Le pays en bref

A. CONTEXTE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1. Problèmes propres à la région et au secteur

Dans la région des Grands Lacs, les questions de migration, de commerce, de cohésion sociale et de développement auxquelles les différents groupes ethniques sont confrontés ont toujours débordé les frontières politiques et nationales classiques. Avec une population d'environ 158 millions d'habitants, une superficie de 4.165 kilomètres carrés (Rapport sur le développement dans le monde, 2004) et des pays dont les frontières sont longues, poreuses et non gardées, combattre le VIH/SIDA sur une base exclusivement nationale reviendrait à ne pas tenir compte des réalités régionales et laisserait échapper une occasion de renforcer l'efficacité des programmes nationaux par le biais de la coopération transrégionale.

Les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les rapatriés représentent un pourcentage changeant de la population totale de la région ; toutefois, au cours des vingt dernières années, les chiffres cumulés de la région sont considérables et le HCR estime qu'actuellement, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans la région des Grands Lacs est bien supérieur à 6,5 millions, chiffre qui ne tient pas compte des rapatriés. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA) estime que les déplacements de population, quelles qu'en soient les causes (commerce, visite à des membres de la famille, recherche d'emploi, éducation), représentent chaque année des millions de personnes, parmi les six pays de la région.

Les ministres de la Santé des six pays membres (Burundi, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo-RDC, Rwanda et Tanzanie) avec l'appui, dans un premier temps, de l'ONUSIDA, ont lancé l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le VIH/SIDA (GLIA) en 1988. Un secrétariat a été créé et a fonctionné depuis près de cinq ans. Il y a eu, à titre expérimental, des interventions transfrontalières dans le domaine des transports et bon nombre d'ateliers et de consultations entre partenaires. Les pays de l'Initiative reconnaissent qu'ils doivent aller au-delà de ces modestes efforts pour créer une masse critique de programmes et de mesures susceptibles de faire une différence dans les efforts qu'ils déploient collectivement pour endiguer la pandémie du VIH/SIDA. Les interventions concernant les populations mobiles, les réseaux de population hautement mobiles ou qui présentent de forts risques lorsqu'elles se déplacent (PVVIH), l'harmonisation des politiques, des programmes et des services de santé, et le partage des données épidémiologiques ainsi que de celles ayant trait aux comportements et aux programmes, sont autant d'éléments pouvant se traduire par d'importants avantages mutuels.

Avec plus de 6 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA sur une population totale de quelques 25 millions d'habitants en Afrique sub-saharienne (ONUSIDA 2004), les pays de la région des Grands Lacs sont particulièrement touchés par cette épidémie. On estime que dans les pays de l'Initiative, plus de 3 millions d'enfants sont orphelins ou vulnérables du fait du VIH/SIDA. Alors qu'au début des années 90, les taux d'infection à VIH étaient déjà élevés, la situation s'est encore détériorée au cours de la dernière décennie en raison du déplacement massif des populations à la suite de conflits, de génocides, de catastrophes naturelles et de conditions économiques très difficiles. Les données agrégées portant sur les adultes de 15 à

49 ans, montrent que les taux de prévalence vont de 4,1 à 8,8 %. Par pays, ces taux sont les suivants : Burundi (6 %) ; RDC (4,2 %) ; Kenya (6,7 %) ; Rwanda (5,1 %) ; Tanzanie (8,8 %) ; et Ouganda (4,1 %) [Données de décembre 2003 fournies en 2004 par l'ONUSIDA.]

Le VIH/SIDA nourrit de façon spectaculaire l'épidémie de tuberculose et dans certains pays, 75 % des personnes souffrant de tuberculose souffrent également d'une co-infection à VIH. La prévalence du VIH au Kenya a tendance à refléter fidèlement le schéma des nouveaux cas de tuberculose, avec un retard de plus ou moins cinq ans. La co-infection est un problème particulièrement grave parmi les populations déplacées de la région qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles. Il est probable que les taux de co-infection sont relativement élevés parmi ces groupes qui sont la principale cible des actions de l'Initiative. Quatre des pays de la région (le Kenya, la RDC, la Tanzanie et l'Ouganda) sont parmi les 9 pays les plus touchés par la tuberculose en Afrique sub-saharienne.

L'Ouganda est l'un des principaux exemples de réussite dans la lutte contre l'épidémie du sida et les taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes ne cessent de diminuer. À Kampala, ces taux sont maintenant estimés à environ 8 % alors qu'ils étaient de 30 % il y a dix ans. D'autres pays commencent maintenant à constater que les taux d'infection sont plus faibles chez les femmes enceintes des zones urbaines qui sont le plus durement frappées par l'épidémie. Ainsi, au Rwanda, on estime actuellement qu'à Kigali, la proportion de femmes séropositives est de 13 %, alors que ce taux avait atteint 35 % en 1993. Cependant, étant donné les déplacements massifs de population qui ont fait suite au génocide de 1994, les comparaisons qui s'échelonnent dans le temps doivent être faites avec prudence.

Le grand nombre de personnes contaminées ou touchées par le VIH/SIDA constitue un fardeau considérable pour les économies des pays de la région des Grands Lacs. Les systèmes de santé sont mis à rude épreuve et l'accès au traitement du SIDA et des autres maladies liées au SIDA reste limité. Les économies de ces pays sont parmi les plus pauvres, le PIB annuel moyen des États membres de l'Initiative étant de 208 dollars. Les mécanismes de survie traditionnels auxquels les familles et les communautés ont recours sont déjà fortement grevés.

Les programmes transfrontaliers de prestation de services et le dialogue transfrontalier peuvent apporter une contribution aux efforts déployés au niveau national pour lutter contre le VIH/SIDA. Les interventions pilotes de l'Initiative dans le secteur des transports montrent que les activités transfrontalières peuvent atteindre les grands vecteurs de transmission de la maladie. Les ateliers régionaux organisés par des États membres de l'Initiative, tels celui sur le traitement du VIH/SIDA (au Rwanda en 2003), sur les réfugiés, la mise en réseau, et le suivi et l'évaluation (RDC, 2004), et sur le cadre juridique (Tanzanie 2004), peuvent réunir avec efficacité les organisations gouvernementales et non-gouvernementales, la société civile, les sociétés pharmaceutiques et d'autres parties du secteur privé dans le but de constituer des partenariats.

2. Justification de la participation de la Banque

Chacun des six États membres de l'Initiative dispose d'une stratégie et d'un programme national de lutte contre le SIDA, et tous ont déjà bénéficié d'un financement au titre du Programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique (PPS). Ces programmes visent plus particulièrement à répondre aux préoccupations nationales mais ils ne sont pas toujours adaptés et n'ont pas été conçus pour faire face aux multiples aspects transfrontaliers qui ont une incidence sur les efforts déployés au niveau national et peuvent jouer un rôle déterminant dans la réussite de tels programmes. La GLIA a été créée, en tant qu'institution, pour « ajouter une valeur supplémentaire aux programmes nationaux », sans pour autant se substituer ou rivaliser avec les efforts déployés à plus grande échelle, et cela a été entériné dans une Convention signée, portant création de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA.

Tous les États membres de l'Initiative ont du satisfaire à certains critères de base pour être admis à bénéficier du PPS. Ils ont du notamment démontrer, de façon jugée satisfaisante, qu'ils avaient adopté une démarche stratégique dans la lutte contre le VIH/SIDA, qu'ils disposaient d'un organe de coordination de haut niveau, et qu'ils étaient prêts à avoir recours à des mesures d'exécution exceptionnelles et à utiliser de multiples voies d'exécution. La démarche régionale reprend ces critères d'éligibilité en les développant, complète les projets du PPS dans tous les États membres de l'Initiative, et contribue à l'efficacité des efforts déployés au niveau national.

La participation de la Banque mondiale apporte : a) une vue synoptique des problèmes de développement et une compréhension de la manière dont la lutte contre le VIH/SIDA vient s'intégrer à ce programme d'action ; b) une expérience de la conception et de l'exécution des programmes dans le cadre du PPS, acquise dans 28 pays d'Afrique subsaharienne ; c) une expérience en matière de préparation d'actions régionales, impliquant plusieurs pays dans la lutte contre le VIH/SIDA, comme en témoignent le Projet de lutte contre le VIH/SIDA dans le corridor de migration Abidjan-Lagos et le Projet (ARCAN) de réseau régional africain de renforcement des capacités pour la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA ; d) l'aptitude à dialoguer, aux plus hauts niveaux politique et économique, avec des pays qui peuvent être en état de conflit de facto les uns avec les autres; et e) une expérience en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion impliquant plusieurs bailleurs de fonds à un niveau sous-régional.

On constate que le Programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique (PPS2) (Rapport No P7497 AFR du 20 décembre 2001, pp. 22-23 du texte original anglais) inclut spécifiquement des dons sous-régionaux. Il inclut la liste des critères à remplir pour obtenir de dons sous-régionaux (tous critères qui ont été remplis par le Projet à l'appui de la GLIA), et une proposition de don de l'IDA qui viendrait compléter l'appui octroyé au PPS en ce sens que l'Initiative :

- traite le problème de la lutte contre le VIH/SIDA dans une optique régionale ou transfrontalière, poursuit un objectif de bien public d'envergure multinationale, offre aux populations des services hors de la portée des programmes nationaux, et réalise des économies d'échelle qu'il ne serait pas facile d'atteindre par le biais d'une action

coopérative au niveau des pays : *la mission de l'Initiative est de s'attaquer au VIH/SIDA dans un contexte régional;*

- a été approuvée par les gouvernements des pays concernés et par une organisation publique régionale pertinente: *La signature de la Convention portant création de la GLIA en tant qu'organisation internationale constitue une approbation concrète et un engagement ;*
- est compatible avec les stratégies, politiques et programmes de lutte contre le VIH/SIDA des pays concernés et avec toute stratégie et politique sous-régionale et internationale pertinente: *l'Initiative constituera l'unique politique régionale, le seul secrétariat et le seul système de suivi et d'évaluation de la région. Elle sera compatible avec les efforts déployés au niveau national pour lutter contre le VIH/SIDA ;*
- s'est dotée d'un organe de coordination de haut-niveau pour surveiller l'exécution du projet : *Le Conseil des Ministres de la GLIA et le Comité Exécutif de la GLIA qui superviseront le projet ;*
- mettra en place des institutions, des politiques, des procédures et des réglementations appropriées pour permettre aux parties prenantes concernées au niveau sous-régional et national de prendre une part effective au projet : *les principes énoncés dans la Convention de la GLIA garantissent explicitement que les PVVIH seront impliqués dans cette initiative aux même titre que les autres partenaires ; et*
- aura recours à des mesures exceptionnelles pour accélérer l'exécution du projet. Elle sous traitera notamment des tâches d'exécution clés et s'occupera de canaliser les ressources nécessaires vers les communautés, les institutions de la société civile et le secteur privé : *le Manuel des Opérations décrit quelles sont les tâches d'exécution clés qui doivent être sous-traitées, notamment la gestion financière et la passation des marchés, le suivi et l'évaluation, l'octroi de fonds aux communautés de réfugiés et de rapatriés, et le soutien aux réseaux de la société civile.*

3. Objectifs que le projet contribuera à réaliser à un échelon plus élevé.

- Bien que ce projet ne figure dans la stratégie d'aide-pays d'aucun des pays de la région des Grands Lacs, les pays concernés ont décidé de mettre au point, parallèlement aux efforts déployés au niveau national, un projet sous-régional, afin de lutter contre le VIH/SIDA de façon plus efficace et mieux coordonnée.
- Action concertée de la part des partenaires d'ONUSIDA, notamment de la Banque mondiale, du HCR et d'autres bailleurs de fonds, à l'appui d'une initiative régionale, assumée et prise en main au niveau national et régional.
- Objectifs du NEPAD ayant trait au VIH/SIDA et institutions régionales assumant une plus grande responsabilité dans la coordination des efforts.

- S'attaquer aux problèmes auxquels sont confrontés les pays de la région des Grands Lacs, à savoir ceux liés aux déplacements des populations et à la coordination des politiques
- a) en développant une capacité institutionnelle régionale pour coordonner une réponse multisectorielle au VIH/SIDA
- b) en améliorant la situation des groupes vulnérables et des groupes vulnérables mal desservis ; et
- c) en créant un climat de confiance entre les États membres de l'Initiative afin que ceux-ci puissent travailler ensemble à la lutte contre un ennemi commun, le virus du VIH et que tous puissent en retirer un avantage.

B. DESCRIPTION DU PROJET

1. Instrument de don

Étant donné l'ampleur et la nature du VIH/SIDA dans cette région à fort taux de prévalence et l'urgente nécessité de contenir la dissémination de cette maladie ; étant donné également le caractère plurinationnel des activités et la très grande fragilité des économies de la région, l'octroi d'un financement sous forme de don constitue un bon choix. Les Statuts de l'IDA autorisent le l'octroi d'un financement «à un État membre, au Gouvernement d'un territoire couvert par une affiliation à l'Association, à une subdivision politique de l'un ou de l'autre, à une entité publique ou privée sur les territoires d'un ou de plusieurs États membres, ou à un organisme officiel international ayant vocation pour l'ensemble ou pour une région du monde» (Article V, Section 2 c.) En tant qu'organisation régionale créée par une Convention internationale et entièrement contrôlée par les six États membres qui la compose et qui sont également des membres en règle de l'IDA, la GLIA remplit les conditions de l'IDA.

2. Objectif et phases du programme

Le Programme a pour objectif de contribuer à réduire les infections au VIH et d'atténuer l'impact socio-économique de l'épidémie dans la région des Grands Lacs en renforçant la coopération régionale et en effectuant des interventions susceptibles d'avoir une valeur ajoutée par rapport aux efforts déployés par chaque pays sur une base individuelle (Mandat de l'Initiative).

3. Objectif de développement du projet et principaux indicateurs

Les objectifs de développement du projet sont de faciliter :

- la création de programmes de prévention, de soins, de traitement et d'atténuation du VIH/SIDA à l'intention des groupes mobiles et vulnérables, et notamment des réfugiés, des travailleurs du secteur des transports et des populations contaminées ou touchées par le VIH/SIDA, dans chacun des États membres de l'Initiative, et
- une meilleure coordination des mesures concernant la prévention, les soins, le traitement et l'atténuation du VIH/SIDA parmi les États membres de l'Initiative.

Les indicateurs de performance clés, mesurant l'efficacité des interventions du projet (dans les domaines dans lesquels la GLIA intervient directement) sont : a) une diminution du taux de prévalence du VIH parmi les réfugiés et les populations avoisinantes ; b) une diminution du nombre d'enfants nés avec une infection au VIH, de mère ayant elle-même une telle infection ; c) un accroissement du nombre de jeunes (de 15 à 24 ans) indiquant avoir utilisé un préservatif lors de relations sexuelles avec un partenaire de rencontre (indicateur de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA ayant fait l'objet d'une adaptation) ; d) une sensibilité accrue à la problématique hommes-femmes parmi la population cible; e) une augmentation du nombre de jeunes (de 15 à 24 ans) pouvant identifier correctement des méthodes de protection contre la transmission du VIH et rejetant des idées grossièrement erronées sur la transmission ou la prévention du VIH (indicateur de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA ayant fait l'objet d'une adaptation). L'Annexe 3 présente le Cadre de résultats indiquant de manière détaillée comment les indicateurs de performance ont été traités.

4. Composantes du projet

Le Don de l'IDA de 20 millions de dollars qui est proposé servirait à financer un programme de quatre ans. Les bénéficiaires directs sont a) les réfugiés, les déplacés internes, les rapatriés et les communautés des zones avoisinantes qui se trouvent à des emplacements donnés (dans chaque État membre de l'Initiative) et b) les membres des associations de transports et des associations de PVVIH. Les bénéficiaires indirects sont les personnes qui, dans la région, bénéficient de meilleures politiques, programmes et prestation de services de santé du fait d'échanges réciproques. Les quatre composantes (mentionnées en détail à l'Annexe 4 et dans le Manuel des opérations) sont les suivantes :

Composante 1 : Appui, au titre de la lutte contre le VIH/SIDA, aux réfugiés, aux communautés au sein ou à proximité desquelles les groupes de réfugiés se sont établis, aux personnes déplacées dans leur propre pays et aux rapatriés (8 millions de dollars).

Les camps de réfugiés et les zones avoisinantes touchées abritent des populations qui ne bénéficient pas de services suffisants ; et les rapatriés constituent une autre population cible potentielle. Cette composante fournira des services à un nombre limité de personnes relevant de ces catégories et pourrait porter sur l'ensemble des activités de prévention, soins, traitement et atténuation, essentiellement par l'offre de services et de fournitures (très peu de travaux publics sont envisagés, la plupart étant des travaux de remise en état). Le contenu du programme sera déterminé par le caractère reproductible ou non des enseignements qui auront pu être tirés de l'expérience et des actions qui auront été menées en faveur des réfugiés, ainsi que par la manière dont les activités financées par l'Initiative s'intègrent au programme national. Les activités seront étroitement suivies et feront l'objet d'une évaluation approfondie, faisant appel à la fois à des enquêtes de surveillance des comportements et de surveillance biologique, et à des sites de surveillance avancée, de façon à ce que si ces activités sont couronnées de succès, les pays et les bailleurs de fonds de la GLIA puissent les reproduire. Sur la période de 4 ans, on estime a) à 5 millions de dollars les montants alloués au titre des sites du HCR (essentiellement des camps de réfugiés), et b) à 3 millions de dollars les montants alloués au titre des zones avoisinantes, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des rapatriés.

Le HCR, qui met actuellement en oeuvre des programmes de lutte contre le VIH/SIDA et qui va soit porter ces programmes à plus grande échelle soit apporter un appui à certaines nouvelles zones de la GLIA, sera responsable des camps de réfugiés ; les programmes portant sur les zones avoisinantes touchées par l'afflux de réfugiés seront administrés par les Conseils ou Secrétariats nationaux de lutte contre le VIH/SIDA (CNS/SNS) dans le cadre du programme national du PPS (à moins que l'État membre de l'Initiative et le HCR ne conviennent de confier de nouvelles tâches au HCR dans les zones touchées) ; les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays tomberont sous la responsabilité conjointe du HCR et des CNS/SNS, suivant le pays. Un Protocole d'accord entre la GLIA et le HCR sera présenté au Conseil des Ministres lors de sa prochaine réunion. Un contrat de gestion entre la GLIA et le HCR fixera les conditions du financement des activités du HCR. Le contrat de gestion a été rédigé et sera soumis à l'IDA pour avis de non objection. Le choix des sites a été décidé lors de la préparation du projet et les programmes ont été conçus en utilisant un outil normalisé d'analyse situationnelle pour la mise au point de programmes d'action dans la lutte contre le VIH/SIDA. Pour la première année du projet, deux zones au maximum, attirant plus particulièrement ce type de population, ont été choisies dans chaque État membre de l'Initiative et des plans de travail ont été préparés en 2004. Au cours des années à venir, il sera possible d'ajouter des sites supplémentaires en ayant recours à la même méthodologie et ceux-ci figureront dans les plans de travail annuels soumis à l'approbation du Conseil des ministres. Les sites approuvés et qui auront exécuté de façon satisfaisante les plans de travail de la première année seront maintenus. Des plans de travail seront soumis à la Banque mondiale pour avis de non - objection et seront consolidés à cet effet.

Composante 2 : Appui aux réseaux de groupes concernés par le VIH/SIDA (3 millions de dollars).

Le secteur des transports et les PVVIH constituent deux groupes régionaux hautement prioritaires qui ont fait l'objet, entre pays de la GLIA, d'échanges d'information, de conférences et de liens informels. Dans le cas des transports, la GLIA a réalisé deux programmes expérimentaux (le Programme Safari Safi, en 2001 et en 2002.) La constitution de réseaux autour des problèmes que posent les transports visera plus particulièrement a) les transporteurs opérant sur de longues distances et les groupes et les communautés qui leur sont associés, et b) deux principaux corridors de transmission à savoir i) Mombasa-Nairobi-Kampala-Kigali-Bujumbura-Bukavu-Goma, et ii) Dar es Salaam-Dodoma-Kigali-Bujumbura-Bukavu-Goma. Il est également reconnu que les transports par voie lacustre sont très importants dans la région et qu'ils pourront être pris en considération, en temps opportun, dans le cadre du Projet. L'appui octroyé au niveau sous-régional au réseau de PVVIH aura pour objet : i) d'apporter un soutien conséquent aux efforts de mobilisation qui sont déployés au niveau régional pour réduire les préjugés à l'encontre des personnes touchées par le VIH/SIDA, efforts qui ne bénéficient pas d'un financement suffisant ; et (ii) de faire connaître et de tester les méthodes d'appui aux PVVIH pratiquées par les ONG, les organisations à assise communautaire et le secteur privé, à l'égard de cette population vulnérable. Les conférences régionales ont déclenché une prise de conscience régionale parmi les PVVIH qui se rendent compte désormais qu'ils ne sont pas seuls et elles ont permis l'établissement de nombreux contacts transfrontaliers. Ces liens doivent être consolidés et renforcés.

Dans les deux cas, la démarche reposera sur une méthode mise au point par British Petroleum et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (BP/UNITAR), «AIDS Competence». Les réseaux existants seront renforcés et la constitution de nouveaux réseaux sera encouragée i) en développant la capacité de gestion des réseaux et de certaines organisations membres jouant un rôle de chef de file dans les domaines de la planification, de la gestion financière, de la mobilisation des ressources, et du suivi et évaluation, par le biais de la formation des formateurs, ii) en développant la capacité d'apprentissage et de transfert des connaissances entre membres d'un réseau, sur les questions ayant trait au VIH/SIDA. Une ou plusieurs institutions intermédiaires seront recrutées pour i) fournir une formation en matière de gestion aux formateurs opérant dans le cadre du réseau ii) former des agents nationaux aux techniques d'auto-évaluation des organisations, et aux techniques de recueil et de partage des connaissances, iii) aider à constituer, à titre expérimental, des points d'information le long des corridors de transport, et iv) se charger du suivi et de l'évaluation. En se fondant sur des critères convenus d'avance, les États membres de l'Initiative ont procédé à l'identification des organisations appelées à figurer parmi le groupe composant le réseau.

Composante 3 : Appui à la collaboration régionale dans le secteur de la santé (3 millions de dollars)

Les échanges d'informations entre personnel du secteur de la santé des différents États au sujet du VIH/SIDA, qui permettent de débattre des politiques et des mesures à prendre et qui, à l'avenir, seront coordonnés par et pour les principales parties prenantes du secteur de la santé, permettront de faire un meilleur usage des rares ressources financières et humaines. Les interventions seront concentrées sur cinq domaines qui ont été identifiés comme suit : i) un inventaire des interventions efficaces et le partage de l'information, ii) un examen des protocoles, des matériels et des possibilités de formation en matière de prévention et de traitement, iii) des échanges d'informations sur les programmes de lutte contre le VIH/SIDA, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et les rapatriés, iv) la coordination d'une stratégie de lutte contre le VIH/SIDA dans le domaine des transports et la réalisation d'expériences pilotes impliquant un train de mesures ciblées applicables aux transports le long de deux principaux axes régionaux (à des sites choisis pour faire l'objet d'interventions dans le cadre de la composante réseaux), et v) des échanges d'information concernant les politiques en matière de médicaments et la passation des marchés.

Composante 4 : Gestion, renforcement des capacités, suivi et évaluation, et établissement de rapports (6 millions de dollars). L'Initiative devra être renforcée sur le plan institutionnel afin qu'elle soit en mesure de coordonner les ressources provenant de toutes origines et de coordonner les démarches régionales de lutte contre le VIH/SIDA et les efforts déployés au niveau national. Cette composante recouvre trois activités : i) administration et gestion et notamment octroi d'un appui aux cadres constituant le personnel de base et à l'Agent de gestion fiduciaire, et octroi de ressources aux agents de liaison nationaux de l'Initiative et à la GLIA elle-même, pour couvrir ses frais d'exploitation, ii) renforcement des capacités, débats sur les politiques et soutien technique, et notamment formation dans le domaine fiduciaire et au titre de la gestion et de la sensibilisation, de personnes prenant part à l'Initiative mais qui ne sont pas couvertes par les composantes 1-3 (formation régionale des agents de liaison nationaux de l'Initiative et des équipes nationales), et examen et mise en place des politiques

et octroi d'un soutien technique au titre d'autres questions trans-sectorielles (considérations ayant trait à la problématique hommes-femmes par exemple, dans les programmes de lutte contre le VIH/SIDA conçus à l'intention des populations mobiles) iii) suivi et évaluation, et établissement de rapports pour les aspects qui ne sont pas financés par les composantes 1-3.

5. Enseignements tirés de l'expérience et dont il a été tenu compte dans la conception du projet.

Le projet de lutte contre le VIH/SIDA dans le corridor des transports Abidjan/Lagos, l'ARCAN et le Projet régional d'accélération du traitement contre le VIH/SIDA sont les premiers projets régionaux de lutte contre le SIDA. Les principales leçons que l'on peut en retirer sont :

- a) le cadre institutionnel constitue un élément clé qui doit être traité au début du processus de préparation du projet ;
- b) le secrétariat et autres éléments de capacité institutionnelle seront faibles dans un premier temps et devront être renforcés et bénéficier d'un financement ;
- c) l'un des défis qu'il faudra relever au début du cycle du projet sera de parvenir à un accord sur la composition d'un secrétariat restreint sous-traitant la plupart de ses activités ;
- d) Il faut expliquer régulièrement pourquoi un programme régional est préférable à des augmentations régulières du PPS national et quelles sont les relations entre ces deux programmes.
- e) les projets régionaux prennent généralement plus longtemps que prévu parce qu'ils demandent une plus grande coordination et parce qu'ils sont mis en oeuvre dans un environnement opérationnel et politique complexe.

6. Autres solutions envisagées et raisons qui ont conduit à les rejeter

Une autre solution envisageable aurait été d'élargir les programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA dans chaque pays. Toutefois les programmes nationaux ne traitent généralement pas les problèmes transfrontaliers de façon satisfaisante et portent plutôt sur des préoccupations propres au pays. Le personnel national a de multiples tâches et d'autres priorités ce qui l'emmène, involontairement, à prêter moins attention aux questions transfrontalières.

Une autre solution envisageable aurait été d'adopter le modèle de lutte contre le VIH/SIDA du corridor de transports Abidjan-Lagos. Cependant, les caractéristiques de la région GLIA sont radicalement différents puisqu'elle est sillonnée de multiples axes de transports et que les moyens de transports sont nombreux (bateaux aussi bien que véhicules terrestres). Le projet Abidjan/Lagos a créé une nouvelle structure pour gérer ses activités. Cependant, dans la Région des Grands Lacs, les pays ont déjà commencé à édifier une institution multisectorielle de lutte contre le VIH/SIDA qu'ils voudraient étoffer et qu'ils sont prêts à soutenir.

Une troisième possibilité aurait consisté à placer l'accent exclusivement sur les réfugiés et sur les zones avoisinantes. On a estimé que cette solution était trop restrictive en ce sens qu'elle n'offrait pas suffisamment d'interface entre les États membres de l'Initiative et ne permettait pas de mettre au point des démarches communes au niveau de la région.

C. EXÉCUTION DU PROJET

L'exécution du projet est bien engagée comme l'attestent : la signature de la Convention portant création de la GLIA qui établit de façon officielle sa structure institutionnelle et ses responsabilités et qui décrit sa mission et sa stratégie ; la rédaction du règlement intérieur applicable au Conseil des Ministres et aux Directeurs exécutifs ; un avant-projet d'Accord de siège ; un Manuel des opérations très complet qui couvre les procédures opérationnelles, les annexes relatives à l'exécution et un avant-projet de programmes de travail pour la première année ; des progrès dans la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation ; des plans concrets pour la préparation du système fiduciaire, par la conclusion d'un contrat avec un Agent de gestion fiduciaire ; la rédaction des termes de référence et la mise en place d'un processus pour le recrutement des consultants chargés d'aider à identifier, à évaluer et à sélectionner les cadres appelés à constituer le personnel de base de l'Initiative (voir Matrice de préparation du projet MAP à l'annexe 6.)

1. Partenariats

L'Initiative fait appel à un partenariat entre les gouvernements des États membres de la GLIA, la famille des Nations Unies, la société civile, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les Organisations non-gouvernementales (ONG), les organisations confessionnelles, le secteur privé, et les institutions de formation et de recherche (Convention de la GLIA, article 8 (3)), et requiert une coordination avec les programmes nationaux de lutte contre le SIDA. La constitution de partenariats est déjà bien avancée mais ces partenariats se développeront encore davantage lorsque la capacité de la GLIA sera renforcée et ses fonctions élargies.

a) Partenariats externes : On envisage la constitution d'un Groupe consultatif du partenariat, composé des parties prenantes. Les partenaires initiaux stratégiques de l'Initiative, à savoir la Banque mondiale et l'ONUSIDA, seront inclus dans le Groupe consultatif, de même que certains représentants choisis de la société civile, et notamment les ONG et les organisations confessionnelles, le secteur privé, les organisations de la famille des Nations Unies comme l'OMS, les organisations et réseaux régionaux, ainsi que les institutions d'enseignement et de recherche. Le Groupe consultatif exercera ses fonctions auprès du Conseil des ministres et aidera à mobiliser des ressources, ainsi qu'à coordonner et à évaluer le programme. Il fournira également des conseils et un appui sur le plan technique et politique ; il aidera à incorporer les démarches de la GLIA dans leurs programmes et il contribuera au système de suivi et d'évaluation de l'Initiative. Il se fera l'avocat des idées et des actions de la GLIA auprès de leurs propres mandants/réseaux ; et il s'acquittera des autres activités qui pourront être identifiées au fur et à mesure que la GLIA évolue.

b) Partenariats internes et coordination : Les membres du Comité exécutif de l'Initiative et les agents de liaison de la GLIA dans les États membres assureront le lien entre les

programmes régionaux et nationaux de lutte contre le VIH/SIDA. Les membres du Comité exécutif doivent être membres d'un Conseil ou Secrétariat national de lutte contre le SIDA et l'agent de liaison national de la GLIA doit également faire partie du personnel de ces institutions. Les cadres constituant le personnel de base de l'Initiative seront chargés d'assurer la liaison avec les agents de liaison nationaux de la GLIA. La diffusion des rapports de suivi et d'évaluation de la GLIA contribuera au maintien de contacts réguliers et à la coordination.

c) le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : le HCR joue un rôle de contact essentiel avec les populations de réfugiés et un Protocole d'Accord entre la GLIA et le HCR rendra officiel les points clés de la relation de coopération à long terme.

2. Dispositions relatives aux structures institutionnelles et à l'exécution

La Convention de la GLIA précise que l'Initiative fonctionnera au niveau des politiques et des programmes par l'intermédiaire d'un organisme de supervision ministériel, d'une entité de gestion chargée de la prise de décision et d'un Secrétariat restreint jouant un rôle de coordination et de facilitation, et ayant des liens avec les programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA. Les plans et programmes de travail annuels aideront à déterminer le type d'activité qui sera effectué. Ces plans et programmes de travail annuels fourniront les renseignements pertinents concernant les activités prévues ainsi qu'un calendrier d'exécution et de passation des marchés. Il est particulièrement important que les programmes fassent l'objet d'un examen au moins une fois par an et que les programmes des années suivantes soient conçus avec une certaine souplesse, parce que la situation des réfugiés et des autres populations mobiles peut se modifier rapidement, suite à des rapatriements ou à de nouvelles perturbations, et que la politique et les techniques de lutte contre le SIDA sont en évolution et peuvent exiger des changements de priorités. (Le Manuel des opérations, en français et en anglais, rend compte en détail de ces éléments et d'autres questions opérationnelles). Les États membres de l'Initiative doivent : i) désigner leurs représentants au Conseil des ministres et au Comité exécutif; ii) nommer, parmi les membres du Secrétariat national de lutte contre le SIDA, leur Agent chargé d'assurer la liaison avec l'Initiative ; iii) prendre en considération les opérations de l'Initiative lors de la planification des activités nationales de lutte contre le SIDA ; iv) se faire le porte-parole de l'Initiative en diffusant ses recommandations, ses rapports et ses matériels ; v) faciliter, promouvoir et superviser les activités de l'Initiative dans leur pays ; et vi) fournir, en temps voulu, les contributions annuelles qui auront pu être décidées par le Conseil des ministres.

a) Le Conseil des ministres

Composé des ministres responsables de la lutte contre le VIH/SIDA dans les États membres et de leurs suppléants, le Conseil des ministres est l'organe de supervision de l'Initiative. Le Conseil des ministres est l'organe suprême de la GLIA, chargé de prendre et d'approuver les engagements juridiques au nom de l'Initiative et notamment d'approuver le règlement intérieur de l'institution. Il doit approuver les programmes annuels, les budgets et les questions fiduciaires de l'Initiative, examiner et approuver les audits de l'Initiative, les campagnes de sensibilisation et la opérations de mobilisation des ressources. La Présidence du Conseil des ministres tourne chaque année en fonction de l'ordre alphabétique des États

membres (sur la base de la langue officielle du pays). Le Conseil se réunit au moins une fois par an et, dans toute la mesure du possible, essaie de faire en sorte que ses réunions coïncident avec des conférences ou autres événements régionaux et internationaux.

b) **le Comité exécutif**

Le Comité exécutif est composé des responsables de chaque Conseil/Secrétariat national de lutte contre le VIH/SIDA (CNS/SNS) des États membres de la GLIA. Il est chargé des programmes et des résultats de l'Initiative relevant du Conseil des ministres. Il examine les plans de travail et les budgets, ainsi que les modifications qui leur sont apportées, passe en revue les rapports financiers et les rapports d'activité, et sélectionne les cadres constituant le personnel de base de l'Initiative. Il est dirigé par un Président et par un Président adjoint, et la présidence est assumée à tour de rôle, pour un an, suivant l'ordre alphabétique des pays.

Le Comité exécutif comporte deux sous-comités, un sous-comité de gestion et un sous-comité technique, qui ont à leur tête le Président du Comité exécutif et le Président adjoint de ce comité. Les mandats spécifiques de ces sous-comités sont définis dans le Manuel des opérations. Dans les limites imparties par le règlement intérieur, les dépenses imprévues qui pourraient survenir entre deux réunions du Comité exécutif seront approuvées par le Président du Comité exécutif avant que leur paiement ne soit autorisé. Il est prévu que le Président du Comité exécutif consulte les membres du Comité dans la mesure où cela est possible, mais une telle consultation ne doit pas faire obstacle à l'action.

c) **le Secrétariat de l'Initiative**

Le Secrétariat exécute la mission de l'Initiative, telle que celle-ci est déterminée par le Conseil des ministres, sous la supervision du Comité exécutif. Le Secrétariat est responsable de l'exécution au jour-le-jour des activités que la GLIA lui demande d'exécuter, de l'établissement des rapports d'avancement sur l'exécution du projet et des rapports financiers, des rapports de suivi et d'évaluation, et de tout autre rapport que le Conseil peut décider de lui confier. Ses responsabilités sont énumérées en détail dans la Convention de la GLIA, dans l'avant-projet de Manuel des opérations de la GLIA et dans le règlement intérieur de cette institution. Sous la direction du Secrétaire exécutif, les huit cadres constituant le personnel de base du Secrétariat seront chargés de mettre au point des plans et des programmes, d'assurer la coordination entre États membres et de superviser la gestion financière, la gestion de la passation des marchés, et celle du suivi et de l'évaluation. Les membres du personnel seront tous basés au siège de l'Initiative qui se trouve à Kigali. Certains services seront sous-traités dans un premier temps, par exemple à un Agent de gestion fiduciaire qui s'occupera de la comptabilité, des décaissements, des états financiers, des modalités de la passation des marchés et des états y afférents, et de l'établissement de rapports de suivi financiers, sous la direction de la GLIA. Alors que la coordination globale du système de suivi et d'évaluation incombe au Secrétariat de la GLIA, la mise en oeuvre du système de suivi des réalisations de la GLIA (collecte des données auprès des partenaires d'exécution, saisie de données à partir de la banque de données centrale) sera sous-traitée à une autre entité (agent de gestion fiduciaire ou autre). Toutes les activités de surveillance et de recherche opérationnelle seront sous-traitées.

d) Agents de liaison nationaux de la GLIA

Chaque Conseil/Secrétariat national de lutte contre le VIH/SIDA désignera son agent de liaison auprès de l'Initiative qui sera chargé de coordonner les activités de la GLIA dans le pays, d'intégrer des considérations régionales dans les programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA et d'informer son interlocuteur (au sein du Secrétariat de la GLIA) des évolutions qui se produisent dans son pays en matière de lutte contre le VIH/SIDA. Sur la base d'un programme de travail annuel approuvé par l'Initiative, l'agent de liaison national de l'Initiative se verra octroyer les ressources nécessaires à l'exécution des activités admissibles à bénéficier d'un tel financement, comme cela est décrit dans le Manuel des opérations de la GLIA. Le programme de travail annuel reflètera les besoins du pays en question (par exemple, le besoin d'une meilleure administration/supervision de l'une quelconque ou de toutes les activités prévues dans le cadre d'une composante de l'Initiative ; d'une assistance en matière d'information, d'éducation et de coordination (IEC) / de communications sur les changements de comportement (CCC) ; d'un appui sur les questions environnementales et sur les procédures de sauvegarde ; le besoin d'ateliers nationaux ; d'une aide supplémentaire au titre de conseils ou d'une assistance technique ; d'une formation ; de fournitures dont l'achat est autorisé ; de frais de déplacement ou de fonctionnement). Ces ressources, allouées aux États membres de l'Initiative, viennent s'ajouter au financement, distinct, de l'activité ou de la composante au titre de la GLIA, des Programmes nationaux PPS ou d'autres sources de financement.

3. Autres aspects de la mise en oeuvre

a) les modalités d'exécution des activités de financement, de passation des marchés et de décaissement, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sont examinées en détail aux Annexes 3, 4, 6, 7 et 8, ainsi que dans les sections respectives du Manuel des opérations de la GLIA (Volume 1, sections III-VI). Le renforcement des capacités, le mentorat et la formation des cadres constituant le personnel de base de l'Initiative et des Agents de liaison nationaux de la GLIA qui auront été recrutés, sont autant d'éléments qui figureront dans le cadre des contrats de consultants ou d'une formation spécifique, selon les cas.

b) Un travail considérable a déjà été accompli par les partenaires lors de la préparation du projet. Le mécanisme de financement de la préparation des projets devrait permettre de couvrir certaines de ces dépenses, mais pour maintenir la dynamique engagée avant l'entrée en vigueur du Don, il est prévu que l'Initiative et le HCR effectueront certaines dépenses au titre des services de consultants, des frais de fonctionnement et du matériel. Ces dépenses correspondent à des catégories de dépenses admissibles et l'on s'attend à ce qu'une demande de financement rétroactif soit présentée. Il y aura des catégories de dépenses admissibles pour lesquelles un financement rétroactif sera autorisé.

4. Réalisations/résultats du suivi et de l'évaluation

Le système de suivi et d'évaluation de l'Initiative est tiré de directives internationales telles que celles que l'on peut trouver dans *UNAIDS/World Bank National AIDS Councils (NAC) Monitoring and Evaluation (M&E) Operational Manual* [Manuel opérationnel du suivi et de l'évaluation des Conseils nationaux de lutte contre le VIH/SIDA de l'ONUSIDA et de la

Banque mondiale] et autres expériences pertinentes des pays. Bien que les programmes multisectoriels de lutte contre le VIH/SIDA (PPS) qui sont appliqués dans chaque pays, ne cherchent pas à promouvoir leur propre système de suivi et d'évaluation mais bien plutôt à appuyer le système général de suivi et d'évaluation du pays, le suivi et l'évaluation de ce PPS régional ne peut être traité exactement de la même façon. Cela tient au fait que :

- a) il n'existe pas de système de suivi et d'évaluation de l'Initiative au niveau « national » qui puisse être appuyé ; et
- b) les activités de l'Initiative visent à compléter et non à reproduire les efforts déployés par les six États membres pour lutter contre le VIH/SIDA au niveau national.

Le présent projet soutiendra le système de suivi et d'évaluation institutionnel de l'Initiative et s'y conformera, comme cela est prévu dans le Manuel des opérations de la GLIA, et il adoptera notamment les indicateurs, les sources de données et les produits d'information qui y figurent.

La coordination d'ensemble du système de suivi et d'évaluation de l'Initiative incombera au Secrétariat exécutif mais l'on envisage de sous-traiter l'exécution du suivi des résultats à un Agent de gestion fiduciaire et à d'autres entités spécialisées. Les activités de surveillance et de recherche opérationnelle seront également sous-traitées.

5. Viabilité du projet

La viabilité financière à long terme dépend de l'aide internationale. Pendant les quatre ans de la période d'exécution du projet, les ressources financières offertes au titre de ce projet seront suffisantes. Lors de la période d'exécution, l'Initiative cherchera activement à se procurer des ressources auprès d'autres bailleurs de fonds et notamment auprès du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, auprès de bailleurs de fonds bilatéraux, de fondations, du HCR et de l'ONUSIDA, et veillera à ce que les gouvernements des six États membres de l'Initiative continuent à lui accorder leur soutien. Lors de la phase préparatoire, l'Initiative a reçu des contributions de l'USAID, du DFID, de l'ONUSIDA et du HCR auxquelles sont venu s'ajouter les expressions de soutien de nombreux membres de la communauté internationale. Il est raisonnable de penser que l'Initiative bénéficiera de contributions externes et internes.

Conçu pour compléter les actions multisectorielles nationales dans les domaines de la prévention, des soins, du traitement et de l'atténuation des effets du VIH/SIDA, l'Initiative est la premier projet sous-régional de l'IDA en Afrique de l'est et en Afrique centrale à s'intéresser essentiellement au VIH/SIDA, aux populations mobiles dans la région et à la coopération entre États membres. La démarche de la GLIA est pleinement compatible avec les politiques et les programmes nationaux, et sera étroitement liée aux structures nationales de lutte contre le SIDA dans chaque pays, et avec les orientations dominantes des pouvoirs publics, des agences de l'ONUSIDA et d'autres bailleurs de fonds. Le projet est conçu pour renforcer les infrastructures institutionnelles aussi bien que pour renforcer la confiance et les partenariats entre les gouvernements, les communautés, les ONG, le secteur privé et la

communauté internationale. Si le projet est couronné de succès, le futur de l'Initiative devrait être assuré sur le plan institutionnel.

Les gouvernements des États membres de l'Initiative sont résolus à apporter leur soutien à la GLIA comme en témoigne le fait qu'ils ont déjà signé la Convention et tenu les séances inaugurales du Conseil des ministres et du Comité exécutif. En outre, les autorités rwandaises ont fourni au Secrétariat exécutif à Kigali des ressources et du personnel pour plus de cinq ans, la RDC a financé un atelier technique auquel ont participé tous les États de l'Initiative et d'autres ont servi d'hôtes au travail de la GLIA. Les pays de l'Initiative s'emploient actuellement à déterminer comment évaluer de façon équitable les contributions des États membres, en tenant compte du fait qu'ils se situent dans des situations économiques très différentes. Le HCR a fait savoir qu'il appuyait pleinement le projet, a déjà accompli un travail considérable au niveau de sa préparation, et entend incorporer les enseignements tirés de la GLIA dans d'autres camps et programmes de réfugiés. L'ONUSIDA s'est montré un partenaire solide de l'Initiative et entend continuer à prendre une part active au projet.

En amplifiant et en harmonisant les efforts déployés dans l'ensemble de la région pour lutter contre le VIH/SIDA, l'Initiative accroîtra l'efficacité des investissements nationaux dans les domaines de la prévention, des soins, du traitement, et de l'atténuation des effets du VIH/SIDA. En identifiant des occasions de partage de l'information et en encourageant cette activité tout en encourageant également les démarches présentant des perspectives intéressantes dans tous les pays et dans différents cadres opérationnels, il y a de bonnes chances pour que ces activités soient menées à plus grande échelle et attirent des ressources supplémentaires des plus diverses y compris de la part des bailleurs de fonds et d'entités apportant une assistance technique, des gouvernements et des communautés touchées. L'Initiative apportera une contribution sur le plan opérationnel et politique aux projets PPS nationaux qui, à leur tour, peuvent appliquer dans leur programme ce qu'ils font et ce qu'ils apprennent dans le cadre de ce projet.

7. Risques critiques et aspects éventuellement litigieux

La présente section vise à mettre en évidence certains domaines dont il y a lieu de penser, à la lumière d'observations antérieures faites en d'autres circonstances, qu'ils doivent faire l'objet d'une attention particulière, et de montrer comment le Bénéficiaire et la Banque mondiale entendent garantir que de tels problèmes ne se produiront pas. De fait, jusqu'à ce jour, l'Initiative a plutôt enregistré de bons résultats, compte tenu des ressources dont elle dispose actuellement.

<i>Risque</i>	Notation du risque	Mesure d'atténuation du risque
L'environnement fiduciaire de la GLIA n'a pas été testé et n'a pas fait ses preuves	I	L'Agent de gestion fiduciaire sera recruté pour aider à renforcer les capacités de la GLIA au cours de la première année d'exécution et au-delà, si besoin est. De strictes procédures de contrôle interne seront mises en place et

		maintenues, impliquant notamment le recrutement d'un auditeur interne et la supervision régulière, par des spécialistes fiduciaires de la Banque mondiale, en particulier durant les deux premières ?
La coopération dans la lutte contre le VIH/SIDA peut être affectée par l'apparition de changements dans les relations politiques entre pays de la GLIA	É	L'accent doit être placé sur la prise de décision par voie de consensus et sur les partenariats dans les domaines techniques et politiques. (Tout en reconnaissant que le risque politique ne peut être totalement éliminé, il est important d'aller de l'avant avec le projet en raison des besoins désespérés du groupe cible de la GLIA.)
Les incertitudes qui caractérisent les relations entre communautés de réfugiés et communautés avoisinantes peuvent compromettre la réussite des programmes de lutte contre le VIH/SIDA	I	L'appui offert aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux rapatriés s'accompagnera d'une action parallèle dans les communautés avoisinantes et il faudra travailler en étroite collaboration avec les PPS nationaux
Difficultés du Secrétariat à s'acquitter de tout l'éventail des responsabilités et des fonctions de la GLIA	I	On aura largement recours à la sous-traitance pour les composantes ayant trait aux réfugiés et à la mise en place de réseaux ; pour le suivi et l'évaluation et pour la recherche. D'autres bailleurs de fonds apporteront également leur appui au Secrétariat de l'Initiative. Les États membres de la GLIA recruteront le personnel au mérite.
Il se peut que les programmes nationaux de lutte contre le SIDA n'apportent pas un appui suffisant aux efforts déployés au niveau régional ou que les Secrétariats nationaux de lutte contre le SIDA ne comprennent pas parfaitement les avantages que l'on peut retirer du programme national de la GLIA	É	Les ressources allouées aux Agents de liaison nationaux au titre du renforcement des capacités et des activités de liaison devraient renforcer le sentiment d'adhésion du pays. La représentation de tous les États membres de l'Initiative au sein du Conseil des ministres et du Comité exécutif de la GLIA devrait renforcer l'effet de synergie avec les efforts déployés au niveau national.
É = Élevé I = Important M = Modéré N = Faible/Négligeable		

3. Conditions et clauses du Don

Conditions d'entrée en vigueur du Don

- a) Signature d'un Accord de siège faisant état des privilèges et immunités de la GLIA;
- b) Adoption par le Conseil des ministres du Manuel des opérations ;
- c) Nominations du Secrétaire exécutif de la GLIA, du Directeur financier et administratif, d'un responsable financier, d'un Directeur technique et de la planification et d'un Coordinateur du suivi et de l'évaluation ;
- d) Sélection de l'Agent de gestion financière ;
- e) Mise en place d'un système de gestion financière et d'un système de gestion de la passation des marchés ; et
- f) Rédaction des termes de référence qui seront utilisés pour la sélection de l'auditeur indépendant.

D. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

1. Analyses économiques et financières

L'analyse économique du VIH/SIDA a été menée sous les auspices du Programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique (Rapport No 20727 AFR, paragraphes 76078). L'analyse comporte une évaluation globale des effets du VIH/SIDA sur le développement économique et sur la pauvreté, et montre qu'une réduction des décès dus au VIH/SIDA entraînerait une croissance du PIB.

Le projet sera en grande partie exécuté par le biais de contrats avec le HCR et en faisant appel à différents réseaux nationaux et régionaux, à des professionnels de la politique et des programmes dans le secteur de la santé, et à des consultants (ces derniers étant utilisés essentiellement pour mettre au point des formules de coopération régionale et d'harmonisation des politiques.) Les programmes annuels et les contrats avec le HCR, les activités subsidiaires dans le cadre des réseaux, les programmes ayant trait à la politique de la santé, et les activités des consultants seront examinés et approuvés selon les procédures et les critères mentionnés à l'Annexe 6 (Modalités d'exécution) et selon le Manuel des opérations. L'observation de ces procédures et de ces critères garantira que les propositions approuvées sont économiquement rentables et qu'elles produiront les avantages attendus du projet.

2. Questions techniques

Le projet a incorporé les pratiques considérées, au plan international, comme étant optimales pour lutter contre le VIH/SIDA, conformément aux directives de l'ONUSIDA et du HCR sur la VIH/SIDA, aux directives du PPS de la Région Afrique de la Banque

mondiale, et aux programmes de chacun des États membres de l'Initiative. Ces pratiques ont été adaptées au contexte de la Région des Grands Lacs, à la conception du projet et au système de suivi et d'évaluation.

3. Questions fiduciaires

Gestion financière :

a. Les modalités de la gestion financière sont résumées à l'Annexe 7 et figurent en détail dans le Manuel des opérations de la GLIA. Puisque la GLIA est une institution qui vient de se créer, ses opérations devraient continuer au delà de la durée de vie du Projet d'appui à l'Initiative et il faudra donc que cette institution puisse compter sur un système fiduciaire viable et solide. À cette fin, la capacité de gestion financière sera développée, dans un premier temps, au sein de la GLIA, avec le recrutement d'un Directeur administratif et financier qualifié et d'un responsable financier, auxquels viendront s'ajouter par la suite des experts-comptables. Au cours de la phase initiale, un Agent de gestion fiduciaire sera recruté pour une durée de un an, et s'acquittera des tâches relevant de ce domaine ainsi que de la passation des marchés. L'Agent de gestion fiduciaire travaillera en étroite collaboration avec le Directeur administratif et financier de la GLIA, ainsi qu'avec le responsable des finances et de la passation des marchés au sein de cette institution, et il contribuera à développer et à étayer leurs capacités en les formant en cours d'emploi. Il est prévu d'éliminer progressivement les services de l'Agent de gestion fiduciaire lorsque la capacité de gestion fiduciaire de la GLIA aura été évaluée et jugée satisfaisante par la GLIA et par l'IDA, à la fin de la première année du projet. Au niveau du pays, les montants du projet décaissés dans chacun des six États membres de l'Initiative par les Agents de liaison du pays seront gérés, contrôlés et comptabilisés conformément aux procédures existantes du PPS dans les pays respectifs. Ces dépenses reflèteront les programmes de travail et les coûts estimatifs des activités de la GLIA dans le pays. Il est prévu que la GLIA aura recours à un système d'information de gestion financière intégré, permettant d'effectuer des opérations de planification financière et de budgétisation, de traiter les décaissements de fonds, et de s'acquitter des tâches ayant trait à la comptabilité et à l'établissement de rapports financiers. Le système comportera également une fonction de gestion des données pour la passation des marchés et sera en mesure d'établir des liens avec le système de suivi et d'évaluation. Le système sera conçu et installé lors de la phase de préparation du projet, avec l'aide d'un consultant et avec un financement provenant du Mécanisme de financement de la préparation des projets. L'Agent de gestion fiduciaire facilitera la préparation, en temps voulu, d'états financiers périodiques fiables et exacts, ainsi que la préparation d'autres rapports financiers qui aideront la direction dans ses prises de décisions, mais qui aideront également d'autres parties ayant un intérêt dans les activités de la GLIA ainsi que les agents de liaison nationaux de la GLIA. Au vu des qualifications réunies et du niveau de compétence attendu de l'Agent de gestion fiduciaire une fois que celui-ci aura été formé lors d'un bref séminaire (d'une semaine) organisé par l'équipe de projet pour le familiariser avec les directives relatives aux rapports de suivi financier, la GLIA effectuera, dès le début, des décaissements sur la base de rapports périodiques de suivi financier. Le dispositif de contrôle interne du système sera également complété par le recrutement d'un auditeur interne qui figurera parmi les cadres constituant le personnel de base de l'Initiative. L'audit annuel se résumera à un seul rapport d'audit

recouvrant tous les aspects du projet, y compris l'audit du Compte spécial et des relevés de dépenses s'il y en a, et il sera effectué par un vérificateur externe indépendant, sélectionné par voie d'appel à la concurrence peu après l'entrée en vigueur du projet. Le coût de l'audit sera supporté par le projet.

b. Justification du financement à 100 % du projet à l'appui de la GLIA par la Banque mondiale : le SIDA est une urgence régionale ayant des conséquences directes sur le développement social des États membres de l'Initiative. La GLIA est une tentative de renforcement des capacités qui pourrait profiter à tous les pays membres de la sous-région. La RDC, État membre de la GLIA, s'est récemment vu remboursé à 100 % par l'IDA les dépenses qu'elle avait encourues au titre de la lutte contre le VIH/SIDA dans le cadre de son PPS. Le pourcentage de décaissement standard ou paramètre de dépenses du pays, pour tout État membre dans cette situation n'est pas approprié.

c) Exonération fiscale. La Convention de la GLIA fait référence à une exonération fiscale. La GLIA, en tant qu'institution, négociera, au nom de tous ses membres, un Accord prévoyant que ses activités seront exonérées d'impôts.

d) Entente directe avec le HCR et remboursement direct du HCR. Étant donné l'envergure des activités du HCR ainsi que le statut et l'expérience de cette institution, il est proposé de payer directement le HCR sur une base semestrielle, dans le cadre de son contrat de gestion à long terme avec la GLIA (approuvé par le Comité exécutif de la GLIA). (Le HCR exécute actuellement d'importants programmes administrés par la Banque mondiale et il l'a fait dans le passé). Dans le cadre du présent Contrat de gestion, l'Initiative demandera à bénéficier des ressources de l'IDA en soumettant une demande de retrait et indiquera que les ressources provenant du don devront être versées directement au HCR. Si les circonstances le demandent, la GLIA et l'IDA demanderont à pouvoir examiner les pièces justificatives à l'appui des activités du projet financées au moyen du don.

Passation des marchés :

Les modalités de passation des marchés sont mentionnées en détail dans le Manuel des opérations de la GLIA. Comme pour la gestion financière, la GLIA recrutera un responsable de la passation des marchés qui fera rapport au Directeur administratif et financier. Durant la phase initiale, l'Agent de gestion fiduciaire sera mandaté pour s'occuper des tâches de passation des marchés. On aura recours aux Directives de la Banque mondiale en matière de passation des marchés jusqu'à ce que la GLIA établisse ses propres règles et procédures en la matière. Le Secrétaire exécutif de la GLIA et, pour les marchés plus importants, le Comité exécutif, ont la responsabilité de décider quels sont les contrats et marchés qui feront l'objet d'une telle procédure et quelles offres seront approuvées. Le Conseil des ministres approuvera des programmes annuels incluant des plans de passation des marchés, le Secrétariat prenant les décisions opérationnelles relatives à ces opérations sans qu'il soit besoin d'obtenir de nouveau l'approbation du Conseil des ministres. Un Comité d'appel d'offres composé de trois à cinq personnes sera constitué pour s'occuper de la passation des contrats et marchés plus importants. En ce qui concerne le HCR, ses procédures de passation des marchés s'appliqueront au financement

de la GLIA par l'IDA; la GLIA demandant un examen des activités de passation des marchés qui demandent à être examinées de plus près. Les dispositions relatives à la passation des marchés sont résumées à l'Annexe 8 et figurent en détail à la Section IV du Manuel des opérations de la GLIA.

4. Questions sociales

Aspects éventuellement litigieux	OUI	NON
Inégalité d'accès aux avantages du projet		X
Droits à prestation traditionnels		X
Demandes antinomiques sur les mêmes ressources		X
Positions des gagnants et des perdants prévus		X
Risques que le projet ait des incidences sociales négatives		X
Risques sociaux auxquels le projet est exposé		X
Perception publique et degré auquel ces questions sont prises en considération dans les questions de gouvernance		X
Cohérence des mécanismes de ciblage et d'exécution		X

Les procédures du Manuel des opérations de la GLIA sont conçues de manière à garantir que les activités du projet sont bien ciblées. On s'attend à ce que l'Initiative ait des effets positifs au plan social pour certains groupes vulnérables au VIH/SIDA (réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, rapatriés, PVVIH). L'appui octroyé au projet pour améliorer les méthodes de prévention, de soins, de traitement et d'atténuation des effets du VIH/SIDA dans des régions très dispersées aura une influence positive sur le développement social des populations ciblées et mal desservies dans la quasi-totalité des pays de la GLIA. L'Initiative contribuera à briser les préjugés qui existent à l'encontre des personnes séropositives, renforcera les moyens d'action dont disposent les groupes vulnérables et donnera à ces groupes un plus grand sentiment d'inclusion et de sécurité, et réduira les inégalités et la discrimination hommes – femmes.

5. Environnement

Bien que l'on s'attende à ce que les programmes appelés à bénéficier d'un financement aient des effets positifs considérables dans les zones du projet, ces programmes peuvent également entraîner des effets négatifs sur le plan environnemental et social qui devront être atténués. L'impact environnemental du projet (érosion des sols, pollution des sols et de l'eau, pollution atmosphérique, dépérissement de la végétation) résultera essentiellement d'une gestion peu sûre des déchets médicaux et de la construction et de la remise en état des installations, ainsi que de l'accroissement concomitant des déchets solides et liquides. Dans ce contexte, les impacts sociaux du projet seront imputables à l'acquisition de terres, à la transmission du VIH/SIDA par exposition aux déchets médicaux, et découleront également d'une exposition à la poussière, au bruit et aux accidents de la circulation pendant les activités de construction et de remise en état. Pour se prémunir assez tôt des impacts environnementaux et sociaux potentiels, le projet a préparé un Cadre de gestion environnementale et sociale, et un Cadre de compensation. Le Cadre de compensation explique quels sont les principes et procédures à suivre lorsqu'il faut acquérir des terrains. Le Cadre de gestion environnementale et sociale est un système d'évaluation environnementale et sociale en sept étapes, qui permettra aux responsables de l'exécution du projet d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet lorsqu'ils planifient leurs activités, contribuant ainsi à protéger la santé des populations des risques environnementaux et de la pollution. Le Cadre de gestion environnementale et sociale inclut également un Plan de gestion environnemental pour le projet, qui précise à qui incombent les responsabilités institutionnelles en matière d'atténuation des risques, de suivi, de renforcement des capacités, de délais de mise en oeuvre et d'estimation des coûts connexes. Le Plan de gestion environnemental et les sections pertinentes du Cadre de gestion environnementale et sociale et du Cadre de compensation figureront dans le Manuel des opérations.

6. Procédures de sauvegarde.

Le projet a déclenché les politiques opérationnelles OP 4.01, Évaluation environnementale et OP 4.12, Réinstallation forcée. L'évaluation correspondant aux procédures de sauvegarde est la catégorie S2 tandis que l'évaluation environnementale correspond à la catégorie B. Les principales questions que soulève le projet en matière de procédures de sauvegarde tiennent à la gestion des déchets médicaux dans les installations sanitaires et aux impacts imputables à la construction et à la remise en état des installations, y compris des installations sanitaires. Étant donné qu'à ce stade on ne connaît ni l'emplacement des futures activités de la GLIA, ni l'impact de ces activités, le projet a préparé un Cadre de gestion environnementale et sociale et un Cadre de compensation. Les deux documents ont été rendus publics par l'intermédiaire du Secrétariat de la GLIA, le 28 septembre 2004 et de l'Infoshop de la Banque mondiale, le 4 octobre 2004.

Politiques de sauvegarde déclenchées par le projet	Oui	Non
Évaluation environnementale (OP/BP/GP 4.01)	[x]	[]
Habitats naturels (OP/BP 4.04)	[]	[x]

Lutte antiparasitaire (OP 4.09)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Patrimoine culturel (OPN 11.03, en cours de révision sous la référence OP 4.01)	<input checked="" type="checkbox"/>	
Réinstallation forcée (OP/BP 4.12)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Populations autochtones (OD 4.20, en cours de révision sous la référence OP4.10)	<input checked="" type="checkbox"/>	
Foresterie (OP/BP 4.36)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sécurité des barrages (OP/BP 4.37)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Projets dans les zones en litiges (OP/BP/GP 7.60)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Projets relatifs aux voies d'eau internationales (OP/BP/GP 7.50)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

7. Dérogations aux politiques et état de préparation

Dérogations aux politiques

Le projet n'implique aucune dérogation aux politiques de l'IDA

Préparation à l'exécution

Les dossiers d'appels d'offres portant sur les dix-huit premiers mois d'activités sont prêts pour le début de l'exécution.

Respect des politiques de la Banque mondiale

Le projet respecte toutes les politiques applicables de la Banque mondiale.

Annexe 1 : Considérations générales sur le pays et sur le secteur ou sur le programme
AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA

Les pays de la Région des Grands Lacs sont particulièrement touchés par l'épidémie du VIH/SIDA. Les taux d'infection au VIH étaient déjà élevés au début des années 90 mais la situation s'est encore détériorée depuis lors et continuera probablement de le faire en raison des déplacements de populations, des désordres sociaux, et de la difficulté du contexte socio-économique. Plus de six (6) millions de personnes vivent avec le VIH/SIDA et plus de trois (3) millions d'enfants sont orphelins ou vulnérables du fait du VIH/SIDA. Il existe évidemment des différences considérables entre les pays et bien que l'on présume que la situation se détériore dans la plupart des pays, l'Ouganda est l'exception. L'accès aux soins ou aux traitements les plus élémentaires est limité. La propagation de la tuberculose dans la région constitue de plus en plus un sujet de préoccupation. Les taux de mortalité sont parmi les plus élevés en Afrique, celui de la RDC étant le plus élevé du monde, avec 1837 décès pour 100.000 personnes. On ne dispose pas d'évaluations complètes portant sur les taux de prévalence chez un grand nombre de populations vulnérables de la région, et de ce fait, les connaissances dont on dispose sur les taux de prévalence parmi les populations mobiles sont incomplètes.

Les catastrophes naturelles et les troubles politiques ont entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes, avec toutes les répercussions que cela peut avoir sur les économies locales, le revenu, la santé et autres services de base. Le nombre croissant de personnes contaminées et touchées par le VIH/SIDA représente une charge considérable pour les économies des pays des Grands Lacs, et le taux de prévalence parmi les groupes d'âge correspondant à la population active est en augmentation. Ces économies sont parmi les plus pauvres et le PIB moyen des pays de la GLIA est de 208 dollars. Les mécanismes de survie traditionnels que constituent la famille et les communautés sont déjà surchargés.

Bien qu'il soit difficile de mesurer avec précision la situation du VIH/SIDA, il est clair que celle-ci a eu un impact considérable sur les pays des Grands Lacs. Le nombre croissant d'orphelins représente un fardeau considérable pour des communautés pauvres. Les réseaux de solidarité et les mécanismes d'adaptation traditionnels que sont les familles élargies et les communautés ne seront pas en mesure d'absorber le nombre rapidement croissant d'orphelins et d'enfants vulnérables. L'espérance de vie est en déclin et les taux de prévalence parmi les groupes d'âge les plus productifs de la société sont en augmentation. Les pertes en ressources humaines pénalisent gravement des secteurs clés, notamment l'agriculture, l'industrie, l'éducation et la formation professionnelle. Une mauvaise compréhension de l'impact de l'épidémie ; la grande mobilité des populations ; la vulnérabilité des femmes et la pauvreté sont autant de facteurs qui alimentent l'épidémie dans la région. Les conflits armés, qui engendrent des déplacements massifs de populations dans les pays des Grands Lacs, créent des conditions propres à exacerber l'épidémie.

Le Projet à l'appui de la GLIA constitue un investissement régional distinct, sous forme de don, qui renforce le financement que la Banque mondiale octroie au titre de la lutte contre le VIH/SIDA et en faveur des pays de l'Initiative. Chacun des pays de la GLIA a rempli les conditions requises par le PPS et met en oeuvre un programme national PPS. Ils ont donc reconnu l'importance de s'attaquer au VIH/SIDA, mis au point une stratégie nationale à cet effet, établi un mécanisme de décision et de coordination de haut niveau, et sont déterminés à faire usage des ressources allouées par l'intermédiaire d'une pléiade de partenaires d'exécution. On trouvera brièvement récapitulé ci-après quelle est la situation dans chacun des États membres de l'Initiative au vu des taux estimés de prévalence et des grandes tendances, si tant est que ces tendances soient connues (voir Annexe 2 pour un récapitulatif du PPS, du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et des projets de l'ONUSIDA.)

Annexe 2 : Principaux projets connexes financés par la Banque mondiale ou d'autres organismes

AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre les SIDA (GLIA)

Burundi : Projet multisectoriel de lutte contre le SIDA et d'aide aux orphelins (29,1 millions de dollars P071371)

Le projet appuie le programme national tel qu'il est énoncé dans le Programme d'action du Burundi pour la lutte contre le VIH/SIDA (2002 – 2006), par le biais d'actions impliquant les Ministères de tutelle, la société civile, les entreprises privées, les syndicats et les ONG. Les composantes visent à renforcer la capacité de réaction du secteur public ; à accroître la réponse de la société civile ; à venir en aide aux orphelins ; à renforcer la capacité des organismes publics et privés à formuler et à mettre en oeuvre un système permettant de maîtriser l'épidémie; et à permettre la coordination du projet et du programme national de lutte contre les SIDA.

- Rapport d'avancement du 6 mars 2004
- Notation du déroulement de l'exécution : S
- Notation de l'objectif de développement : S

République démocratique du Congo : Projet multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA (102 millions de dollars P082516)

Le projet est une opération multisectorielle, conçue pour mobiliser tout un éventail d'acteurs dans différentes sphères de la société. Il fournit une capacité technique et un financement au titre de la préparation et de l'exécution de propositions de projets présentées par des entités du secteur public, des entreprises publiques et privées, des ONG et des organisations confessionnelles, des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des organisations communautaires.

- Rapport d'avancement du 23 mai 2004
- Notation du déroulement de l'exécution : S
- Notation de l'objectif de développement : S

Kenya : Projet d'intervention d'urgence contre le VIH/SIDA (50 millions de dollars ; P071274)

Le projet est conçu pour permettre au Gouvernement d'élargir et d'intensifier ses interventions contre l'épidémie du VIH/SIDA. Il appuie les actions de prévention et de plaidoyer ; le traitement et le continuum de soins aux personnes contaminées ou affectées ; la gestion et la coordination ; l'atténuation de l'impact socio-économique du VIH/SIDA sur la société ; et la recherche, le suivi et l'évaluation.

- Rapport d'avancement du 28 mai 2004
- Notation du déroulement de l'exécution : I
- Notation de l'objectif de développement : S

Rwanda : Projet multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA (30,5 millions de dollars ; P071274)

Par le biais d'une approche multisectorielle, ce projet appuie les activités entreprises par les organisations publiques et privées, et par la société civile. Le projet intègrera les activités de lutte contre le VIH/SIDA aux activités des Ministères de tutelle et d'autres institutions du secteur public afin de provoquer un changement des comportements. Les soins de santé renforceront le diagnostic, les soins et le traitement.

- Rapport d'avancement du 8 juin 2004
- Notation du déroulement de l'exécution : S
- Notation de l'objectif de développement : S

Tanzanie : Projet multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA (70 millions de dollars ; P071014)

Le projet accorde un financement aux programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA des gouvernements de la Tanzanie continentale et de Zanzibar, par le biais d'actions multisectorielles impliquant les pouvoirs publics, les organisations non - gouvernementales, la société civile, et les organisations communautaires. Les composantes visent à mobiliser les communautés ; à financer les programmes du secteur public en matière de prévention, de soins et d'atténuation des effets notamment dans le secteur de la santé mais également dans d'autres secteurs ; à soutenir les entités de coordination et de facilitation de la Tanzanie continentale et de Zanzibar.

- Rapport d'avancement du 25 mars 2004
- Notation du déroulement de l'exécution : S
- Notation de l'objectif de développement : S

Ouganda : Projet de lutte contre le VIH/SIDA (47,5 millions de dollars ; P072482)

Appuie le Cadre stratégique national qui vise à réduire la propagation de l'infection à VIH, à atténuer les effets sanitaires et socio-économiques du VIH/SIDA aux niveaux de l'individu, des ménages et de la communauté, et à renforcer la capacité nationale à lutter contre l'épidémie. Les composantes appuient : les activités de lutte contre le VIH ; les initiatives des autorités ou du secteur privé au niveau des districts ; les initiatives de lutte contre le VIH menées par les communautés et par la société civile.

- Rapport d'avancement du 28 mai 2004
- Notation du déroulement de l'exécution : S
- Notation de l'objectif de développement : S

Annexe 3 : Cadre et suivi des résultats
AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte
contre le VIH/SIDA (GLIA)

Cadre de résultats

Objectif de développement du projet	Indicateurs de résultats	Utilisation des données de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des programmes de prévention, de soins, de traitement et d'atténuation des effets du VIH/SIDA pour les groupes mobiles et vulnérables tels les réfugiés, les employés du secteur des transports et les populations fortement contaminées et touchées dans chacun des États membres de l'Initiative, et • Améliorer les possibilités de mettre en place des mesures coordonnées pour la prévention, les soins, le traitement et l'atténuation des effets du VIH/SIDA, entre les États membres de l'Initiative. 	<p>Réfugiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de prévalence dans les camps de réfugiés et parmi les populations avoisinantes, ainsi que dans les camps de rapatriés : Réduction du taux de prévalence du VIH parmi les populations de réfugiés et les communautés avoisinantes identifiées par la GLIA • Modification des comportements dans les camps de réfugiés et parmi les populations avoisinantes : Augmentation du nombre de jeunes (de 15 à 24 ans) parmi les populations ciblées, indiquant avoir utilisé un préservatif lors de relations sexuelles avec un partenaire de rencontre (indicateur repris de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA et ayant fait l'objet d'une adaptation) • Amélioration des connaissances portant sur les camps de réfugiés et les populations avoisinantes : Augmentation du nombre de jeunes, de 15 à 24 ans, parmi les populations ciblées, pouvant identifier correctement des méthodes de protection contre la transmission du VIH et rejetant des idées grossièrement erronées sur la prévention ou la transmission du VIH (indicateur de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH, ayant fait l'objet d'une adaptation) • Amélioration des conditions sociales au sein des populations de réfugiés et des populations avoisinantes <p>Réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du travail en réseau de certaines organisations choisies de la GLIA : Réseaux renforcés et amélioration de la gestion des réseaux et des organisations membres ainsi que de leurs capacités d'apprentissage dans le domaine de la lutte contre le SIDA <p>Services de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des services de santé offerts aux populations mobiles : On 	<p>Des données de référence seront collectées au début du projet et des données de réalisations, à la fin.</p> <p>C'est pourquoi, les données servant d'indicateurs de résultats seront utilisées pour déterminer quel a été l'impact global de l'Initiative sur la réalisation de sa mission telle que celle-ci a été énoncée.</p>

	constate un accroissement du transfert des connaissances entre États membres de l'Initiative et une plus grande utilisation des services de santé par les populations mobiles	
Résultats intermédiaires : un par composante	Indicateurs de résultats pour chaque composante	Utilisation du suivi des résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Première composante • Les 9 camps de réfugiés et les 9 populations avoisinantes, ainsi que le camp de rapatriés bénéficient d'un meilleur accès à des services opérationnels et adaptés de prévention, de soins et de traitement du VIH/SIDA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Première composante <i>Prévention</i> • 100 % des camps disposent de façon régulière de préservatifs masculins en nombre suffisant pendant le semestre précédent • 100 % des camps disposent d'affiches et de tableaux d'affichage sur le SIDA dans une langue appropriée • > de 75 % ont des programmes opérationnels d'éducation par les paires • 100 % des camps ont accès à des services de CTV opérationnels • 100 % des camps de réfugiés, des populations avoisinantes et des camps de rapatriés ont accès à des programmes opérationnels de prévention de la transmission de la mère à l'enfant <i>Traitement</i> • 100 % des agents sanitaires qui traitent des MST dans les dispensaires ont reçu une formation en matière de gestion syndromique • 100 % des agents sanitaires qui traitent les infections opportunistes courantes dans les dispensaires ont bénéficié d'une formation <i>Soins</i> • > 75 % des camps ont des agents sanitaires qui ont été formés à dispenser des soins à domicile et s'y consacrent activement 	<ul style="list-style-type: none"> • Première composante : • Les résultats obtenus à l'aide des indicateurs seront utilisés à des fins de planification annuelle et pour affiner les plans de travail annuels correspondants à cette composante • Les résultats seront aussi utilisés pour initier le débat avec les pays hôtes et pour assurer des liens plus étroits entre les activités destinées aux personnes résidant dans les camps de réfugiés (gérées par le HCR et mises en oeuvre par les partenaires d'exécution du HCR) et celles résidant dans les régions avoisinantes (gérées et exécutées par le pays hôte)
<p>Composante 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des réseaux (secteur des transports et PVVIH) ont été identifiés, renforcés et soutenus de façon durable dans la Région des Grands Lacs • Dans la Région des Grands Lacs, les réseaux (secteur des transports et PVVIH) ont amélioré leurs propres activités de prévention, de soins et de traitement du VIH 	<p>Composante 2 :</p> <p><i>(Toutes ces données doivent être désagrégées en fonction du type de réseau - réseau du secteur des transports ou organisation de PVVIH)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque réseau qui a été identifié a adopté la stratégie et mis au point un plan d'action destiné à l'appuyer et à la renforcer • Chaque réseau qui a été identifié a réalisé une auto-évaluation annuelle sur le SIDA • Pourcentage d'organisations qui ont atteint l'objectif de l'auto-évaluation sur le SIDA • Nombre de réunions officielles qui se sont tenues au niveau sous-régional entre les réseaux des six pays aux fins d'échanger des renseignements, et de faire connaître de bonnes pratiques et les données d'expériences • Nombre de séances de formation en matière de gestion organisées dans chaque pays à l'intention des organisations membres 	<p>Composante 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats seront utilisés pour : a) évaluer si l'appui octroyé à ces réseaux et les efforts déployés pour renforcer leurs capacités produisent une réponse appropriée ; b) voir si l'amélioration de la capacité de gestion se traduit par plus d'efficacité dans la planification, l'exécution et le suivi et l'évaluation ; c) déterminer si l'auto-évaluation a été couronnée de succès; d) définir les programmes de travail annuels ultérieurs ; et e) améliorer la qualité des services offerts par les réseaux et les organisations membres
<p>Composante 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • On constate une plus grande synchronisation et harmonisation des politiques de santé 	<p>Composante 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions officielles, impliquant des contacts entre les secteurs de la santé des États membres 	<p>Composante 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les renseignements obtenus et les pratiques qui ont donné de bons résultats : a) pour améliorer les mesures

	<p>de l'Initiative, dans le but d'échanger informations, enseignements tirés de l'expérience d'un pays et pratiques donnant de bons résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles harmonisés et adoptés • Nombre de contacts officiels entre les États membres de l'Initiative dans le but d'échanger des renseignements sur la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA chez les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, les rapatriés et les communautés avoisinantes. • Une stratégie, prévoyant des services de santé adaptés aux besoins des travailleurs du secteur des transports a été adoptée par consensus lors d'une réunion officielle • Nombre de sites offrant des services adaptés afin de faciliter l'accès des travailleurs du secteur des transports à des sites donnés. 	<p>et les pratiques mises en oeuvre dans les pays de l'Initiative ; et b) pour préconiser de meilleures politiques, une meilleure stratégie et une augmentation des ressources au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les renseignements obtenus, les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques qui ont donné de bons résultats dans le secteur des transports pour préconiser une meilleure stratégie et une augmentation des ressources au niveau national.
<p>Composante 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Convention de la GLIA a été rendue opérationnelle par le Secrétariat de la GLIA qui est à même de planifier, d'exécuter, de suivre et d'évaluer les activités qui permettront de réaliser la mission de la GLIA. 	<p>Composante 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La GLIA dispose d'un système de suivi et d'évaluation qui fonctionne, les données étant transmises à un niveau central où elles sont saisies, analysées et diffusées aux parties prenantes • Le Secrétariat de la GLIA a nommé les huit cadres constituant son personnel de base. 	<p>Composante 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats seront utilisés pour évaluer le bien fondé de la structure de gestion de la GLIA et l'aptitude de la structure de gestion de la GLIA à exécuter l'Initiative et à garantir une bonne administration des entreprises

Modalités de suivi des résultats

Indicateurs de résultats	Base de référence	Valeurs cibles				Collecte et présentation des données		
		1 ^{re} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Périodicité et Rapports	Instruments de collecte des données	Entité responsable de la collecte des données
<p>Taux de prévalence dans les camps de réfugiés et parmi les populations avoisinantes ainsi que dans les camps de rapatriés : Il y a une réduction du taux de prévalence parmi les populations de réfugiés et les communautés avoisinantes, constatée par la GLIA</p>	On ne peut calculer une valeur unique – il y en a une pour chaque camp de réfugiés	S/O	S/O	S/O	à déterminer	Au début et à la fin du projet - Résultats captés dans le rapport annuel de suivi et d'évaluation de la GLIA	Surveillance avancée chaque année dans les 6 États membres de la GLIA	États membres de la GLIA
<p>Modification des comportements dans les camps de réfugiés et chez les populations avoisinantes : On constate une augmentation du nombre de jeunes (de 15 à 24 ans) parmi les populations ciblées qui indiquent utiliser un préservatif lors d'un rapport sexuel</p>	À déterminer	S/O	S/O	S/O	à déterminer	Au début et à la fin du projet - Résultats figurant dans le rapport annuel de suivi et d'évaluation de la GLIA	Surveillance avancée réalisée chaque année dans 6 États membres de la GLIA (pour déterminer le taux de prévalence) - Données provenant du recensement effectué par les États membres (pour estimer le nombre de naissances)	États membres de la GLIA

avec un partenaire de rencontre (indicateur de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA ayant fait l'objet d'une adaptation)							annuelles)	
Amélioration des connaissances dans les camps de réfugiés et parmi les populations avoisinantes : On constate une augmentation du nombre de personnes de 15 à 24 au sein de la population ciblée qui peuvent identifier correctement des méthodes de protection contre la transmission du VIH et qui rejettent des idées grossièrement erronées sur la transmission et la prévention du VIH (indicateur de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, ayant fait l'objet d'une	À déterminer à l'aide d'une enquête expérimentale de surveillance des comportements ainsi que d'une évaluation sociale et de la problématique hommes – femmes	S/O	S/O	S/O	à déterminer	Au début et à la fin du projet de la GLIA - Résultats captés dans le rapport annuel de suivi et d'évaluation de la GLIA	Enquêtes de la GLIA sur la surveillance des comportements dans les camps de réfugiés et dans les communautés avoisinantes	Secrétariat de la GLIA

adaptation)								
Amélioration des conditions sociales des réfugiés et des populations avoisinantes : On constate une amélioration des conditions sociales et de la condition de la femme au sein des populations ciblées ² dans les camps de réfugiés et parmi les populations avoisinantes	à déterminer à l'aide d'une évaluation sociale et d'un bilan de la condition des hommes et des femmes	S/O	S/O	S/O	à déterminer	Au début et à la fin du projet de la GLIA - Résultats figurant dans le rapport annuel de suivi et d'évaluation de la GLIA	Évaluation sociale et de la problématique hommes - femmes réalisées par la GLIA dans plusieurs camps de réfugiés choisis et parmi certaines populations avoisinantes présélectionnées	Secrétariat de la GLIA
Amélioration du travail en réseau de certaines organisations relevant des réseaux de la GLIA : les réseaux ont été renforcés et ces réseaux, ainsi que leurs organisations membres, ont amélioré leur gestion et leurs capacités d'apprentissage dans les domaines ayant trait au SIDA	À déterminer à l'aide d'une enquête expérimentale de surveillance des comportements et d'une évaluation sociale et de la problématique hommes - femmes	S/O	S/O	S/O	à déterminer	Au début et à la fin du projet de la GLIA - Résultats figurant dans le rapport annuel de suivi et d'évaluation de la GLIA	Enquêtes de surveillance des comportements réalisées par la GLIA dans les camps de réfugiés et les communautés avoisinantes	Secrétariat de la GLIA
Amélioration des services de santé	à déterminer en fonction des	S/O	S/O	S/O	à déterminer	Au début et à la fin du projet de la	Renseignements provenant des	Ministères de la Santé des 6 États

² Veuillez noter que l'évaluation sociale et le bilan de la condition des hommes et des femmes, auxquels il est procédé actuellement fourniront des renseignements détaillés permettant de formuler de façon correcte cet indicateur.

offerts aux populations mobiles : On constate un plus grand transfert des connaissances entre pays de la GLIA et une plus grande utilisation des services de santé de la part des populations mobiles	informations de la base de référence de la Composante 3						GLIA - Résultats figurant dans le rapport annuel de suivi et d'évaluation de la GLIA	systèmes de gestion de l'information sanitaire des six États membres de la GLIA	membres de la GLIA
Indicateurs de résultats pour chaque composante	Base de référence		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Périodicité et rapports	Instruments de collecte des données	Entité responsable de la collecte des données
Composante 1									
Prévention :									
100 % des camps auront eu accès régulièrement à des préservatifs masculins en nombre suffisant au cours du semestre précédent	Réf. 9	à déter.	75 %	100 %	100%	100 %	Les résultats seront suivis semestriellement et figureront dans a) les rapports d'activités du 2 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre de la GLIA, et b) le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et d'évaluation du VIH/SIDA	semestriel	HCR
	Rapat. 1	à déter.	à déter.	à déter.	à déter.	à déter.		semestriel	Pays
	Zones avoisinantes 9	à déter.	> 50%	> 75 %	100 %	100 %		semestriel	Pays
100 % des camps disposent d'affiches et de panneaux	Réf. 9	à déter.	> 75 %	100 %	100 %	100 %	Les résultats seront suivis semestriellement et	semestriel	HCR
	Rapat. 1	à déter.	100 %	100 %	100 %	100 %		semestriel	Pays

d'affichage dans une langue appropriée	Zones avoisinantes 9	à déter.	> 75 %	100 %	100 %	100 %	figureront dans a) les rapports d'activités du 2ème et 4ème trimestre de la GLIA, et b) le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	semestriel	Pays
> de 75 % des camps ont des programmes opérationnels d'éducation par les paires	Réf. 9	à déter.	>50 %	>75 %	>75 %	100 %	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Annuel	HCR
	Rapat. 1	0	0	0	100 %	100 %		Annuel	Pays
	Zones avoisinantes 9	à déter.	> 25 %	>50 %	>75 %	>75 %		Annuel	Pays
100 % des camps ont accès à un service de Conseil et test volontaires	Réf. 9	7	7	9	9	9	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Annuel	HCR
	Rapat. 1	0	0	0	1	1		Annuel	Pays
	Zones avoisinantes 9	à déter.	à déter.	à déter.	à déter.	à déter.		Annuel	Pays
100 % des camps ont des programmes opérationnels de prévention de la transmission de la mère à l'enfant	Réf. 9	5	5	5	7	9	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Annuel	HCR
	Rapat. 1	0	0	0	0	0		Annuel	Pays
	Zones avoisinantes 9	à déter.	à déter.	à déter.	à déter.	à déter.		Annuel	Pays
Traitement									

100 % des agents sanitaires qui traitent les MST dans les dispensaires accessibles aux réfugiés et aux populations avoisinantes ont reçu une formation en matière de gestion syndromique	Réf. 9	à déter.	>50 %	>75 %	100 %	100 %	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Annuel	HCR
	Rapat. 1	à déter.	>75 %	100 %	100 %	100 %		Annuel	Pays
	Zones avoisinantes 9	à déter.	>50 %	>75 %	100 %	100 %		Annuel	Pays
100 % des agents sanitaires qui traitent les infections opportunistes dans les dispensaires qui desservent les réfugiés et les populations avoisinantes ont bénéficié d'une formation	Réf. 9	à déter.	>50 %	>75 %	100 %	100 %	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Annuel	HCR
	Rapat.1	à déter.	>75 %	100 %	100 %	100 %		Annuel	Pays
	Zones avoisinantes 9	à déter.	>50 %	>75 %	100 %	100 %		Annuel	Pays
Soins :									
75 % des camps ont des agents sanitaires communautaires qui ont bénéficié d'une formation et prodiguent des soins à domicile	Réf. 9	à déter.	>25 %	>50 %	75 %	75 %	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Annuel	HCR
	Rapat.1	à déter.	0	0	75 %	75 %		Annuel	Pays
	Zones avoisinantes 9	à déter.	>25 %	>50 %	75 %	75 %		Annuel	Pays
Composante 2 :									
Pour les réseaux du secteur des transports									
Les réseaux identifiés ont adopté la stratégie	0		6	0	0	0	Les résultats feront l'objet d'un suivi	Système de suivi des réalisations de	Secrétariat de la GLIA

et mis au point un programme d'action pour appuyer et renforcer cette stratégie						annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	la GLIA	Intermédiaires
Chaque réseau identifié dans le secteur des transports a réalisé une auto-évaluation annuelle portant sur le SIDA	0	0	6	6	6	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Intermédiaires
Pourcentage d'organisations qui atteignent l'objectif de l'auto-évaluation sur le SIDA	0	0	50 %	75 %	90 %	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Intermédiaires
Nombre de rencontres officielles au niveau sous-régional entre les réseaux des secteurs des transports des 6 pays, en vue d'échanger des informations, de faire connaître les bonnes pratiques et de partager les enseignements tirés de l'expérience	0	0	1	1	1	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Intermédiaires
Nombre de séances de formation à la gestion	0	2	0	0	0	Les résultats feront l'objet d'un suivi	Système de suivi des réalisations de	Secrétariat de la GLIA

organisées dans chaque pays à l'intention des organisations membres (deux séances par pays – c'est à dire 12 séances pour l'ensemble des pays)						annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	la GLIA	Intermédiaires
<i>Pour les réseaux de PVVIH (un réseau par pays, Total 6)</i>								
Les réseaux de PVVIH identifiés qui ont adopté et mis au point un programme d'action visant à apporter appui et renforcement	0	0	6	0	0	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Intermédiaires
Nombre de réseaux de PVVIH identifiés qui ont réalisé chaque année une auto-évaluation portant sur le SIDA	0	0	0	6	6	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et d'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Intermédiaires
Pourcentage d'organisations qui ont atteint l'objectif de l'auto-évaluation portant sur le SIDA	0	0	0	0	70 %	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Intermédiaires
Nombre de réunions	0	0	0	1	1	Les résultats feront	Système de suivi	Secrétariat de la

officielles qui se sont tenues au niveau sous-régional entre les réseaux de PVVIH des les 6 pays en vue d'échanger des informations, de faire connaître les bonnes pratiques et de partager les enseignements tirés de l'expérience						l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	des réalisations de la GLIA	GLIA Intermédiaires
Nombre de séances de formation qui ont été organisées dans chaque pays à l'intention des organisations membres	0	0	2	0	0	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Intermédiaires
Composante 3 :								
Nombre de réunions officielles organisées pour mettre en contact les secteurs de la santé des États membres de la GLIA dans un but d'échanges d'informations, et de diffusion des expériences des différents pays ainsi que des pratiques ayant donné de bons résultats	0	1	1	1	1	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Coordinateur de la santé
Nombre de protocoles	0	0	0	3	0	Les résultats feront	Système de suivi	Secrétariat de la

harmonisés et adoptés						l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	des réalisations de la GLIA	GLIA Coordinateur de la santé
Nombre de contacts officiels entre les États membres de la GLIA en vue d'échanger des renseignements sur la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA parmi les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les rapatriés et les communautés avoisinantes	0	0	1	0	1	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Coordinateur de la santé
Une stratégie incluant des services de santé adaptés à l'intention des travailleurs du secteur des transports a été adoptée par voie de consensus lors d'une réunion officielle	0	oui	s/o	s/o	s/o	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Coordinateur de la santé
Nombre de sites choisis offrant des services adaptés à l'intention des travailleurs du secteur	0	18	18	22	22	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA Coordinateur de la santé

des transports						sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA		
Composante 4 :								
La GLIA dispose d'un système de suivi et d'évaluation opérationnel, en vertu duquel les données sont transmises à un niveau central, saisies, analysées, évaluées et diffusées aux parties prenantes	Non	En partie	Oui	Oui	Oui	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA
Le Secrétariat de la GLIA a nommé les huit cadres constituant son personnel de base comme prévu dans la Convention de la GLIA	2	5	8	8	8	Les résultats feront l'objet d'un suivi annuel et figureront dans le rapport annuel de la GLIA sur le suivi et l'évaluation du VIH/SIDA	Système de suivi des réalisations de la GLIA	Secrétariat de la GLIA

Veillez noter que les valeurs de référence et les objectifs annuels sont assortis de divers caveats

A. pour ce qui est des indicateurs de RÉALISATIONS

- les valeurs de référence ne peuvent être déterminées que lorsque l'enquête expérimentale sur la surveillance des comportements, l'évaluation sociale et l'évaluation de la problématique hommes - femmes auront été effectuées.
- Étant donné que la surveillance qui sera réalisée ne peut s'appliquer à un échantillon stratifié, il n'est pas possible d'obtenir une estimation unique du taux de prévalence. Les estimations et les objectifs individuels devront être calculés pour chacun des camps de réfugiés et pour la population avoisinante.

B. pour les indicateurs de RÉSULTATS

- Les valeurs de référence pour les indicateurs de résultats sont tous équivalents à ZÉRO au début du projet car aucune activité n'a encore été exécutée.

Annexe 4 : Description détaillée du projet

AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands lacs dans la lutte contre le VIH/SIDA (GLIA)

Composantes du projet

Le projet s'articule autour de quatre grandes composantes :

- appui à certains camps de réfugiés et zones avoisinantes, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux rapatriés ;
- appui aux organisations et réseaux de la société civile impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA, au secteur des transports et aux personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
- appui aux mesures et actions de prévention, de soins, de traitement et d'atténuation des effets du VIH/SIDA, convenues par les parties prenantes du secteur de la santé des États membres de l'Initiative ;
- appui à la gestion de programmes, au renforcement des capacités et au soutien technique, aux activités de suivi et d'évaluation, au partage d'informations et à l'établissement des rapports nécessaires à la mise en œuvre de la mission de l'Initiative.

Description des composantes du projet

Composante 1 : Appui à la lutte contre le VIH/SIDA à l'intention des réfugiés, des zones à proximité desquelles les réfugiés se sont installés, des déplacés internes et des rapatriés (USD 8,0 millions)

L'objet de cette composante est d'améliorer la prévention, les soins et le traitement du VIH/SIDA dans les camps de réfugiés, les zones avoisinantes et au sein des groupes de rapatriés ou de déplacés internes dans un nombre restreint de sites (l'intention étant de reproduire la formule ailleurs au fil du temps). Selon les circonstances, cette aide couvrira une gamme complète de services d'appui à la prévention, aux soins et au traitement du VIH/SIDA ou une enveloppe de prestations plus succinctes. Les déplacés internes et les personnes venant de camps de réfugiés constituent une partie de la population ciblée.

Les zones concernées (1-2) dans chaque État membre de l'Initiative sont définies conjointement par les autorités nationales et le HCR des Nations Unies, sur la base des critères suivants convenus d'un commun accord par les États membres, à savoir :

a. Pour les sites de réfugiés :

- pays couvert par l'Initiative d'où proviennent les populations bénéficiaires, étant entendu que ces sites peuvent compter un nombre important de réfugiés venus d'États qui ne sont pas membres de l'Initiative ;
- les populations bénéficiaires doivent habiter en zone rurale, de préférence à proximité d'une frontière avec un État membre de l'Initiative ;
- sites comptant un nombre important de réfugiés, pour maximiser les avantages ;
- différents partenaires d'exécution devraient être choisis au sein d'un même pays et dans différents pays, lorsque c'est possible, pour pouvoir établir des comparaisons ;

- des populations comptant un nombre important de groupes vulnérables (forte proportion de femmes et d'enfants, de familles monoparentales, de préférence séropositive).
- b. Pour les zones avoisinantes :
- temps de déplacement à pied :
 - jusqu'au marché fréquenté à la fois par les réfugiés et les populations avoisinantes ;
 - entre les lieux d'habitation des populations avoisinantes et les camps de réfugiés.
 - taille de la population (>15 000) ;
 - distance séparant les lieux d'habitation des populations avoisinantes ;
 - facteurs de risque (par exemple, emplacement le long d'un couloir de transport, zone minière) ;
 - services existants de lutte contre le VIH/avantages pouvant être tirés de l'Initiative GLIA ;
 - existence de sites de surveillance avancée ;
 - deux sites de populations avoisinantes par camp de réfugiés au maximum.
- c. Pour les sites de rapatriés :
- taille de la population (plus de 10 000 rapatriés attendus) ;
 - facteurs de risque (par exemple, emplacement le long d'un couloir de transport, zone minière) ;
 - services existants de lutte contre le VIH/avantages pouvant être tirés de l'Initiative GLIA ;
 - existence de sites de surveillance avancée.

Le HCR des Nations Unies gère actuellement des programmes de lutte contre le VIH/SIDA dans de nombreux camps de réfugiés en Afrique, principalement par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution qui ont conclu un accord tripartite avec les autorités nationales et le HCR pour la mise en œuvre de certaines activités sectorielles. Ce type de programme peut être transposé à plus grande échelle, et de nouvelles opérations peuvent être mises en place avec l'appui de l'Initiative. L'engagement des pouvoirs publics en faveur des programmes de lutte contre le VIH/SIDA dans les zones rurales où se trouvent les groupes ciblés varie d'un pays à l'autre. Le HCR s'occupe des programmes destinés aux camps de réfugiés, alors que les programmes à l'intention des zones concernées, des déplacés internes et des rapatriés sont administrés par le secrétariat de la structure nationale de lutte contre le VIH/SIDA suivant l'approche PPS (programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique). Ces programmes peuvent aussi être administrés par le HCR des Nations Unies à la demande du pays. Un protocole d'accord et un contrat de gestion conclus entre le HCR et l'Initiative et devant être approuvés par le Conseil des ministres de l'Initiative et le siège du HCR serviront de base à l'exécution des programmes dans les zones concernées. Il s'agira de mettre en place des activités de prévention, de soins et de traitement du VIH/SIDA, ainsi que des mesures de nature à atténuer l'impact de la maladie dans certains sites ; de mieux informer la population visée sur le VIH/SIDA et les infections opportunistes liées à la maladie, ainsi que sur les mesures à prendre pour les combattre ; et d'abaisser les taux d'infection. Pour obtenir ces résultats, il faudra fournir au HCR et aux programmes nationaux de lutte contre le sida les ressources nécessaires pour financer une partie des activités subsidiaires spécialement axées sur la lutte contre le VIH/SIDA dans les sites. Les agents de liaison nationaux de l'Initiative travailleront, comme c'est déjà le cas, en collaboration étroite avec le HCR, et en particulier les deux coordonnateurs régionaux ainsi que les représentants nationaux du HCR. Cette collaboration

a déjà présidé au choix des sites et à la définition des liens entre les différents programmes approuvés d'un commun accord. Un contrat à long terme (sur quatre ans) sera conclu entre l'Initiative et le HCR. Les activités du programme feront l'objet d'un examen annuel, et le programme pour l'année suivante devra être approuvé. L'IDA sera invitée à émettre un avis de non-objection pour chaque plan de travail annuel (voir Annexe 6, Modalités d'exécution).

Les services fournis par le HCR seront définis sur la base de plans annuels établissant les plans subsidiaires pour les différents camps et, si le secrétariat national de lutte contre le SIDA en fait la demande, les activités subsidiaires pour les zones situées à proximité des camps et/ou des sites de rapatriés. La préparation du projet a donné lieu à la réalisation d'analyses de situation et à l'examen des programmes d'action prévus pour la première année d'exécution. Les programmes d'action concernant les futurs sites seront examinés de la même manière chaque fois qu'un site ou un groupe cible sera identifié comme étant admis à bénéficier d'un financement. Le processus d'examen sera plus succinct pour les sites qui auront déjà mené à bien les activités subsidiaires définies dans le programme d'action établi pour la première année d'exécution. Les programmes annuels tiendront compte de plusieurs dimensions : rôle des femmes, prise en compte des jeunes dans les programmes, financement pour les groupes à risque et autres objectifs de l'Initiative. Ces programmes seront consolidés et soumis à la Banque mondiale pour avis de non-objection. Certains aspects du programme feront l'objet d'un suivi régulier, et des enquêtes de surveillance biologique seront réalisées à deux reprises durant l'exécution du projet, parallèlement à des enquêtes de surveillance avancée.

Composante 2 : Appui aux réseaux impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA (USD 3,0 millions)

On part du principe que les différents types de réseaux représentent un élément important de la stratégie sous-régionale de lutte contre le VIH/SIDA.

- L'Initiative appuiera dans un premier temps un petit nombre de réseaux, chacun de ces réseaux se fondant sur un système d'autoévaluation pour définir les lacunes à combler et les activités pertinentes devant être appuyé ;
- à mesure qu'elle gagnera en expérience, l'Initiative cessera de limiter son rayon d'action aux réseaux partenaires existants pour l'étendre à de nouveaux réseaux prioritaires ;
- pour bénéficier d'un appui de l'Initiative, il faut démontrer que les activités envisagées procureront au bout du compte des avantages à la sous-région et qu'elles ne se substitueront pas ni ne feront concurrence aux actions menées par les pays ;
- le secteur des transports et les personnes vivant avec le VIH/SIDA constituent deux groupes hautement prioritaires pour l'action à mener.

En ce qui concerne le secteur des transports, l'accent portera sur deux couloirs de transmission principaux, à savoir i) l'axe Mombasa-Nairobi-Kampala-Kigali-Bujumbura-Bukava-Goma, et ii) l'axe Dar es Salaam-Dodoma-Kigali-Bujumbura-Bukavu-Goma. Une analyse de situation a été effectuée pour ces deux couloirs, et l'Initiative a entrepris des programmes pilotes (« safari safi »). Ces deux analyses seront actualisées. En outre, les possibilités de transport lacustre seront étudiées, compte tenu de l'importance de ce mode de transport. En ce qui concerne les personnes vivant avec le VIH/SIDA, diverses organisations, comme le réseau de santé et d'information communautaires (CHAIN), ont organisé des conférences régionales et facilité les contacts entre ces personnes, et les organisations prometteuses qui ont été repérées seront invitées à participer. Si l'on ne veut exclure personne, il s'agira de repérer au préalable les organisations susceptibles

d'être intéressées (l'offre), et il faudra que les organisations désireuses de participer en expriment le souhait (la demande).

Rares sont les réseaux sous-régionaux œuvrant contre le VIH/SIDA qui disposent de programmes bien définis pour fournir des prestations dans ce domaine à leurs membres ou clients. Les organisations sont choisies en collaboration avec les agents de liaison nationaux de l'Initiative et les programmes nationaux de lutte contre le sida. Le choix se porte sur des organisations qui interviennent directement dans la lutte contre le VIH/SIDA, le secteur des transports ou l'aide aux personnes vivant avec le VIH/SIDA, ainsi que sur des réseaux sous-régionaux ou nationaux qui ont fait la preuve de leur engagement dans ce domaine ou qui manifestent un fort intérêt à cet égard et qui ont les moyens de s'occuper de ces groupes de populations susceptibles d'être contaminés ou touchés par la maladie.

L'Initiative vise à : i) renforcer la capacité de gestion des réseaux ou des organisations affiliées à des réseaux, de sorte qu'ils puissent établir des plans, assurer la gestion financière, mobiliser des ressources et mettre en œuvre des activités de suivi et d'évaluation ; ii) promouvoir les capacités d'apprentissage et un environnement qui se prête au partage du savoir ; et iii) faciliter le transfert de connaissances entre les membres des réseaux. La phase 1 de l'Initiative prévoit l'organisation d'ateliers à l'intention de groupes de personnes travaillant dans le secteur du transport ou vivant avec le VIH/SIDA qui auront été identifiés dans le cadre du processus de définition de l'offre et de la demande suivi par chacun des États membres, l'objectif étant que les participants à ces ateliers parviennent à un consensus sur les stratégies opérationnelles à mettre en œuvre, afin de favoriser leur adhésion à l'Initiative ; la phase 2 a pour objet d'identifier des ressources au sein de ces organisations afin de former : i) un vivier de « formateurs de formateurs » capables de transmettre les connaissances nécessaires pour améliorer la gestion de réseaux ; et ii) un groupe distinct de facilitateurs (au nombre de 30, à raison de cinq pour chaque État membre) rompus à des techniques qui permettent aux organisations/réseaux de s'autoévaluer pour en tirer des enseignements, partager le savoir et transférer des connaissances ; la phase 3 prévoit que les personnes ayant bénéficié de cette formation mettent en pratique les compétences ainsi acquises dans un cadre organisationnel, entreprennent des autoévaluations et créent des « points d'information » sur les axes de transport à longue distance (trois par pays durant la première année du projet, en liaison avec les services de santé destinés aux personnes travaillant dans le secteur des transports) ; la phase 4 vise à favoriser l'échange d'idées et la documentation d'expériences en offrant des « possibilités de mise en correspondance » d'intervenants ; et la phase 5 prévoit des actions de mise à niveau des connaissances, de diffusion d'expériences et d'évaluation intensive du processus.

L'idée est de recourir à la méthodologie de gestion du savoir mise au point par BP/UNITAR (*AIDS competence program*). Deux intermédiaires institutionnels expérimentés dispenseront une formation, fourniront des conseils et un soutien et assureront le suivi de l'information. La formation à la gestion des réseaux/organisations en réseau sera assurée sous contrat par un intermédiaire institutionnel. Un autre intermédiaire institutionnel fournira des services destinés à renforcer les moyens d'acquérir des connaissances sur les questions ayant trait à la lutte contre le VIH/SIDA, suivant le principe de l'autoévaluation par les organisations membres, en vue de préparer des programmes d'action locaux (les termes de référence décrivant les tâches incombant aux deux intermédiaires institutionnels ont été établis). Les « points d'information » (une salle située dans un lieu approprié et un animateur local) seront administrés par des ONG ou d'autres organisations sélectionnées conformément aux procédures PPS mises en œuvre dans le pays concerné. Le but recherché est de mettre en place des réseaux qui soient en prise sur la réalité du VIH/SIDA, qui sachent tirer parti des atouts dont ils disposent pour pouvoir mieux combattre la maladie, et qui s'emploient à réduire la vulnérabilité et les risques.

Concrètement, les activités à privilégier sont : a) le partage d'informations sur les bonnes pratiques par les réseaux sous-régionaux, l'établissement d'échanges réguliers entre les organisations des États membres de l'Initiative, et les travaux de recherche opérationnelle et de sensibilisation connexes ; b) tout ce qui peut faciliter la création ou le renforcement de réseaux de lutte contre le VIH/SIDA dans les domaines d'intervention prioritaire ; c) le renforcement des capacités de ces réseaux ; d) la mise en place, à partir de là, d'activités de démonstration pilotes ; et e) le suivi et l'évaluation des programmes de réseaux (certains aspects du suivi et de l'évaluation seront intégrés à cette sous-composante, même si les activités générales de suivi et d'évaluation relèvent de la Composante 4).

Composante 3 : Favoriser la collaboration dans le secteur de la santé (USD 3,0 millions)

Cette composante vise les objectifs suivants :

- développer les contacts officiels entre les secteurs de la santé des différents États membres de l'Initiative (échange d'informations, d'expériences nationales et de pratiques efficaces) ;
- étudier les possibilités d'harmonisation des protocoles de lutte contre le VIH/SIDA entre les différents pays couverts par l'Initiative et harmoniser le plus possible les procédures dans des domaines convenus d'un commun accord ;
- améliorer la mise en commun par les États membres des programmes et des approches de lutte contre le VIH/SIDA à l'intention des réfugiés, rapatriés, déplacés internes et habitants des zones avoisinantes (dans le prolongement des actions menées au titre de la Composante 1) ;
- adopter une stratégie conçue pour améliorer les services de lutte contre le VIH/SIDA destinés aux travailleurs du secteur des transports à longue distance et fournir à titre pilote ces services améliorés dans certains sites ;
- encourager le dialogue sur les questions liées aux médicaments, en vue de favoriser les échanges en matière de politiques, protocoles et systèmes de gestion des achats.

Il s'agit d'encourager la collaboration entre les secteurs de la santé à l'échelon sous-régional, en vue de favoriser la définition d'approches communes par et pour les principales parties prenantes du secteur (spécialistes de la politique de santé publique et experts techniques, médecins, infirmières, auxiliaires médicaux, agents de santé communautaires, responsables de la mise en œuvre de programmes sanitaires, pharmaciens, techniciens de laboratoire et fabricants et distributeurs de médicaments). Cette approche doit permettre d'utiliser plus efficacement les maigres ressources humaines et financières, de mener des actions de prévention, d'améliorer les soins et de fournir des traitements dans la région des Grands lacs. Les principales activités que l'on envisage de financer sont l'offre d'une assistance technique, l'organisation d'ateliers, de séminaires et de réunions de coordination interrégionale, des cours de formation et des voyages d'études. Sur la base de la lettre de mission et des orientations stratégiques de l'Initiative, des recommandations examinées et approuvées dans le cadre des consultations et des réunions techniques de l'Initiative, et des travaux du consultant chargé de regrouper les suggestions émanant des différents États membres qui ont abouti à l'organisation d'un atelier sous-régional consacré au secteur de la santé (voir Manuel opérationnel, volume 3), il est proposé d'encourager la collaboration entre les États membres de l'Initiative dans le secteur de la santé dans les cinq domaines suivants :

- Mise en commun des expériences nationales, des dispositifs mis en place par les différents pays et des enseignements tirés par chacun (activités : choix de thèmes spécifiques, présentations d'expériences, voyages d'études, réunions sous-régionales annuelles, archivage électronique d'informations sur le site web et dans le Centre d'information de l'Initiative).
- Harmonisation des protocoles (activités : examen des protocoles existants sur certains sujets, identification des besoins et des possibilités de formation, préparation de plans de travail annuels et examen/adoption de ces plans par des spécialistes de la santé des États membres de l'Initiative).
- Échange d'informations sur les actions de prévention, de soins, de traitement et d'atténuation des effets du VIH/SIDA en faveur des réfugiés, rapatriés et communautés vivant dans les zones avoisinantes (activités : synthèse des données recueillies au titre de la Composante 1, réunion sous-régionale aux fins d'échange d'informations et d'expériences, archivage des données dans le Centre d'information de l'Initiative et diffusion de l'information à l'échelon national).
- Élaboration de stratégies communes dans le secteur des transports et amélioration de la prestation de certains services de santé pour les camionneurs sur longue distance le long des deux axes principaux (activités : à partir d'une analyse de situation, dresser un inventaire des services de santé fournis le long des principaux axes routiers aux transporteurs sur grandes distances, adopter une stratégie régionale, repérer les sites à privilégier pour améliorer les services de santé dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, améliorer les services fournis aux transporteurs sur grandes distances dans certains sites).
- Échange d'informations sur les politiques, les prix, les modalités de passation des marchés et la législation applicables aux médicaments (activités : échange d'informations dans différents domaines relevant de la fourniture, des prix ou de la gestion des achats de médicaments, notamment en matière de stockage, de distribution, de système de suivi et d'autres politiques relatives aux médicaments, qui pourraient donner lieu à une collaboration future).

Cette composante est plus particulièrement axée sur le secteur de la santé. Les activités qu'elle prévoit devraient au bout du compte être intégrées dans les politiques et les actions sanitaires mises en place à l'échelon national, ou inversement, l'approche régionale devrait refléter les approches mises en œuvre par les parties prenantes nationales. Les ministres de la Santé seront les principaux intervenants au titre de l'Initiative pour cette composante. Enfin, conformément à la lettre de mission et aux orientations stratégiques de l'Initiative, l'objet de cette composante est de répondre aux besoins sous-régionaux et non de combler les lacunes des programmes nationaux.

Composante 4 : Gestion de programmes et renforcement des capacités (USD 6,0 millions)

Cette composante appuiera toutes les activités mises en œuvre dans le cadre de l'Initiative. Elle s'articule autour de trois grands axes :

- Administration et gestion
- Renforcement des capacités et appui technique
- Suivi et évaluation, information et établissement de rapports

Administration et gestion :

Parmi les dépenses pouvant faire l'objet d'un financement au titre de cette sous-composante, citons les coûts d'équipement et d'exploitation liés au fonctionnement des organes officiels de l'Initiative, à savoir le Conseil des ministres, le Comité exécutif et le Secrétariat. Les frais au titre des huit cadres constituant le personnel de base, des consultants chargés de coordonner les composantes, de l'agent de gestion fiduciaire et des charges de fonctionnement liées au

fonctionnement du secrétariat et des agents de liaison nationaux de l'Initiative représentent les principaux postes de dépenses.

Les agents de liaison nationaux sont une caractéristique particulière de l'Initiative, en ce sens qu'ils sont des agents permanents du secrétariat/de la commission nationale de lutte contre le VIH/SIDA (CNS/SNS) et peuvent se prévaloir des moyens à leur disposition au titre du programme national de lutte contre le sida pour appuyer les activités de l'Initiative en matière de sensibilisation, de formulation de politiques et de programmes, d'exécution de programmes, de gestion financière, de passation des marchés et de suivi des résultats. Chaque agent de liaison nationale recevra une enveloppe financière d'un montant identique pour s'acquitter de ses responsabilités au titre des dépenses autorisées considérées comme des « activités subsidiaires » (une enveloppe initiale de 80 000 dollars sera allouée la première année du projet pour financer l'achat du matériel nécessaire ; elle se montera à 40 000 dollars par an par la suite. Le matériel sera acheté par l'intermédiaire de IAPSO et livré dans les différents pays). L'emploi des fonds sera régi par un plan de travail annuel approuvé pour l'Initiative, lesdits plans reflétant les besoins particuliers du pays considéré. Ces plans pourraient prévoir notamment d'améliorer les outils d'administration/supervision utilisés par les agents de liaison dans l'exercice de leurs responsabilités au titre de l'Initiative pour tout ou partie des activités des différentes composantes. La mise au point de supports d'IEC, la prise en compte des questions environnementales, l'organisation d'ateliers nationaux, les services de consultants/d'assistance technique supplémentaire, l'organisation de cours de formation, l'achat de fournitures autorisées, les frais de déplacement et les charges de fonctionnement figurent parmi les dépenses autorisées. Les fonds alloués aux activités subsidiaires relevant des agents de liaison nationaux de l'Initiative sont en sus des autres financements de composante ou sources de financement et sont traités séparément.

Les charges de fonctionnement autorisées autres que les salaires couvrent les dépenses encourues au titre de l'exécution, de la gestion et du suivi des activités, y compris les fournitures de bureau, les frais de communication et de réseaux divers, les contributions supplémentaires au titre des loyers et de la remise en état des bureaux, des frais d'assurance, de l'entretien des véhicules et du matériel de bureau, du carburant, des matières premières et des frais de déplacement, y compris pour la supervision.

Renforcement des capacités et appui technique :

Cette sous-composante financera les activités nécessaires qui ne sont pas couvertes par ailleurs au titre des Composantes 1 à 3. L'une de ces activités consistera à aider l'équipe de cadres constituant le personnel essentiel de l'Initiative, les consultants chargés des principales composantes, les agents de liaison nationaux et les autres partenaires (personnel chargé du programme national de lutte contre le SIDA, ONG, secteur privé) à bien comprendre les modalités de mise en œuvre de l'Initiative et à exécuter efficacement les activités prévues. Des ateliers seront organisés à cet effet aux échelons régional et national. Une autre activité de cette sous-composante consistera à définir et développer deux ou trois thèmes de réflexion supplémentaires intéressant plusieurs secteurs (comme la prise en compte des femmes dans la lutte contre le VIH/SIDA pour les populations mobiles) que les États membres de l'Initiative s'accordent à juger importants pour la région. Cette activité pourrait donner lieu à des consultations, des ateliers et un dialogue entre pays.

Suivi et évaluation, information et établissement de rapports :

Le système de suivi et d'évaluation de l'Initiative s'articulera autour de quatre éléments, à savoir indicateurs, sources d'information, produits d'information et rapports aux parties prenantes. Le Secrétariat assurera une fonction de surveillance pour : a) la planification des activités de suivi et d'évaluation ; b) la formation à l'utilisation des systèmes de suivi et d'évaluation ; c) la mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation ; d) la préparation de rapports ; e) la coordination des activités de diffusion des résultats du suivi et de l'évaluation ; f) des activités de sensibilisation et de coordination ; g) l'élaboration d'un programme de recherche opérationnelle ; et h) l'utilisation de données communes par le système de gestion financière. La majeure partie des dépenses de suivi et d'évaluation sera couverte par d'autres composantes du projet, mais les responsabilités globales de suivi et d'évaluation seront financées au titre de cette composante. Le système de suivi et d'évaluation de l'Initiative est un système intégré, qui couvre toute la gamme des activités de gestion des programmes, le suivi et l'évaluation des informations biologiques et comportementales, ainsi que les liens avec les systèmes de suivi et d'évaluation nationaux. Ce système permettra de collecter et de consulter les données relatives à toutes les composantes. Un Centre d'information sera également financé au titre de cette sous-composante, de même que les travaux de recherche opérationnelle directement liés aux résultats de l'Initiative. Toutes les activités de surveillance et de recherche opérationnelle seront confiées à des prestataires extérieurs.

Annexe 5 : Coûts du Projet
AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte
contre le SIDA (GLIA)

Coût du projet par composante ou par activité	En monnaie nationale, en millions de USD	En devises, en millions de USD	Total en millions de USD
Composante 1 : Appui aux réfugiés, aux zones affectées à proximité desquelles les réfugiés se sont établis, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre territoire et aux rapatriés dans la lutte contre le VIH/SIDA	1,4	6,6	8,0
Composante 2 : Appui aux réseaux concernés par le VIH/SIDA	1,8	1,2	3,0
Composante 3 : Appui à la collaboration dans le secteur de la santé	0,4	2,6	3,0
Composante 4 : Gestion de programmes et renforcement des capacités	3,0	3,0	6,0
Mécanisme de la préparation des projets (si un tel mécanisme est demandé et approuvé)			
Coût de référence total Provision pour aléas d'exécution (déduire 2-3 % du total de chaque composante) Provision pour hausse des prix (déduire 2-3 % du total de chaque composante)			1,0

Montant total des coûts du Projet³ Intérêts pendant la construction Commission d'ouverture	6,6	13,4	20,0
Montant total du financement requis			20,0

Une lettre des autorités de l'Initiative consentira une exonération fiscale et une exemption des droits de douanes perçus sur le territoire des États membres de l'Initiative au titre des travaux, fournitures et services utilisés dans le cadre de ce Projet.

³ Les impôts et les droits identifiables sont de 0 m de USD et le coût total du projet net d'impôts est de 20 millions de USD. Par conséquent, la part des coûts du projet, nette d'impôts, est de 100 %

Annexe 6 : Modalités d'exécution
AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte
contre le VIH/SIDA (GLIA)

Liste de points à vérifier pour déterminer l'état de préparation

		D'ici l'évaluation	D'ici les négociations	D'ici la date d'entrée en vigueur	Progrès réalisés par l'Initiative
1	La lettre d'engagement et la déclaration de politique du gouvernement ont été reçues ; le Conseil national de lutte contre le SIDA a été constitué au début de la préparation du projet	doivent avoir été fournies			Les Lettres de tous les États ont été reçues ; le Conseil de ministres (équivalent du Conseil national de lutte contre le SIDA) a tenu sa séance inaugurale
2	Le plan stratégique régional, reflétant une démarche multisectorielle, doit être en place et adopté par le Conseil des ministres	doit avoir été adopté			Convention signée par tous les États membres de l'Initiative
3	Le Secrétariat de la GLIA est constitué et les membres du Conseil des ministres sont nommés ainsi que le Directeur du Comité exécutif. Le Secrétariat de l'Initiative doté en personnel	Tâches accomplies : Désignation des ministres de chaque État membre de la GLIA et du Directeur exécutif ; les termes de référence des cadres du Secrétariat de la GLIA ont été arrêtés et le bureau fonctionne		Sélection et nomination du Secrétaire, du Directeur administratif et financier, du Directeur technique et de la planification, du responsable du suivi et de l'évaluation ainsi que de l'audit interne	Nomination du Directeur par intérim du Secrétariat national de lutte contre le VIH/SIDA, rédaction des termes de référence du personnel de base, mise en route du processus de recrutement
4	Formation du personnel clé du Secrétariat de la GLIA et des agents de liaison nationaux de la GLIA dans les domaines de la passation des marchés, de la gestion financière et du suivi et de l'évaluation, en tant que de besoin.			Les grandes lignes d'un programme de formation à l'intention du Secrétariat de la GLIA et des agents de liaison nationaux de la GLIA ont été arrêtées	Le Manuel des opérations définit les systèmes de base

5	Les Manuels des opérations, le Plan d'exécution du Projet et le Plan de la passation des marchés pour la première année ont été élaborés, y compris un calendrier de mise en oeuvre détaillé, un plan budgétaire détaillé (et des budgets locaux) et les termes de référence requis	Les projets de Manuel des opérations, de Plan d'exécution du projet et de Plan de la passation des marchés ont fait l'objet d'un examen	Les documents définitifs ont fait l'objet d'un accord	Le Manuel des opérations, le Plan d'exécution du Projet et le Plan de la passation des marchés ont été publiés	Le Manuel des opérations est terminé ; le Plan d'exécution du Projet et le Plan de la passation des marchés ont été rédigés
6	Le Manuel des opérations a été préparé	Le Document a été révisé	Le document définitif a fait l'objet d'un accord		Le Manuel des opérations est terminé aussi bien dans sa version française que dans sa version anglaise
7	Cadre de gestion environnementale et sociale et Cadre de politique de compensation	Doivent être terminés			Les conditions du cadre de politique générale de l'ASPEN (unité chargée des politiques de sauvegarde de la Banque) ont été remplies
8	Les opérations devant être sous-traitées (par ex. gestion financière, passation des marchés, audit de la passation des marchés, audit interne, suivi et évaluation, mobilisation communautaire, évaluation technique des propositions de don, renforcement des capacités) ont fait l'objet d'un accord	Les termes de référence et les expressions d'intérêt doivent avoir été rédigés	Les termes de référence de l'Agent de gestion fiduciaire ont été approuvés Une présélection est faite et la liste des candidats à retenir est établie	Les prestataires auront été nommés	Les termes de référence de l'Agent de gestion fiduciaire auront été approuvés, et les expressions d'intérêt auront été publiées
9	Nomination de l'auditeur externe dont le recrutement est obligatoire	On est parvenu à Accord de principe	Les termes de référence ont été approuvés, une présélection a été faite et la liste des candidats à retenir a été établie	L'auditeur a été nommé	La passation des marchés est terminée
10	Évaluation institutionnelle	Doit être terminée			Terminée
11	Un plan de formation est préparé pour le personnel			Un accord est	Identification des Agents de liaison

	de la GLIA, les agents de liaison nationaux de la GLIA et pour d'autres institutions			intervenu sur un plan préliminaire	nationaux de la GLIA, autres partenaires requérant une telle formation
12	Systèmes de gestion financière, de passation des marchés et de suivi et d'évaluation pour le Secrétariat de la GLIA	Les besoins fondamentaux ont été identifiés		Les logiciels ont été identifiés ; plan d'installation et de formation	L'Agent de gestion fiduciaire doit mettre au point des systèmes sur la base des exigences du Manuel des opérations
13	Le dossier d'appel d'offres correspondant à la première année du projet a été préparé			La formation de lots, le dossier type d'appel d'offres ont été débattus et un accord est intervenu.	Approbation par le Comité exécutif ou le Secrétaire, selon des seuils spécifiés dans le Manuel des opérations
14	Un compte spécial a été ouvert et des fonds en monnaie nationale sont disponibles			Un compte spécial a été ouvert pour la GLIA et des comptes ont été ouverts pour les activités nationales	La Convention de la GLIA a été ratifiée et des comptes ont été ouverts dans des banques jugées acceptables
15	Préparation des programmes correspondants à la première année pour les composantes 1 - 3	Terminés : les avant-projets de programmes en faveur des réfugiés (équivalents des actions locales) ; les organisations du réseau ont été identifiés par les États membres de la GLIA	Examen définitif par les États membres de la GLIA des programmes de travail de la première année	Approbation par le Conseil des Ministres	Les Agents de liaison nationaux fournissent des renseignements supplémentaires

La liste des points à vérifier repose sur l'hypothèse que : a) les conditions d'entrée en vigueur seront peu nombreuses ; et b) les délais alloués pour la réalisation des tâches décrites dans la liste sont réalistes. Les ressources nécessaires à la réalisation des tâches décrites dans la liste sont disponibles auprès de sources telles le Fonds pour l'élaboration des politiques et la valorisation des ressources humaines ou le Mécanisme pour la préparation des projets ou sont disponibles sous forme de dons octroyés par d'autres bailleurs de fonds.

Organes de direction et de prise de décisions

Les organes de direction et de prise de décisions de l'Initiative sont le Conseil des Ministres et le Comité exécutif ainsi que les sous-comités de celui-ci.

a) Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres est l'organe de supervision de l'Initiative. Il est composé des ministres responsables de la lutte contre le VIH/SIDA dans les États membres de la GLIA ou de leurs suppléants. Organe suprême de l'Initiative, il incombe au Conseil des ministres d'approuver et de prendre tous les engagements juridiques au nom de l'Initiative. Il lui incombe également d'approuver les programmes annuels de la GLIA, ainsi que les budgets de cette organisation, de traiter les questions fiduciaires, d'examiner et d'approuver les audits, de jouer un rôle de porte-parole et de mobiliser des ressources. Ses principales attributions sont de déterminer la direction de la politique et des programmes de l'Initiative et de les modifier si besoin est, d'approuver les programmes d'action et les budgets annuels, et d'approuver les rapports annuels, y compris les rapports financiers (pour d'autres fonctions, voir la Convention de la GLIA, Articles 10-11 et le Manuel des opérations, Volume 1, Section I).

b) Le Comité exécutif

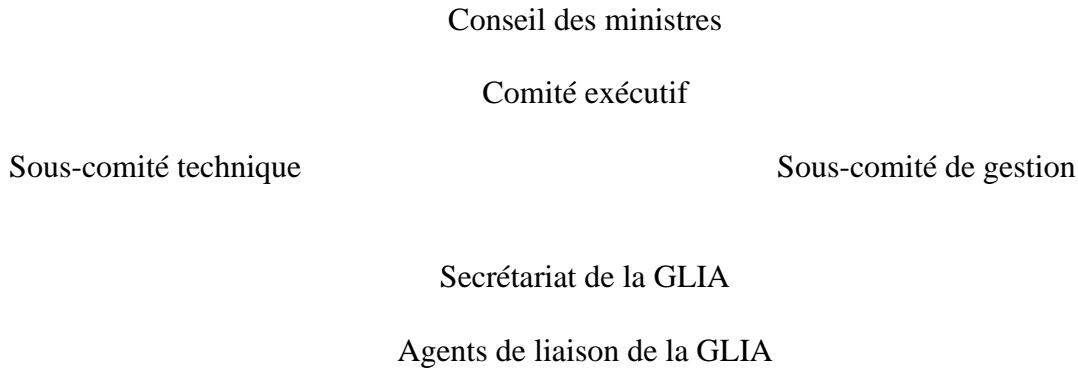
Le principal organe de décision est le Comité exécutif qui est composé du Directeur de chaque Conseil ou Commission national(e) de lutte contre le SIDA. Le Secrétaire exécutif de l'Initiative est un participant permanent aux réunions du Comité dont il est également le Secrétaire. Le Comité exécutif est composé de deux sous-comités, un sous-comité de gestion et un sous-comité technique qui ont à leur tête le Président du Comité exécutif et le Président adjoint de ce comité. Les principales tâches du Comité exécutif consistent à identifier et à classer par ordre de priorité les domaines d'intervention communs, en tenant compte des plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH/SIDA ; à examiner et à approuver les propositions de financement (par le biais des plans de travail annuels) ; à examiner le budget global de l'Initiative pour l'année à venir, tel qu'il a été soumis par le Secrétariat et à le soumettre au Conseil des Ministres ; et à approuver les accords de coordination de la GLIA avec les partenaires d'exécution de l'Initiative (pour d'autres fonctions, voir la Convention de la GLIA, Articles 12-13 et le Manuel des opérations, Section I).

c) Groupe consultatif du partenariat

Le Conseil des ministres est habilité à créer un Groupe consultatif pour donner à l'Initiative les moyens *d'encourager les partenaires et en particulier les communautés, les organisations de la société civile, les ONG, les organisations confessionnelles, le secteur privé, les agences des Nations Unies, et les bailleurs de fonds extérieurs, bilatéraux ou multilatéraux, à prendre une part active à un dispositif élargi et coordonné de lutte contre le VIH/SIDA dans la région des Grands Lacs* (Article 8(3) : Orientation stratégique de la Convention GLIA). Ce Groupe consultatif sera composé des parties prenantes, et notamment des principaux bailleurs de fonds, tels la Banque mondiale et l'ONUSIDA, des bénéficiaires et notamment des réseaux régionaux, du secteur privé, des

organisations apportant une expertise technique telles le HCR et l’OMS, et des instituts et établissements universitaires.

Figure 2. Modalités institutionnelles



Administration, coordination et suivi

La responsabilité de l’administration, de la coordination et du suivi de l’Initiative incombe au Secrétariat. Dans les États membres de l’Initiative, le Secrétariat de la GLIA est appuyé par les Agents de liaison nationaux de la GLIA.

a) Secrétariat exécutif de l’Initiative (Secrétariat)

Outre son Secrétaire exécutif, les cadres constituant le personnel de base du Secrétariat de l’Initiative comprendront un Directeur administratif et financier, un Directeur technique et de la planification, un Coordinateur du suivi et de l’évaluation, un Auditeur interne, un Responsable de la passation des marchés, un Spécialiste financier et un Agent de liaison national de la GLIA.

Les activités du Secrétariat seront décrites dans les programmes de travail annuels et approuvées par le Conseil des ministres. Le Secrétariat est chargé de l’exécution des programmes de l’Initiative et de la préparation des rapports de suivi financier, des rapports de suivi et d’évaluation et de tout autre rapport indiqué dans le Manuel des opérations ou demandé par le Conseil des ministres. Sa principale tâche est de coordonner et de gérer les opérations globales de l’Initiative, et notamment d’assurer la planification et l’exécution des programmes de lutte contre le VIH/SIDA, la formation, la recherche, le suivi et l’évaluation. Il examinera également les programmes de travail annuels mis au point par les partenaires d’exécution, les organisations interrégionales et autres unités, et par les États membres de l’Initiative en vue de leur présentation au Comité exécutif pour approbation, et il coordonnera l’évaluation et l’approbation des activités subsidiaires et des programmes d’action des camps de réfugiés (pour d’autres fonctions, voir le Manuel des opérations, Volume 1, Section I).

b) Les Agents de liaison nationaux de l’Initiative :

Chaque Agent de liaison national de la GLIA, nommé par son Conseil ou sa Commission nationale de lutte contre le VIH/SIDA mais non employé par l'Initiative, collaborera avec le Secrétariat exécutif (notamment par l'intermédiaire de l'interlocuteur désigné à cet effet au sein du Secrétariat de la GLIA) et maintiendra le contact avec les PPS nationaux et les autres partenaires, afin de faire en sorte que dans chaque pays, les programmes nationaux s'intègrent aux efforts déployés au niveau régional et soient coordonnés avec eux. Ces personnes seront chargées de promouvoir, de gérer la mise en oeuvre et d'assurer le suivi des programmes nationaux approuvés par l'Initiative. Chaque pays veillera à ce que son Agent de liaison national ait bien les qualifications requises pour s'acquitter des tâches décrites ci – dessus. Le Projet prévoit d'attribuer aux Agents de liaison nationaux un budget restreint, destiné à couvrir les frais de fonctionnement encourus à l'appui des activités de l'Initiative.

Exécution des activités financières et des opérations de suivi et d'évaluation

Les modalités d'exécution des activités financières ainsi que des activités de passation des marchés et de décaissement sont décrites à l'Annexe 7 et dans les sections pertinentes du Manuel des opérations. Des indicateurs détaillés de suivi et d'évaluation sont présentés à l'Annexe 3 et les modalités d'établissement de rapports ayant trait au suivi et à l'évaluation sont décrites en détail dans le Volume 1, Section V du Manuel des opérations.

Exécution des composantes

a) **Composante 1 : Appui aux camps de réfugiés, aux zones affectées à proximité desquelles ils se sont établis, aux déplacés internes et aux rapatriés dans la lutte contre le VIH/SIDA.**

Les programmes de cette composante ayant trait aux camps de réfugiés seront mis en oeuvre par le HCR, sur la base d'un Protocole d'Accord et d'un Contrat de gestion signés par le HCR et la GLIA. Le HCR et les CNS/SNS des États membres de l'Initiative seront conjointement responsables des rapatriés. Au début, deux sites au maximum retenant plus particulièrement ce type de population seront identifiés dans chacun des États membres de l'Initiative. À moins qu'il n'en soit décidé autrement par le HCR et l'État membre de l'Initiative, les zones affectées seront administrées par les Conseils ou Secrétariats nationaux de lutte contre le VIH/SIDA (CNS/SNS) dans le Cadre national de lutte contre le VIH/SIDA, en ayant recours au système national PPS.

Pour les camps de réfugiés, la mise en oeuvre effective se fera en fonction des programmes de travail annuels. Elle incombera essentiellement aux partenaires d'exécution du HCR, c'est à dire aux ONG avec lesquelles le HCR aura conclu des contrats de sous-traitance. Les programmes d'activités subsidiaires qui seront préparés dans le cadre des programmes ayant trait aux zones avoisinantes, aux déplacés internes et aux rapatriés et qui auront été approuvés comme partie intégrante des programmes annuels présentés à la GLIA, seront exécutés par des ONG ou par d'autres partenaires d'exécution, comme c'est le cas des programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA.

Les programmes d'action ayant trait à des camps de réfugiés donnés et portant sur la première année du projet ont été examinés lors de l'évaluation. Là où la première année du programme d'action aura été mise en oeuvre de façon satisfaisante, les procédures d'examen seront allégées. Les éléments qu'il est recommandé de faire figurer dans les programmes d'activités subsidiaires sont mentionnés dans le Volume II du Manuel des opérations, tandis que le Volume III contient des plans de travail détaillé pour les composantes.

Pour chaque année ultérieure, le HCR et les autorités nationales prépareront des plans indicatifs correspondants aux activités à mener dans les différents sites de chaque pays et ils les soumettront, environ trois mois avant la réunion annuelle du Conseil des ministres de l'Initiative, au Secrétariat de l'Initiative pour distribution au sous-comité technique du Comité exécutif de la GLIA. Ce sous-comité examinera les programmes d'action proposés, transmis par le HCR par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Initiative. Le Comité exécutif de la GLIA présentera chaque année les programmes d'action au Conseil des ministres de l'Initiative pour approbation définitive. Les programmes d'actions annuels seront soumis à la Banque mondiale sur une base consolidée, pour avis de non-objection. (Voir le Manuel des opérations de la GLIA, Volume 2, Annexe 7, pour plus de détails concernant les procédures, les critères de sélection des sites et le suivi des résultats.)

b) Composante 2 : Appui aux réseaux de personnes affectées par le VIH/SIDA

L'exécution de cette composante consistera en l'octroi d'un financement destiné à renforcer les capacités de gestion des réseaux et des organisations qui en sont membres, et à développer, à leur intention et à l'intention des intervenants dans les États membres de la GLIA, des installations et des moyens d'apprentissage. Au début, les groupes qui seront visés en priorité par l'Initiative sont les groupes du secteur des transports, les PVVIH et les personnes affectées. Lorsque le rôle de l'Initiative sera mieux connu, qu'elle aura acquis une certaine expérience et qu'elle pourra apporter une valeur ajoutée, l'Initiative sera en mesure d'apporter un appui à d'autres réseaux nationaux et peut-être qu'elle pourra même, dans quelques années, soutenir des initiatives locales allant au-delà de ces deux domaines initiaux d'intervention.

Sur le plan opérationnel, les activités axées sur les réseaux se dérouleront par phases, sur une période de quatre ans. La première phase portera essentiellement sur le renforcement des capacités des réseaux au niveau régional et, dans une certaine mesure, au niveau national, et servira également à mettre en place des mécanismes de prestation de services. La deuxième phase permettra de consolider les acquis de la première phase et sera consacrée plus particulièrement à développer les capacités d'apprentissage et à créer un environnement propice au partage, entre réseaux, des connaissances ayant trait au VIH/SIDA. Les phases 3 à 5 permettront aux personnes ayant bénéficié d'une formation de faire usage de leurs compétences récemment acquises, de créer des «Points d'information», de constituer une documentation sur les expériences qui auront été faites et de diffuser les expériences couronnées de succès. Deux contrats –cadre généraux, conclus avec des institutions ou des cabinets expérimentés (et concernant l'un, les

capacités de gestion et l'autre, le partage et le transfert des connaissances) sont envisagés et devraient permettre de réaliser presque toutes les activités importantes.

L'appui octroyé *au secteur des transports* se poursuivra dans la ligne des activités subsidiaires les plus réussies que finançait auparavant l'ONUSIDA, et des efforts supplémentaires seront déployés pour la mise en place des politiques. Ces activités seront exécutées par un prestataire intermédiaire capable de préparer des programmes d'action, et de gérer et de superviser des activités à composantes multiples mises en oeuvre dans plusieurs pays, de faire rapport au Secrétariat exécutif de l'Initiative et de lui apporter certaines assurances de qualité. L'appui octroyé au secteur des transports portera plus particulièrement sur deux principaux axes de transmission, à savoir Mombasa-Nairobi-Kampala-Kigali-Bujumbura-Bukava-Goma et Dar es Salam-Dodoma-Kigali-Bujumbura-Bukavu-Goma. Il est également reconnu que les transports lacustres sont très importants dans la région et qu'ils pourront être pris en considération, en temps opportun, dans le cadre du Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le VIH/SIDA.

L'appui aux PVVIH et aux personnes affectées sera également octroyé par l'intermédiaire de réseaux appropriés, bénéficiant de l'assistance d'organisations intermédiaires. Chaque État membre de l'Initiative a identifié des organisations qui répondent aux normes minimales requises pour ce projet (années d'activités, types de programmes mis en oeuvre, expérience, etc.) Les groupes appelés à bénéficier d'un tel soutien incluent des réseaux qui accordent déjà leur appui aux PVVIH ainsi que des groupes qui souhaitent ou sont disposés à fournir des services de renforcement des capacités, notamment ceux qui ont les compétences voulues pour gérer/superviser des activités à composantes multiples mises en oeuvre dans plusieurs pays, de faire rapport au Secrétariat exécutif de l'Initiative et de lui apporter certaines assurances de qualité.

c) Composante 3 : Appui à la collaboration régionale dans le secteur de la santé

Les principales activités consisteront à réunir des informations, à octroyer une assistance technique, à organiser des réunions d'experts des différents États membres de l'Initiative, et à préparer un inventaire des interventions donnant de bons résultats auprès des populations ciblées, de manière à faire connaître les expériences, les actions et les enseignements d'un pays ; à harmoniser les protocoles ayant trait aux soins et au traitement des MST, du VIH/SIDA, et des maladies opportunistes et notamment à harmoniser les conseils et tests volontaires, les soins à domicile, la prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PMTE) et la PMTE «plus» ; et à organiser des réunions consultatives sur les manières les rentables de se procurer des médicaments. Les domaines d'intervention qui devront être pris en considération plus particulièrement au stade initial sont indiqués dans le Volume III du Manuel des opérations.

La mise en oeuvre de cette composante reposera sur une démarche dynamique, en vertu de laquelle le Comité exécutif de l'Initiative (sur recommandations du sous-comité technique) proposera chaque année au Conseil des ministres de poursuivre son appui à la collaboration qui a pu s'instituer dans un domaine particulier du secteur de la santé ou de

soutenir de nouvelles actions qui pourraient favoriser l'harmonisation des secteurs de la santé et qui pourraient être inspirées de mesures prises par les États membres de l'Initiative. Ces domaines d'intervention seront pris en compte dans le plan de travail et dans le budget annuel préparés par les consultants sous la direction du Secrétaire exécutif de l'Initiative (Pour plus de détails concernant cette composante, voir le Manuel des opérations, Volume 2, Annexe 6, et Volume III)

Responsabilités des Agents de liaison nationaux

Mandat :	Agent de liaison national
Responsable hiérarchique :	le Secrétariat/Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA
Assure la coordination avec :	le Secrétariat de l'Initiative
Supervise directement :	les consultants/assistants dont les services sont financés à l'aide des fonds alloués
Assure la liaison avec :	le personnel du Secrétariat/Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA et les personnes que ses «clients» peuvent désigner comme étant son homologue.
Lieu de travail :	Déterminé par le Secrétariat/Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA

Responsabilité générale/objectifs : coordonne les activités de l'Initiative dans le pays ; intègre les considérations d'ordre régional aux programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA ; informe son interlocuteur au sein de l'Initiative (personne relevant du Secrétariat exécutif de l'Initiative) des derniers événements qui se sont passés dans son pays sur le plan de la lutte contre le VIH/SIDA.

Généralités : L'Agent de liaison national de la GLIA est un employé du Secrétariat/Conseil national de la lutte contre le VIH/SIDA (et non un employé de la GLIA). Il ou elle sera engagé(e) dans la lutte contre le VIH/SIDA au niveau régional, et utilisera les moyens dont dispose le programme national de lutte contre le SIDA pour appuyer l'effort de sensibilisation de l'Initiative, aider à la formulation de ses politiques et de ses programmes, à l'exécution de ses programmes, de ses activités financières et de ses activités en matière de passation des marchés ainsi qu'au suivi des résultats. Dans un souci de continuité, le mandat de l'Agent de liaison pourra être prolongé, si la prestation de celui-ci a donné satisfaction, ce qui sera déterminé sur la base d'une évaluation réalisée chaque année par le Directeur / Secrétaire exécutif national du programme de lutte contre le SIDA, en consultation avec le Secrétariat de l'Initiative.

Sur la base d'un plan de travail annuel ayant reçu l'approbation de l'Initiative, l'Agent de liaison national se verra octroyé des ressources destinées à financer les activités éligibles, comme cela est prévu dans le Manuel des opérations de la GLIA. Ces fonds seront mis à disposition dans un compte subsidiaire de la GLIA, auprès du Conseil national de lutte contre le SIDA (ou auprès d'une entité similaire.) L'Agent de liaison sera autorisé à donner l'ordre au service financier de la CNS de mettre ces fonds à disposition conformément au plan de travail annuel. Le plan de travail annuel traduira les besoins du pays, par exemple la nécessité de renforcer l'administration/la supervision de l'une quelconque ou de toutes les activités relevant d'une composante de l'Initiative (y compris le recrutement d'un assistant pour l'Agent de liaison) ; les contrats de consultants à court terme ; la mise au point de matériel d'information, d'éducation et de communication ; les questions environnementales ; les ateliers nationaux ; l'assistance technique et les services de consultants supplémentaires ; la formation ; l'achat des fournitures éligibles, les frais de déplacement et de fonctionnement. Ces ressources allouées aux États membres de l'Initiative, viennent s'ajouter au financement des activités/composantes prévues dans le cadre de l'Initiative et au financement provenant d'un PPS national ou d'autres sources, et constituent des ressources distinctes.

Principes fondamentaux de gestion appliqués par l'Agent de liaison national :

- Les activités de la GLIA seront de nature complémentaire ou supplémentaire mais ne se substitueront pas aux activités qui peuvent être financées dans le cadre d'un PPS propre à un pays ;
- Les activités appelées à bénéficier d'un financement au titre des sommes allouées chaque année par l'Initiative pour couvrir les actions nationales, seront administrées conformément aux procédures nationales du PPS.

Tâches spécifiques liées à l'appui accordé au Secrétariat de l'Initiative :

Au titre de la composante 1 (réfugiés, déplacés internes, rapatriés, zones avoisinantes):

- Tâches : coordonner avec les autres membres du personnel du programme national de lutte contre le SIDA, les autorités nationales (notamment avec les responsables chargés des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, ainsi que du secteur de la santé) et les représentants non- gouvernementaux, la planification, la passation des marchés et l'exécution des activités financées par l'Initiative dans les zones avoisinantes et toutes autres interventions devant explicitement être exécutées par le programme national dans le cadre de la composante 1.
- Appui au Secrétariat de l'Initiative : assistance offerte de façon continue par le coordinateur des activités en faveur des réfugiés au sein de la GLIA, par l'interlocuteur de l'Agent de liaison national au sein de la GLIA, par le personnel du suivi et de l'évaluation, par les experts financiers et en matière de passation des marchés, et par l'Agent de gestion financière et de la passation des marchés. Lors de la phase initiale du projet, un appui tout particulier sera consenti aux coordinateurs des activités en faveur des réfugiés.

Au titre de la composante 2 (réseaux) :

- Tâches : aider à planifier des activités de réseaux au niveau national et y participer si besoin est. (L'exécution des activités relevant de cette composante incombera au premier titre à des institutions intermédiaires, une fois que celles-ci auront été identifiées.) Aider à la sélection et à la supervision des sites qui serviront de Points d'information.
- Appui au Secrétariat de l'Initiative : l'appui à cette composante et sa supervision incomberont aux institutions intermédiaires, à la personne qui, au sein de la GLIA, coordonne les activités visant les réseaux, au coordinateur du suivi et de l'évaluation et à l'Agent de gestion financière et de la passation des marchés ; l'interlocuteur de l'Agent de liaison au sein de la GLIA facilitant la résolution des problèmes d'exécution.

Au titre de la composante 3 (harmonisation de l'action des secteurs de la santé)

- Tâches : coordonner, avec les responsables appropriés des secteurs de la santé et d'autres responsables concernés, les activités relevant des domaines 1 à 3 et du domaine 5 de la composante. En ce qui concerne l'élément 4 (services liés au domaine de la santé dans les principaux sites), aider à la sélection desdits sites et à la coordination ainsi qu'au respect des procédures environnementales et de passation des marchés des PPS nationaux, et participer à la sélection des sites.
- Faciliter le transfert d'informations sanitaires nationales au Centre d'information de la GLIA en particulier en ce qui concerne les protocoles, les programmes et l'expérience pouvant intéresser la GLIA
- Appui au Secrétariat de l'Initiative : appui offert par le coordinateur des activités dans le domaine de la santé, le coordinateur et le personnel chargé du suivi et de l'évaluation, l'Agent de gestion financière (qui coordonne avec le personnel de gestion financière du PPS national), l'interlocuteur de l'Agent de liaison national de la GLIA.

Au titre des sauvegardes environnementales et sociales :

- Exécuter le Cadre de gestion environnementale et sociale ainsi que le Cadre de compensation décrit dans ces documents.
- En ce qui concerne les activités mises en oeuvre par les États, veiller, chaque fois que cela est requis par les Cadres de gestion environnementale et sociale et par le Cadre de compensation, à la mise en oeuvre des actions nécessaires et notamment du suivi environnemental et des évaluations d'impact environnemental.
- Appui au Secrétariat de la GLIA : Interlocuteur de l'Agent de liaison national, Coordinateur du suivi et de l'évaluation et employés.

Autres tâches :

- Se tenir informé des faits nouveaux qui, à l'échelle nationale, ont trait aux programmes de l'Initiative, et vice versa ;
- Maintenir des contacts réguliers avec le Secrétariat de l'Initiative et, en particulier, avec l'interlocuteur de l'Agent de liaison national au sein de la GLIA par courriel, par téléphone et en personne, lors des visites que l'interlocuteur de l'Agent de liaison national au sein de la GLIA est amené à faire dans le pays, afin que la Direction de la GLIA soit tenue informée de l'état d'avancement des activités de l'Initiative et des problèmes auxquels ces activités peuvent se heurter;

- Soumettre les dossiers relatifs aux activités subsidiaires de toutes les composantes à l'interlocuteur de l'Agent de liaison national au sein de la GLIA, afin que celui-ci puisse les transmettre aux services concernés du Secrétariat de l'Initiative. Fournir, en temps voulu et sous une forme répondant aux besoins de la GLIA en matière de suivi, les données, renseignements et rapports que la GLIA peut être amenée à demander ;
- Coordonner le suivi et l'évaluation de l'Initiative dans le pays, avec l'aide des services pertinents du Conseil national de lutte contre le SIDA ;
- Fournir au Centre d'information de la GLIA les documents qui pourraient sensibiliser encore davantage d'autres États membres de l'Initiative aux activités mises en oeuvre et aux mesures prises au niveau national ;
- Recevoir et examiner tous les renseignements et les rapports de la GLIA ayant trait au programme national, comme le ferait les employés de la GLIA ;
- Conseiller le représentant national siégeant au Comité exécutif de la GLIA sur toute question ayant trait à l'Initiative et au sujet desquelles il peut être appelé à se prononcer.
- Apporter une assistance, en tant que de besoin, au représentant de l'État au Conseil des ministres de la GLIA.

Annexe 7 : Gestion financière et modalités de décaissement

AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le VIH/SIDA (GLIA)

A. Récapitulatif de l'évaluation de la gestion financière :

La GLIA est une nouvelle institution qui fonctionne essentiellement sur la base de ressources fournies par le gouvernement du Rwanda. Elle a joué essentiellement un rôle de facilitateur dans l'exécution des activités bénéficiant de l'appui d'autres partenaires du développement et cela en dépit du fait qu'elle ne dispose pas des capacités voulues pour gérer avec efficacité les questions financières. La GLIA a récemment pris l'initiative de se constituer en personne morale, dotée de l'infrastructure nécessaire pour s'acquitter des fonctions qui lui sont assignées. Avec une aide technique et financière considérable de la part du Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA, il sera possible de mettre en place, au sein de la GLIA, un environnement de gestion fiduciaire approprié. Dans ce but, le futur système de gestion financière de la GLIA sera mis au point et l'informatisation de ses opérations sera conçue et installée, au cours de la période correspondant au Mécanisme pour la préparation du projet, avec l'assistance d'un consultant (un Agent de gestion fiduciaire habitué à entreprendre, au jour-le-jour, des tâches de gestion fiduciaire complexes de l'ampleur de celles qui devront être entreprises par la GLIA en sa qualité d'organisme sous-régional). Ce système est décrit en détail dans le Manuel des opérations. Les tâches de gestion fiduciaire seront données à des prestataires extérieurs, du moins dans un premier temps, correspondant à la première année du Projet. Étant donné que la GLIA est une institution nouvellement créée, dont les activités sont appelées à se prolonger au-delà de la durée de vie du Projet à l'appui de l'Initiative, on envisage, dans le cadre de ce projet, de la doter d'une capacité de gestion fiduciaire durable, compétente et qualifiée. À cet égard, le Secrétariat de l'Initiative recrutera les cadres constituant son personnel de base, composé du Directeur administratif et financier, et du responsable financier qui travaillera aux côtés du consultant pendant toute la période du mécanisme pour la préparation des projets. Durant cette période, le consultant ne sera pas seulement chargé de faire fonctionner le système de gestion fiduciaire, il devra également contribuer à la formation et à la mise en place d'une capacité de gestion fiduciaire appropriée et efficace, avant la fin de son mandat. En résumé, les principales tâches de gestion fiduciaire auront trait à la planification financière et à la budgétisation, au contrôle budgétaire, à la gestion et au décaissement des ressources, à la comptabilité et à l'établissement de rapports ainsi qu'à la gestion de la passation des marchés. On trouvera ci-après les principales caractéristiques du système financier qui sera en place lors de l'entrée en vigueur :

La GLIA maintiendra un système de gestion financier, notamment les écritures et comptes pertinents, et préparera, en temps voulu et conformément à l'OP/BP 10.02, des états financiers fiables et exacts dont la forme aura été jugée acceptable par l'IDA. Le système sera conçu de manière à faire apparaître les opérations, ressources et dépenses du projet ainsi que les activités dudit projet, conformément à des pratiques comptables appropriées. À cet égard :

- La GLIA achètera, installera et exploitera un logiciel de gestion financière et de passation des marchés afin de pouvoir saisir et analyser des informations financières concernant toutes les ressources qui auront été avancées et les comptes qui auront été affectés au projet, et afin de faire rapport à ce sujet de façon précise et dans les délais voulus. Le logiciel permettra également de suivre l'avancement des éléments matériels du projet et offrira la possibilité d'imprimer directement les demandes de retrait, selon le format requis par la Banque mondiale. Tous les modules de logiciels sont reliés entre eux de façon à éviter que les informations ne soient enregistrées en double.
- La GLIA préparera un plan de financement annuel du projet et le soumettra à la Banque mondiale pour avis de non-objection. Le plan de financement s'inspirera des plans de travail annuels, des budgets estimatifs et des plans de passation des marchés. Il comportera des projections portant non seulement sur le montant total des besoins de financement mais également sur la manière dont ces ressources seront réparties entre les différentes catégories de décaissement.
- Dès le début, la GLIA adoptera une procédure de décaissement basée sur la présentation de rapports. Cette procédure offre une plus grande souplesse que celle basée sur les transactions. Le Secrétariat de l'Initiative et l'IDA se sont déjà mis d'accord sur le montant des dépenses prévues au cours des six premiers mois du projet ainsi que sur le montant prévu pour la période couverte par le rapport suivant, ce qui constitue une bonne base pour le décaissement semestriel des ressources provenant du don. Les décaissements ultérieurs se feront tous les trimestres sur la base des performances et des activités prévues au projet.

Tableau 1: Exigences du système financier de la Banque mondiale auxquelles la GLIA doit satisfaire

	Fond⁴
Méthode comptable	<ul style="list-style-type: none"> i) Conforme à la procédure de la Banque BP10.02 ii) Conforme aux procédures décrites en détail dans le manuel spécifique de comptabilité du projet qui a été approuvé iii) Utilise soit la langue anglaise, soit la langue française iv) Utilise un système de comptabilité en partie double v) Utilise la méthode du coût historique vi) Fait appel à un système informatisé
Livres comptables	<ul style="list-style-type: none"> i) Livre des encaissements et des décaissements ii) Journal de caisse iii) Registre des approvisionnements iv) Registre des immobilisations

⁴ Des organisations qui sont intéressées au premier chef à ce projet, tels les Conseils et Secrétariats nationaux de lutte contre le VIH/SIDA, qui sont responsables de maintenir et de gérer le(s) Compte(s) spécial(aux) et qui sont chargées d'autres opérations fiduciaires globales au titre du PPS, ainsi que de la coordination du programme PPS, du décaissement des ressources à des organisations secondaires ou intermédiaires (Catégorie B) et du décaissement des ressources aux communautés (Catégorie C.)

	<ul style="list-style-type: none"> v) Registre des paiements par chèque vi) Registre des sorties de caisse vii) Journal des opérations hors caisse viii) Registre des retraits du crédit ix) Registre des relevés de dépenses x) Grand livre général
États financiers et rapports	<ul style="list-style-type: none"> i) Relevés bimensuels de tous les comptes bancaires et états de rapprochement bancaires annuels ii) Rapports de suivi financiers comportant : <ul style="list-style-type: none"> a) Un examen de l'avancement du projet b) Un état de l'origine et de l'utilisation des fonds c) Utilisation des fonds par type de dépenses d) Rapport de suivi des résultats e) Rapport sur la passation des marchés iii) Pièces justificatives des décaissements afin de pouvoir procéder à la reconstitution (voir Chapitre 14 pour détails spécifiques) iv) Relevé des comptes spéciaux et relevé annuel des retraits effectués pour couvrir des dépenses aux titre des catégories autorisées v) Récapitulation annuelle de l'origine et de l'utilisation des fonds par catégories et fonds individuels autorisés, chaque fois qu'il convient. vi) Bilan annuel de l'actif et du passif dans les trois mois faisant suite à la fin de l'année vii) Relevé annuel des recettes et des dépenses dans des catégories pré-déterminées et cela dans les trois mois de la fin de l'année viii) Rapport annuel d'audit externe et audit du (des) compte(s) spécial (spéciaux), six mois après la fin de l'année ix) Rapport annuel d'audit interne dans les deux mois faisant suite à la fin de l'année x) Budget portant sur les 12 mois suivants et ventilé par fonds, deux mois avant la fin de l'année
Cascade de rapports	<ul style="list-style-type: none"> i) Toutes les activités financées directement au moyen du Projet, plus toutes les activités de la GLIA ii) Total de tous les comptes subsidiaires ou des activités subsidiaires financées au moyen du projet
Audit interne	i) Processus permanent servant d'instrument de gestion permettant d'assurer un suivi financier de façon pratique et appropriée.
Audit externe annuel	i) Audit annuel complet de la GLIA en tant que personne morale.

B. Décaissements

a) Modalités générales de financement

Le financement de l'Initiative provient de différentes sources ; soit d'organisations internationales (Banque mondiale et autres bailleurs de fonds) et dans ce cas, ce financement sera déposé dans les comptes en devises de l'Initiative, soit des États membres et dans ce cas, ce financement sera déposé dans les comptes en monnaie nationale. Le Secrétariat de l'Initiative demandera ensuite à ce que ces fonds soient transférés aux fournisseurs sur présentation de factures ou aux comptes des différents partenaires exécutant des programmes ou des activités subsidiaires ayant fait l'objet d'un accord préalable.

b) Mécanisme à utiliser pour les apports de fonds

La Figure ci-après illustre les principaux apports de fonds au titre de toutes les activités autres que celles exécutées par le HCR. Dans le cas du HCR, cette institution communiquera toutes informations pertinentes relatives aux comptes sur lesquels les fonds provenant du Département de la trésorerie de la Banque mondiale devront être déposés à échéances prédéterminées (semestrielles), après approbation du Comité exécutif de l'Initiative agissant par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Initiative, et moyennant avis de non-objection de la Banque mondiale.

Figure 1 : Apports de fonds correspondant au don de la Banque mondiale et à d'autres dons ainsi qu'à des fonds publics

- [- Département de la trésorerie de la Banque mondiale
- Autres bailleurs de fonds
- Compte destiné à recevoir les contributions de ces bailleurs de fonds
- Compte en devises (compte spécial)
- Compte bancaire de l'un des principaux partenaires d'exécution, HCR par ex.
- Trésoreries des États membres de l'Initiative. (Dans les États membres de la GLIA)
- Compte en monnaie nationale (Secrétariat exécutif de l'Initiative)
- Fournisseurs
- Comptes de contrepartie des États
- Comptes bancaires des partenaires d'exécution (Organisations de la société civile, organismes publics)
- Paiement des dépenses de l'Agent de liaison
- Comptes bancaires des bureaux locaux du principal partenaire d'exécution]

En dehors du compte spécial alimenté par l'IDA, l'Initiative peut ouvrir un compte destiné à recueillir les contributions d'autres bailleurs de fonds, dans une banque commerciale de son choix, pour autant que ce choix tienne compte de considérations pratiques dictées par une gestion efficace. Afin de garantir le fonctionnement efficace de ce système, de faire en sorte que les ressources parviennent en temps voulu aux organismes auxquels ils sont destinés et d'obtenir que les rapports qui doivent être

présentés au Secrétariat soient soumis ponctuellement, il faudra que les mécanismes d'acheminement de fonds et l'établissement de rapports portant sur ces transactions soient conçus de façon à être simples et appliqués avec régularité. Tous les six mois, le Secrétariat de l'Initiative demandera à ce que la Banque mondiale transfère directement au HCR (méthode de décaissement correspondant à un règlement direct) les fonds dont il aura approuvé le montant (sur la base des plans de travail convenus). D'autres partenaires intermédiaires potentiels et, dans certains cas exceptionnels, des organisations de la société civile (ONG et autres entités et associations reconnues dans les États membres de l'Initiative) peuvent être appelés à bénéficier de procédures similaires.

La figure indique que le Secrétariat de la GLIA règlera les dépenses imputables à son propre fonctionnement ainsi qu'aux opérations de passation des marchés qu'il exécute, que ces opérations aient trait au service central ou à des achats en grosses quantités pour le compte d'autres institutions d'exécution.

c) Premier décaissement pour l'exécution d'activités subsidiaires au profit des bénéficiaires

Le Secrétariat de l'Initiative, aidé de l'Agent de gestion fiduciaire, rédigera le contrat pertinent de financement des activités subsidiaires qui auront été approuvées. Le montant à décaisser au titre d'une première avance ne dépassera pas, normalement, 25 % du coût total de l'activité subsidiaire. Toutefois, ce pourcentage peut varier selon le montant des liquidités nécessaires à la mise en oeuvre des activités du premier trimestre et selon la nature particulière de l'activité subsidiaire, la fiabilité du partenaire d'exécution et l'expérience du personnel comptable du partenaire d'exécution, mais de toutes façons, le montant du premier décaissement ne devra pas dépasser la somme de 30 000 dollars.

Une fois tous ces facteurs pris en considération, le bénéficiaire respectif peut demander à ce qu'un montant donné lui soit versé au titre du premier décaissement (dans les limites du montant maximal de 30 000 dollars) en lieu et place d'un pourcentage. La première avance sera payée ou versée directement au partenaire d'exécution pour chaque activité subsidiaire qui aura été approuvée. Cela se fera soit à travers le compte bancaire du partenaire d'exécution, soit par traite de banque ou chèque, suivant le cas, ou en fonction de la demande du partenaire en question. Autant que possible, les règlements en espèces devront être évités même si cela peut s'avérer inévitable suivant la localisation et la disponibilité ou non de banques dans les différentes localités concernées.

d) Décaissements ultérieurs

Après le versement de la première avance, les décaissements ultérieurs peuvent être effectués sur la base de «certificats d'avancement» ou de relevés de dépenses plutôt que sur la base de factures. L'accord relatif aux activités subsidiaires mentionnera quelle est l'entité habilitée à produire ce certificat d'avancement (un Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA ou un prestataire extérieur, par exemple). Les grandes ONG pourraient toutefois soumettre des rapports financiers à la GLIA s'il en a été décidé ainsi. Sinon, tous les fonds perçus et utilisés par le partenaire d'exécution devront faire l'objet de

comptes réguliers, et le dossier des pièces justificatives s’y rapportant devra être soumis dans les meilleurs délais. Ce dossier comprendra une liste de toutes les dépenses éligibles effectuées ainsi que les copies des pièces justificatives pertinentes telles que les reçus, les factures, les relevés bancaires, et les attestations des bénéficiaires le cas échéant.

Aucun décaissement supplémentaire ne devra être fait à un partenaire d’exécution s’il n’a pas soumis le dossier des pièces justificatives correspondant à la première avance ou à toute autre avance perçue antérieurement.

(Dans le cas de la Banque mondiale, les formulaires-types utilisés lors des opérations de décaissement figurent aux annexes 3 (j) et 3 (k).)

e) Décaissement au profit d’organisations communautaires

Sauf en cas exceptionnels, lorsqu’il n’est pas possible de procéder autrement, l’Initiative ne financera pas directement les activités subsidiaires des organisations communautaires. De façon générale, l’Initiative passera par l’intermédiaire d’un partenaire d’exécution (organisation de la société civile). Le partenaire d’exécution versera le financement requis aux organisations de la société civile en deux tranches. La seconde tranche sera décaissée sur demande de l’organisation qui accompagnera sa requête de la présentation d’un rapport d’avancement sur l’exécution des activités. Le dossier, comportant notamment les factures, peut être conservé au niveau de la communauté et sera examiné par des auditeurs externes ainsi que par des missions de supervision.

Risques de gestion financière

Problèmes susceptibles de poser un risque	Notation du risque	Mesure d’atténuation
La Convention de la GLIA mentionne spécifiquement que le Secrétariat de l’Initiative est tenu de recruter son personnel parmi les ressortissants des États membres de l’Initiative, alors que certains d’entre eux n’ont pas une capacité de gestion fiduciaire suffisante pour un projet de l’envergure et de la nature du Projet à l’appui de l’Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA, pas plus que pour assurer la gestion fiduciaire de la GLIA en tant que personne morale.	Importante/Moyenne	Au cours de la première année, le Secrétariat de l’Initiative bénéficiera de l’assistance d’un Agent de gestion fiduciaire qui aidera à mettre en place les mécanismes de contrôle interne et à rendre opérationnel le système d’information de gestion fiduciaire. Il incombera également à cet Agent de renforcer les capacités au sein du Secrétariat au cours de la première année du projet. L’Agent exercera des fonctions qui seront progressivement appelées à disparaître
Manipulation politique de la part d’un État membre de l’Initiative et tentative, par ce pays, d’exercer une influence sur l’utilisation des ressources de la GLIA, en particulier de la part de l’État hôte.	Faible	L’adhésion à la Convention de la GLIA et l’adoption des règles du Manuel des opérations renforceront les mécanismes de contrôle interne. Un auditeur interne sera recruté pour compléter le contrôle interne et il fera rapport directement au

		Secrétaire exécutif, ce qui constituera un premier niveau d'autocontrôle.
En sa qualité de personne morale jouissant d'un statut international, la GLIA devraient être exemptée par le pays hôte du versement de tout impôt ou de tout droit, mais les autres États membres de l'Initiative pourraient ne pas se sentir liés par cette obligation pour toute dépense effectuée sur leur territoire, à moins qu'une telle exonération ne s'applique déjà au programme national PPS	Faible	Les États membres de l'Initiative devront parvenir à un accord sur la manière dont la question des impôts et des droits devra être harmonisée et s'appliquer aux activités de la GLIA dans le pays membre.

Décaissement du compte de don et du compte spécial du projet

a) Décaissement des fonds provenant du don

Aussitôt après son entrée en vigueur, le projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA décaissera les fonds provenant du don en appliquant une méthode de décaissement basée sur la présentation de rapports. La Banque mondiale a approuvé un financement rétroactif d'un montant équivalent à la contre-valeur de 2 millions de dollars, pour une période de un an, avant la date estimative de la signature du don. D'après la manière dont les choses sont envisagées, l'Agent de gestion fiduciaire aura les qualifications, l'expérience et les compétences requises pour utiliser, dès le départ, la méthode de décaissement basée sur la présentation de rapports de gestion financière. Cependant, les services de l'Agent de gestion fiduciaire se familiariseront rapidement avec les directives relatives aux rapports de gestion financière et avec les exigences de l'IDA, lors d'un séminaire d'une semaine qui sera organisé par l'Équipe de projet dès qu'elle aura été recrutée. En gros, le personnel de l'Agent de liaison fiduciaire ainsi que celui des services de base de l'Initiative devra avoir fait preuve de son aptitude à exploiter un système de décaissement basé sur la présentation de rapports et être prêt à l'appliquer, et il devra avoir formé progressivement d'autres membres des services de l'Initiative à utiliser ce système.

De ce fait, l'Initiative retirera les fonds du don sous forme d'avances, sur la base des rapports de gestion financière, ce qui lui permettra de disposer d'un fort taux de liquidités et de reconstituer rapidement sa marge brute d'autofinancement, deux éléments nécessaires pour que l'Initiative puisse financer ses nombreuses activités subsidiaires. Le facteur clé qui déterminera si les avantages d'une telle démarche se matérialiseront, tient à la soumission, en temps voulu, des rapports trimestriels de gestion financière ainsi qu'à la présentation des pièces justificatives et à la nature des documents soumis, comme cela est expliqué dans les paragraphes suivants.

Les principes suivants s'appliqueront :

- Toutes les dépenses liées à des marchés ou à des contrats qui auront été décaissés sur la base de rapports de suivi financier et les pièces justificatives à l'appui de tous ces rapports seront tenues à la disposition des missions de supervision de la Banque et des auditeurs externes afin qu'ils puissent les examiner à tout moment. Toutefois, lorsque le Secrétariat de l'Initiative en fait la demande et que, comme à l'accoutumé, toutes les pièces justificatives sont fournies, les dépenses d'un montant supérieur au seuil qui implique la réalisation d'un examen préalable peuvent être traitées comme des transactions faisant l'objet de paiements directs ou d'un engagement spécial, fondé sur des lettres de crédit (ouvertes par la Banque du bénéficiaire) en faveur des fournisseurs.
- Les pièces justifiant les transactions dont il est fait état dans les rapports de suivi financier et les relevés de dépenses (le cas échéant) seront conservés par le Secrétariat exécutif. La tenue des écritures incombe au premier chef au Secrétariat exécutif même si les opérations financières au jour le jour relèvent d'un consultant (l'Agent de gestion fiduciaire).
- Les seuils déterminant la réalisation d'un examen préalable seront les suivants:
 - ⌚ 250 000 dollars pour les travaux et les fournitures
 - ⌚ 100 000 dollars pour les services des bureaux de consultants et
 - ⌚ 50 000 dollars pour les services de consultants individuels.

b) Décaissements directs en faveur du HCR (et d'autres intermédiaires potentiels)

Suite à la signature d'un contrat de gestion entre le HCR et le Secrétariat de l'Initiative, les fonds du don seront décaissés sur la base des demandes de retrait présentées par le Secrétariat de l'Initiative, sous forme de paiements directs effectués par l'IDA au titre d'activités convenues d'un commun accord et ces paiements seront effectués, à chaque fois, pour des périodes de six mois. La capacité et les systèmes de gestion financière de la GLIA sont jugés suffisamment performants et fiables pour que le Secrétariat de l'Initiative puisse leur confier les fonds du projet. S'il advenait que les fonds du projet soient utilisés à des fins pour lesquelles ils n'étaient pas destinés, la GLIA ferait part de ses préoccupations au HCR et résoudrait ce problème avec lui. Cette disposition figurera dans le contrat de gestion conclu avec le HCR. Par conséquent, si le HCR détermine que les partenaires d'exécution existants disposent de capacités suffisantes et qu'ils les utilisent à bon escient dans l'exercice de leurs responsabilités fiduciaires envers le HCR, cela sera jugé suffisant aux fins du projet à l'appui de la GLIA. Si de nouveaux partenaires d'exécution sont identifiés lors de l'exécution, le HCR évaluera leur capacité de gestion financière conformément à ses règles et à ses procédures. Des ressources financières ne doivent pas être transférées à de tels partenaires avant qu'ils n'aient fait l'objet d'une évaluation, que des accords n'aient été conclus et officiellement approuvés, et qu'une formation et des instructions n'aient été prodiguées, au sujet des procédures de gestion financières adoptées par la GLIA.

Comptes bancaires

Les comptes bancaires et ceux qui en assurent l'administration sont les suivants :

- Un compte en devises (le compte spécial) sera ouvert au titre du projet à l'appui de la GLIA auprès d'une banque commerciale réputée, jugée acceptable par l'IDA et située dans la sous-région. L'IDA, comme elle y a été autorisée par les parties désignées conformément à l'Accord de don de développement, décaissera les montants du don en les déposera sur ce compte. Le compte spécial sera administré par le Secrétariat de la GLIA au nom de l'Initiative qui sera le bénéficiaire du don.
- Un compte, destiné à financer les activités de l'Initiative dans les États membres et sur lequel le Secrétariat de l'Initiative déposera périodiquement des contributions sur la base de programmes de travail annuels approuvés, sera également ouvert dans chacun des États membres de l'Initiative par l'intermédiaire du Conseil/Secrétariat national de lutte contre le VIH/SIDA. Ce compte sera ouvert dans une banque commerciale réputée et de préférence dans la même banque (ou chez un correspondant) que celle qui détient le compte spécial national du PPS dans les États membres de l'Initiative. Ces comptes peuvent également être utilisés pour accueillir les contributions que les pays font au projet à l'appui de la GLIA (s'il en est). Ces comptes seront administrés par les CNS et les agents de liaison, dans le but de permettre de réaliser les activités du projet qui ont été approuvées pour un pays donné dans le cadre du projet à l'appui de la GLIA, activités dont les agents de liaison sont responsables.
- Un compte en monnaie nationale sera ouvert par le Secrétariat de l'Initiative à Kigali, siège de l'Initiative, afin de couvrir les dépenses encourues au jour le jour en monnaie nationale et sera placé sous le contrôle du Secrétaire exécutif, qui bénéficiera de l'assistance du Directeur administratif et financier.

Catégories et pourcentage de décaissement

Les fonds de l'Initiative seront décaissés sur une période de quatre ans. Il est prévu un délai de grâce de quatre mois après la clôture du projet pour permettre au Secrétariat de l'Initiative d'effectuer les derniers décaissements correspondant à des dépenses réalisées avant la date de clôture du projet.

Catégorie de dépenses	Montant en dollars	% financé par l'IDA
Dons de sous-projet	8 000 000	100 %
2. Travaux	100 000	100 %
3. Fournitures	1 340 000	100 %
4. Services de consultants (y compris les audits)	7 000 000	100 %
5. Frais de fonctionnement supplémentaires	2 100 000	100 %
6. Remboursement de l'avance pour la préparation des projets	600 000	
7. Non imputé	860 000	

Total		20 000 000

Le tableau 4 montre la manière dont les fonds du projet seront répartis entre chaque exercice

**Tableau 4 : Calendrier de décaissement cumulatif
(en millions de dollars)**

	2005	2006	2007	2008	2009
Annuel	4,2	4,3	5,2	4,3	2,0
Cumulatif	4,2	8,5	13,7	18,0	20,0

C. Audit

- 1. Audit externe :** LA GLIA recrutera un cabinet d'audit indépendant présentant les qualifications et l'expérience requises pour mener à bien les audits annuels du projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le VIH/SIDA. Les termes de référence de l'audit, fixant le champ de l'audit jugé acceptable par l'IDA, seront arrêtés avant l'entrée en vigueur du projet, tandis que la sélection de l'auditeur, par voie d'appel à la concurrence, conformément aux directives de l'IDA pour la sélection des consultants, se fera peu après l'entrée en vigueur du projet. Les états financiers vérifiés qui répondront à des normes d'audit jugées acceptables par la Banque mondiale, ainsi que l'unique rapport d'audit de l'auditeur et que la lettre de gestion portant sur les défaillances et les faiblesses les plus notoires du système de contrôle interne et de comptabilité, seront soumis à l'IDA dans les six mois faisant suite à la fin de la période (l'exercice) faisant l'objet de l'examen. L'auditeur n'émettra qu'un seul avis sur des mécanismes de contrôle spécifiques comme le respect des procédures de passation des marchés et des procédures financières, les exigences en matière de rapports de gestion financière et les normes comptables internationales telles que celles-ci s'appliquent au secteur public.
- 2. Audit interne :** De plus, l'Initiative complètera et renforcera le système d'organisation du contrôle interne en recrutant parmi son personnel de base, un auditeur interne qualifié et expérimenté qui fera rapport directement au Secrétaire exécutif de l'Initiative et qui fera partie du Comité technique de la GLIA s'occupant des questions d'audit.

Plan d'action de gestion financière

Problème	Mesures correctives recommandées	Échéance
Le Secrétariat de la GLIA doit veiller à la mise en place d'un système de gestion financière solide	<ul style="list-style-type: none"> • Un cabinet international de consultants sera recruté pour concevoir et mettre en place un système jugé satisfaisant par le Secrétariat lors de la période correspondant au mécanisme de préparation du projet (phase I). • Termes de référence de l'Agent de gestion fiduciaire ou de membres qualifiés et expérimentés de la GLIA appelés à gérer le système qui devra être adopté et recrutement de l'équipe fiduciaire à titre permanent (Phase II). • Signature officielle d'un contrat exhaustif d'engagement avec l'Agent de gestion fiduciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant l'entrée en vigueur prévue le 1^{er} avril 2005. Il s'agit là d'une condition d'entrée en vigueur. • L'Agent de gestion fiduciaire ou le personnel de la Phase II doit avoir être en fonction avant la date d'entrée en vigueur prévue au 1er avril 2005. • Le contrat de l'Agent de gestion fiduciaire doit être conclu et officiellement signé au plus tard le 31 janvier 200
Système d'information intégré incorporant des fonctions de suivi et d'évaluation, et basé sur un logiciel adapté, répondant aux besoins de la GLIA en tant que personne morale ; installation de ce système et essai à l'aide de données fictives. Le Secrétariat de l'Initiative est responsable de cette tâche.	Termes de référence du consultant pour la tâche convenue et mission entreprise lors de la Phase I (financé par le mécanisme pour la préparation des projets). Équipe fiduciaire de base recrutée et prête à superviser le consultant.	Mission devant être accomplie d'ici la date de l'entrée en vigueur prévue au 1 ^{er} avril 2005
Formation de 1 à 2 jours en matière d'établissement de rapports de suivi financier, organisée par l'IDA à l'intention de l'Agent de gestion fiduciaire et de l'équipe fiduciaire	Le Chef de l'équipe de projet devra mobiliser les membres des services de l'IDA qui pourront assurer une telle formation	Le séminaire sera offert au plus tard le 15 mars 2005 ou dès que l'Agent de gestion fiduciaire et l'équipe fiduciaire sont en place et prêts à suivre un tel séminaire
L'auditeur interne devra être nommé. Il incombe au Secrétariat de l'Initiative de donner suite à cette question.	Termes de référence à arrêter et nomination effectuée en consultation avec l'IDA	Le 30 avril 2005 au plus tard
Termes de référence de l'auditeur externe à conclure de façon jugée acceptable par l'IDA. Il incombe au Secrétariat de l'Initiative de donner suite à cette question	Le Secrétariat de la GLIA devra préparer les termes de référence lors de la phase correspondant au mécanisme de préparation des projets, tandis que le processus de sélection par voie d'appel à la concurrence est mis en oeuvre, peu après l'entrée en vigueur du projet, conformément aux Directives de l'IDA pour la sélection des consultants.	Au plus tard, lors de la date d'entrée en vigueur prévue le 1 ^{er} avril 2005.

Annexe 8 : Passation des marchés

AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA (GLIA)

A. Généralités

La passation des marchés au titre du Projet proposé se fera conformément aux Directives sur la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA en date de mai 2004, aux Directives sur la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale en date de mai 2004, et aux dispositions établies dans l'Accord de Don de Développement. Les diverses fournitures sous des catégories de dépenses différentes sont décrites plus bas. Pour chaque marché devant être financé par le Don, les différentes méthodes de passation de marchés ou de sélection de consultants, l'opportunité d'une sélection préalable, les coûts estimatifs, les conditions d'examen préalables et les délais sont convenus entre le Bénéficiaire et l'équipe de projet de la Banque dans le Plan de passation des marchés. Le Plan de passation des marchés sera mis à jour au moins tous les ans ou comme de besoin pour prendre en compte de manière institutionnelle les besoins d'exécution existants du Projet et l'amélioration des capacités institutionnelles. Dans la mesure du possible, les dossiers types d'appel d'offres pour les fournitures, la demande type de propositions pour la nomination des consultants et les formulaires types d'évaluation tels que mis au point par la Banque, seront utilisés tout au long de l'exécution du Projet.

Publicité

Un avis général de passation des marchés est obligatoire et sera publié dans chacun des pays membres de la GLIA après les négociations, sur les sites Development Gateway, Development Business des Nations Unies (UNDB), et diffusé dans un journal national conformément aux Directives. Un avis particulier de passation des marchés d'appel d'offres international (AOI) pour les fournitures est aussi obligatoire ainsi que des manifestations d'intérêt pour les services de consultants d'un coût estimatif supérieur à 200 000 dollars.

En vue d'accélérer l'exécution du Projet, la GLIA envisage de démarrer les étapes initiales de la passation des marchés avant la signature de l'Accord de don de développement s'y rapportant, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre par le HCR de la composante relative aux réfugiés. Sauf dans le cas du HCR qui suivra ses propres procédures de passation des marchés, les procédures de passation des marchés y compris pour la publicité, seront conformes aux Directives afin que les marchés puissent bénéficier d'un financement de la Banque, et le processus normal d'examen par la Banque sera respecté conformément aux Directives susmentionnées concernant les marchés de fournitures et les contrats de consultants.

Passation des marchés de travaux

Les travaux faisant l'objet de marchés au titre du présent Projet comprennent de petits travaux de réhabilitation et/ou de construction de bureaux, points d'information, et d'infrastructures sanitaires dans les pays membres de la GLIA. Il n'est pas prévu de marchés de travaux devant être passés à travers des procédures d'appel d'offres international (AOI) ou d'appel d'offres national (AON) dans le cadre du Projet. Toutefois, le cas échéant, les marchés dont le coût estimatif est compris entre la contre-valeur de 250 000 et de 50 000 dollars chacun seront passés à travers des procédures d'AON jugées satisfaisantes par l'IDA conformément aux Directives de la

Banque sur la passation des marchés. Les marchés de petite envergure dont le coût estimatif est inférieur à la contre-valeur de 50 000 dollars peuvent être passés par consultation de fournisseurs à travers des invitations écrites d'au moins trois entrepreneurs qualifiés des pays membres de la GLIA. L'enregistrement / la classification des entrepreneurs peut être utilisée pour identifier des entrepreneurs pour de tels marchés.

Passation des marchés de fournitures

Les marchés de fournitures passés au titre du présent Projet sont constitués de matériel de bureau, d'ordinateurs, de matériel audiovisuel, de véhicules, de fournitures de bureau, de mobilier en petite quantité, et de matériel de lutte contre le VIH autre que les produits pharmaceutiques. Les dossiers types d'appel d'offres de la Banque seront utilisés pour tous les appels d'offres internationaux de même que des dossiers types d'appel d'offres national jugés satisfaisants par la Banque. Dans la mesure du possible, les marchés de fournitures pouvant être passés auprès d'un fournisseur seront réunis en lots dans le cadre de procédures d'appel d'offres international, le cas échéant. Les lots de fournitures dont le coût estimatif est supérieur à 50 000 dollars mais inférieur à 250 000 dollars seront attribués par appel d'offres national. Les lots de fournitures dont le coût estimatif est inférieur à 50 000 dollars seront attribués par comparaison de devis soumis par un minimum de trois fournisseurs répondant aux conditions requises. Les demandes de devis indiqueront clairement les spécifications et les quantités des fournitures, ainsi que la date et le lieu de livraison. Utilisation sera faite du modèle de demande de devis joint au Manuel des Opérations. Les marchés de fournitures tels que les véhicules, les ordinateurs, etc., peuvent être passés par le biais des organismes spécialisés des Nations Unies (IAPSO, FNUAP) ; la livraison se faisant dans chaque État membre de la GLIA, le cas échéant, conformément aux Directives de la Banque.

Sélection des consultants

Les services des consultants portent sur la gestion financière, la passation des marchés, le suivi et l'évaluation, l'établissement de réseaux, la formation, les séminaires et les études entreprises par les cabinets et les personnes individuelles. Pour tous les contrats de services dont le coût estimatif est supérieur ou égal à la contre-valeur de 100 000 dollars, les consultants seront sélectionnés suivant la méthode de sélection basée sur la qualité technique et sur le coût (QCBS). Pour les contrats de services dont le coût est inférieur à 100 000 dollars, la méthode de sélection QCBS ou la procédure de sélection basée sur le moindre coût (LCS) peuvent être utilisées, à condition que lesdits contrats remplissent les conditions visées au paragraphe 3.6 en ce qui concerne la méthode de sélection LCS. Les contrats de services de consultants fournis par des cabinets, dont le coût estimatif est inférieur à la contre-valeur de 50 000 dollars peuvent être passés en procédant à la comparaison des compétences des consultants conformément aux dispositions du paragraphe 3.7 des Directives. Les contrats de services dont le coût estimatif est supérieur ou égal à la contre-valeur de 200 000 dollars feront l'objet d'annonces publiques sur les sites Development Business des Nations Unies (UNDB), et DgMarket, et publiés dans au moins un journal de grande circulation de chacun des États membres de la GLIA pour susciter des manifestations d'intérêt. En outre, pour les contrats de services spécialisés, des demandes de manifestations d'intérêt pourront être publiées dans un journal ou un magazine international. Pour les contrats de services dont le coût estimatif est inférieur à 200 000 dollars mais supérieur à 100 000 dollars, les contrats de services seront publiés à l'échelon national dans les États membres.

Conformément aux dispositions du paragraphe 2.7 des Directives sur la sélection et l'emploi de consultants, pour les contrats dont le coût estimatif est inférieur à 100 000 dollars, la liste restreinte de cabinets peut être constituée de consultants nationaux ressortissants des pays de l'Initiative. Pour les contrats faisant appel à des consultants individuels, la sélection se fera

suivant les procédures visées à la Section V des Directives sur la sélection et l'emploi de consultants.

Autres

HCR

Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sera chargé de la mise en œuvre de la Composante 1 sur les sites de réfugiés. Les Commissions nationales et/ou Secrétariats nationaux de lutte contre le SIDA (CNS/SNS) intervenant dans le cadre du Programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA et utilisant l'approche établie à l'échelon national au titre du Programme PPS, administreront les activités de la Composante 1 dans les zones affectées environnantes. Le HCR et les CNS/SNS seront conjointement responsables des personnes rapatriées ; la responsabilité des personnes déplacées dans leur propre pays devant être décidée au cas par cas. Un protocole d'accord conclu entre la GLIA et le HCR sera soumis à la prochaine session du Conseil des ministres. Les conditions de financement des activités du HCR seront déterminées par un Contrat de gestion à long terme (quatre ans) entre la GLIA et le HCR. Le projet de Contrat de gestion a déjà été rédigé et sera soumis à l'IDA pour avis de non objection. La mise en œuvre effective sera faite sur la base de Plans d'action annuels et entreprise par des partenaires chargés de l'exécution, notamment les ONG avec lesquelles le HCR aura conclu des contrats de sous-traitance. Le Plan d'action de la première année a été élaboré au cours de la mission de la GLIA conduite en août 2004. Les activités du programme seront examinées chaque année et il sera demandé à l'IDA d'émettre un avis de non objection.

Partenaires chargés de l'exécution

Le Secrétariat de l'Initiative, avant de déléguer toute activité de passation des marchés (à une entité autre que les partenaires du HCR chargés de l'exécution), sera responsable d'entreprendre une évaluation des partenaires chargés de l'exécution afin de déterminer leur capacité à appliquer les règles de passation des marchés de manière opportune et pertinente. La GLIA entreprendra la formation du personnel de ces partenaires si nécessaire et supervisera la passation des marchés qui sera faite par des ONG internationales et des organisations intergouvernementales bénéficiant des fonds du Projet. Si cela agréé à la GLIA, les partenaires pourront entreprendre leurs propres exercices de passation des marchés ; ils devront toutefois se conformer aux politiques et aux pratiques en vigueur établies par la Banque mondiale. Au cas où leurs pratiques viendraient à différer de celles de la Banque mondiale, ils seraient soumis à un examen pour s'assurer de la conformité avec les principes et les règles de la GLIA régissant la passation des marchés conformément aux dispositions du Manuel des Opérations.

Conflit d'intérêt : Aucune entité gouvernementale issue des États membres de la GLIA et faisant partie de la direction de la GLIA n'est admise en qualité de membre de la direction des partenaires chargés de l'exécution à aucun titre pouvant être perçu comme source de conflit d'intérêt en vertu des directives de l'IDA. Aucune personne relevant d'un partenaire chargé de l'exécution ne peut exercer une autorité de supervision ou de sélection sur tout autre partenaire chargé de l'exécution.

Passation des marchés par les CNS/SNS à l'échelon national

Au niveau national, la structure responsable de la passation des marchés au sein des CNS/SNS sera utilisée et les agents de liaison nationaux de la GLIA seront chargés de la coordination. Les lots d'activités subsidiaires seront limités à la contre-valeur de 15 000 dollars. L'attribution de marchés pourra se faire à l'échelon national à travers la structure de passation des marchés des CNS/SNS. La GLIA se chargera de la passation de tous les marchés d'une valeur supérieure à 15 000 dollars.

Formation et séminaires

Toutes les activités de formation et de séminaires, entreprises dans le cadre du Projet, se feront sur la base de programmes devant être approuvés chaque année par la Banque. Le programme indiquera entre autres : a) la formation et les séminaires envisagés, b) les personnes à former, c) les institutions prestataires de la formation, d) la durée de la formation proposée, et e) le coût estimatif.

B. Évaluation de la capacité de l'organisme à appliquer les règles de passation des marchés

Le Secrétariat exécutif de l'Initiative entreprendra des activités de passation des marchés. Étant donné que le Secrétariat exécutif est un nouvel organe qui ne dispose pas d'expérience en passation des marchés, une Agence de gestion fiduciaire sera recrutée avant l'entrée en vigueur. L'Agence sera chargée de doter le Projet d'un solide système de gestion financière et de passation des marchés, dont l'objectif est de fournir à la direction de la GLIA des informations exactes et opportunes sur les ressources et les emplois. L'équipe de l'Agence de gestion fiduciaire sera constituée d'un responsable d'équipe (spécialiste de la gestion financière), d'un comptable (également en charge des décaissements), et d'un responsable de la passation des marchés. Placée sous l'autorité du Secrétariat exécutif, l'Agence sera également responsable de la formation du personnel dudit Secrétariat afin de renforcer les capacités des agents dans le domaine fiduciaire.

Étant donné que ni le personnel de l'Agence de gestion fiduciaire, ni le personnel local n'est en place, il n'a pas été possible d'évaluer les capacités du Secrétariat exécutif à appliquer les règles de passation des marchés pour le compte du Projet. Le Manuel des Opérations fournit des informations sur la structure organisationnelle de mise en œuvre du Projet et les relations entre l'Agence de gestion fiduciaire, le personnel de la GLIA responsable de la passation des marchés, et les six projets PPS de la GLIA. En plus des procédures de passation des marchés, le Manuel des Opérations comprend les dossiers types d'appel d'offres à utiliser pour chaque méthode de passation des marchés, et des modèles de contrat pour les travaux, les fournitures et les services de consultants.

La majorité des problèmes et risques liés au volet passation des marchés ont été identifiés en ce qui concerne l'exécution du Projet. Les mesures correctives convenues sont décrites ci-dessous.

Risques/Problèmes	Notation des risques	Mesures correctives
La procédure de passation des marchés pourrait ne pas être efficacement utilisée en raison du caractère nouveau de la GLIA, de la mauvaise gouvernance, ou des insuffisances en gestion	É	Recrutement d'une Agence de gestion fiduciaire comme condition pour assurer l'efficacité Des procédures de contrôle rigoureuses seront établies et

financière et en passation des marchés		maintenues ; elles seront accompagnées de supervision régulière des spécialistes de la Banque en passation des marchés, en particulier au cours de la première année. En plus des procédures de passation des marchés, le Manuel des Opérations comprendra des Dossiers types d'appel d'offres correspondant à chaque méthode de passation des marchés et des modèles de contrat pour les fournitures et les services de consultants.
Le personnel de la GLIA pourrait ne pas avoir une connaissance et une expérience suffisantes des procédures de la Banque eu égard au nombre limité de spécialistes de la passation des marchés dans la sous-région	M	L'Agence de gestion fiduciaire assurera la gestion de la passation des marchés, la supervision et la formation du personnel de la GLIA (le responsable de la passation des marchés)
É = Élevé	M = Modéré	N = Faible /négligeable

En l'absence du personnel de l'Agence de gestion fiduciaire et du personnel local, les risques liés à la passation des marchés pour l'ensemble du Projet sont à ce stade considérés comme étant élevés.

C. Plan de passation des marchés

Le Conseil des ministres procèdera à l'approbation du plan annuel, y compris le plan de passation des marchés, le Secrétariat prenant les décisions opérationnelles relatives à la passation des marchés sans devoir s'en référer à une autre approbation du Conseil des ministres. La GLIA a élaboré un plan de passation des marchés couvrant les 18 premiers mois de la mise en œuvre du Projet, qui établit la base sur laquelle repose les méthodes de passation des marchés. Ce plan a été accepté par le Bénéficiaire et l'équipe du Projet au cours des négociations du 14 octobre 2004 et est disponible au Secrétariat exécutif de la GLIA à l'adresse électronique glia@randal.com ou à d'autres adresses Internet de la GLIA. Il sera aussi disponible dans la base de données du Projet et sur le site Internet externe de la Banque. Le plan de passation des marchés sera mis à jour en consultation avec l'équipe du Projet sur une base annuelle ou en tant que de besoin, pour prendre en compte les véritables besoins d'exécution du Projet et l'amélioration des capacités institutionnelles.

EXAMEN PRÉALABLE DE L'IDA

Tous les marchés de fournitures dont le coût estimatif est supérieur ou égal à 250 000 dollars seront soumis à l'examen préalable de la Banque mondiale, conformément aux procédures visées à l'Annexe I des Directives sur la passation des marchés. Toute modification des marchés en cours entraînant l'augmentation de leurs valeurs à un niveau supérieur ou égal au seuil déterminé

par l'examen préalable est soumise à l'examen préalable de l'IDA. Tous les marchés passés par entente directe sont soumis à l'examen et à l'approbation préalables de l'IDA.

Tous les consultants recrutés par négociation directe sont soumis à l'examen préalable de l'IDA. Les contrats avec des cabinets de consultants, d'une valeur estimative supérieure ou égale à 100 000 dollars et les contrats de consultants individuels d'une valeur estimative supérieure ou égale à 50 000 dollars sont soumis à l'examen préalable de l'IDA conformément aux procédures visées à l'Annexe I des Directives sur la sélection et l'emploi de consultants. Toutes les activités de formation/séminaires sont soumises à l'examen préalable de l'IDA.

Tableau A : Seuils pris en compte pour la méthode de passation des marchés et l'examen préalable

Catégorie de dépenses	Seuil de la valeur du marché (USD) Basé sur le coût estimatif dans le plan de passation des marchés	Méthode de passation des marchés	Marchés soumis à un examen préalable (USD millions) Estimatif
1. Travaux	<250 000 < 50 000	AON Consultation de fournisseurs	Non prévu Examen a posteriori
2. Fournitures	>250 000 <250 000 < 50 000	AOI AON Consultation de fournisseurs	Tous les contrats Les 3 premiers contrats Examen a posteriori
3. Services de consultants : Cabinets	>100 000 <100 000 < 50 000 > 10 000	Qualité-coût Qualité-coût Au moindre coût/RQC Recrutement par négociations directes (RND)	Tous les contrats Examen a posteriori Examen a posteriori Tous les contrats
Individuels	> 50 000 < 50 000	Consultant individuel Consultant individuel	Tous les contrats Examen a posteriori

PUBLICATION DES RÉSULTATS ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

La publication des résultats du processus d'appel d'offres sera obligatoire pour toutes les procédures d'appel d'offres international (AOI), d'appel d'offres national (AON) et de passation des marchés par entente directe. La publication doit être faite dès réception de l'avis de non objection, sauf dans les cas de passation des marchés par entente directe et d'appel d'offres national où la publication peut être faite trimestriellement et présentée sous un format simplifié. Dans le cadre de la sélection des consultants, la publication des résultats est également obligatoire. Tous les consultants en compétition pour le contrat de prestation de services seront informés des résultats de l'évaluation technique (nombre de points obtenus par chaque cabinet) avant l'ouverture des plis contenant les propositions financières, les résultats devant être publiés à la fin de la procédure de sélection. La publication des résultats de la sélection des consultants s'applique à toutes les procédures de passation de marchés. Cependant, pour les procédures de sélection fondées sur la qualité technique et sur le coût (QCBS) et celles basées sur la sélection par négociation directe, la publication peut être faite trimestriellement et présentée sous un format simplifié. La GLIA expliquera aux soumissionnaires ou aux consultants qui n'auront pas été retenus les motifs pour lesquels le marché ne leur a pas été attribué si ces derniers en font la demande.

FRAUDE, COERCICION ET CORRUPTION

Toutes les entités adjudicataires ainsi que les soumissionnaires, les fournisseurs et les entrepreneurs sont tenus de respecter les normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection et de l'exécution des contrats financés dans le cadre de ce Projet en vertu des paragraphes 1.15 et 1.16 des Directives sur la passation des marchés et des paragraphes 1.25 et 1.26 des Directives sur la sélection et l'emploi de consultants.

D. Fréquence de supervision des marchés

En plus de la supervision de l'examen préalable devant être entrepris par les bureaux de la Banque, en l'occurrence l'évaluation de la capacité de la GLIA, il est recommandé d'effectuer des missions de supervision sur le terrain tous les six mois pour procéder à l'examen a posteriori des actions liées à la passation des marchés.

E. Récapitulatif des actions avant l'entrée en vigueur

<i>Actions</i>	Responsable	Date de fin d'exécution
Publication de l'avis général de passation des marchés (GPN)	GLIA	10/30/04
Publication de l'avis d'expression d'intérêt (EOI) concernant la sélection de l'Agence de gestion fiduciaire (AGF)	GLIA	10/30/04
Publication de l'avis d'expression d'intérêt (EOI) concernant le personnel de la GLIA	GLIA	10/30/04
Sélection de l'Agence de gestion fiduciaire	GLIA	02/28/05
Sélection du personnel de la GLIA	GLIA	01/31/05

Addendum 1

Projet d'appui à l'Initiative des Grands Lacs sur le VIH/Sida (GLIA)

Plan de passation des marchés

I. Généralités

1. Informations sur le Projet : Bénéficiaire du don : **GLIA** ; Intitulé du Projet : **Projet à l'appui de la GLIA** ; N° d'identification du Projet : P080413 ; Don N° : [pas disponible] ; Agence chargée de l'exécution (PIA) : Secrétariat exécutif de la GLIA.

1. **Date d'approbation du plan de passation des marchés par la Banque** : 14 octobre 2004.
2. **Date de l'avis général de passation des marchés** : à publier en novembre 2004.
3. **Période couverte par le présent plan de passation des marchés** : septembre 2004 à mars 2006.

II. Fournitures, travaux et services autres que les services de consultants

1. **Seuil de l'examen préalable** : Les décisions sont soumises à l'examen préalable par la Banque tel que stipulé dans l'Annexe 1 des Directives sur la passation des marchés :

Réf.	Méthode de passation des marchés	Limite de l'examen préalable	Commentaires
1.	Appel d'offres international et appel d'offres international restreint (fournitures)	Supérieur à USD250 000	
2.	Appel d'offres national (fournitures)	Inférieur à USD250 000	Limité aux trois premiers contrats
3.	Appel d'offres international (travaux)	Sans objet	Pas de travaux envisagés dans le cadre d'un appel d'offres international
4.	Appel d'offres national (travaux)	Sans objet	Pas de travaux envisagés dans le cadre d'un appel d'offres national

2. **Procédures proposées pour les projets de développement axé sur la collectivité (en vertu du paragraphe 3.17 des Directives : conformément au paragraphe 3.17 et au Manuel des Opérations approuvé par la Banque).**
3. **Référence au Manuel des Opérations :** voir le Manuel des Opérations, Section IV sur la passation des marchés et Annexes (Volume II).
4. **Toute autre disposition spéciale relative à la passation des marchés :** Aucune.
5. **Les lots, la méthode et les délais de passation des marchés.**
Établir d'abord la liste des lots soumis à l'examen préalable obligatoire de la Banque, dresser ensuite la liste des autres lots. Voir également le plan simplifié de passation des marchés de la GLIA V2.

1	2	3	4	5	6	7	8
Réf.	Contrat (description)	Coût estimatif	Méthode de passation des marchés	Présélection (oui/non)	Soumissionnaires nationaux de préférence (oui/non)	Examen par la Banque (préalable/à posteriori)	Date prévue pour l'ouverture des plis
1	10 véhicules	400 000	IAPSO	Non	Non	Préalable	03/2005
2	Matériel de bureau et ordinateurs	100 000	Appel d'offres national	Non	Non	Préalable	05/2005

III. Sélection des consultants

1. **Seuil de l'examen préalable :** Les décisions de sélection sont soumises à l'examen préalable de la Banque mondiale, tel que stipulé dans l'Annexe 1 des Directives sur la sélection et l'emploi des consultants :

N°	Méthode de sélection	Seuil de l'examen préalable	Commentaires
1	La qualité technique et le coût	Supérieur à USD100 000	
2	Négociation directe (cabinets)	Supérieur à USD10 000	
3	Consultants individuels	Supérieur à USD50 000	

1. **Liste restreinte constituée intégralement de consultants nationaux :** la liste restreinte de consultants pour les prestations dont le coût estimatif est inférieur à 100 000 dollars par contrat peut être constituée intégralement de consultants nationaux (États membres de la

GLIA) en conformité avec les dispositions du paragraphe 2.7 des Directives sur la sélection et l'emploi de consultants.

2. **Toute autre disposition spéciale relative à la passation des marchés** : Aucune.

3. **Missions de consultation, méthodes de sélection et calendrier**

1	2	3	4	5	6	7
Réf.	Description de la mission	Coût estimatif en dollars US	Méthode de sélection	Examen par la Banque (préalable/à posteriori)	Date de soumission des offres	commentaires
1	Agence de gestion fiduciaire	250 000	La qualité technique et le coût	Préalable	12/2004	
2	Institutions intermédiaires (gestion des réseaux)	450 000	La qualité technique et le coût	Préalable	01/2005	
3	Institutions intermédiaires (capacité d'apprentissage des réseaux)	500 000	La qualité technique et le coût	Préalable	01/2005	
4	Lot No 1 des services sanitaires	40 000	Consultants individuels	Préalable	05/2005	
5	Suivi et évaluation	100 000	La qualité technique et le coût	Préalable	06/2005	
6	Gestion des déchets médicaux	50 000	Consultants individuels	Préalable	05/2005	
7	Auditeur financier externe	60 000	La qualité technique et le coût	Préalable	12/2004	
8	Auditeur de la procédure de passation des marchés	10 000	Consultants individuels	A posteriori	05/2005	

IV. Activité de renforcement des capacités de l'agence chargée de l'exécution et échéancier

1. Dans cette section, la liste des activités convenues pour le renforcement de la capacité (certains éléments peuvent être issus des recommandations faites dans le Rapport analytique sur la passation des marchés dans le pays (CPAR) est présentée avec les délais d'exécution. Il s'agit d'un projet sous-régional (six pays) ; les recommandations issues d'un CPAR spécifique ne sont pas pertinentes.

N°	Résultat escompté/description de l'activité	Coût estimatif	Durée prévue	Date de démarrage	commentaires
1	Formation pratique du responsable de la passation des marchés de la GLIA et autres parties prenantes par l'Agence de gestion fiduciaire	Inclure dans le contrat	1 an	Avril 2005	

Annexe 9 : Analyse économique et financière

AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA (GLIA)

Généralités

Les bouleversements sociaux et la perturbation du processus d'accumulation du capital humain qui ont entraîné des pertes au plan de l'épargne nationale, sont à la base des conséquences négatives du VIH/SIDA sur le processus de développement économique. La guerre, la violence, les changements sociaux et politiques, les normes sociales, les migrations massives (pour une variété de raisons autres que l'efficacité économique), et la disparité entre les sexes figurent parmi les principaux facteurs qui contribuent à la hausse des taux d'infection par le VIH/SIDA dans la région des Grands Lacs. Ces taux d'infection élevés freinent la croissance économique et la capacité du pays à fournir des services ce qui, à son tour, augmente le nombre de personnes contaminées. Les ressources limitées dont disposent les gouvernements et la société civile pour le financement de la santé et des autres services sont, par nécessité, déviés d'autres programmes prioritaires vers les programmes de lutte contre le VIH/SIDA, réduisant ainsi l'efficacité économique et compromettant les perspectives d'évolution de la région. Les taux élevés de morbidité qui favorisent l'absentéisme à tous les niveaux et la mortalité prématurée, se traduisent par des pertes de productivité significatives.

Actuellement, les taux d'infection sont élevés dans la région des Grands Lacs mais ils n'avoisinent pas ceux des pays de l'Afrique Australe. Par conséquent, il est encore temps de consentir des investissements majeurs avant que l'épidémie ne se répande de façon exponentielle. On le sait, les investissements ayant un rapport coût-efficacité élevé sont ceux qui sont réalisés avant que le virus ne devienne incontrôlable et que les frais de prise en charge et de traitement n'aient raison de la région, dépassant largement ses moyens actuels. Chacun des États membres de la GLIA fait cet investissement dans le cadre de son programme national. En raison de la mobilité et de la volatilité des populations de cette région, cet investissement peut être compromis ou devenir moins efficace si une approche régionale cohérente n'est pas adoptée.

Apports économiques

Le Projet à l'appui de la GLIA sera bénéfique pour : a) les populations des camps de réfugiés sélectionnés, les zones environnantes affectées et les rapatriés en termes de réduction de la prévalence du VIH/SIDA et d'une prise de conscience accrue des moyens par lesquels on peut éviter de contracter le virus ; b) les conducteurs routiers et assimilés qui utilisent les services de santé sélectionnés et les points d'information, chez qui le taux d'infection devrait être réduit ; et c) le renforcement des réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA qui permettra à ces groupes vulnérables de mieux aider leurs collectivités.

Des avantages indirects sont attendus pour toutes les populations de la région des Grands Lacs suite à l'élaboration de politiques meilleures et plus efficaces de lutte contre le VIH/SIDA et des politiques de santé y afférentes, suite à l'élaboration de protocoles et à des prestations de service. Cela sera le cas lorsqu'il y aura partage des meilleures pratiques d'un pays avec les autres pays de la région, que les informations seront échangées, les méthodes harmonisées, et que les connaissances issues des recherches et des études financées par la GLIA seront conçues de manière à être bénéfiques pour l'ensemble de la région des Grands Lacs. L'hypothèse qui sous-tend la GLIA est que les bonnes idées seront intégrées dans les programmes nationaux de lutte contre le SIDA et vice-versa. Les populations réfugiées prises en charge par le HCR pourront également bénéficier des retombées positives à mesure que le HCR prend en compte les enseignements tirés des prestations réalisées sur les sites sélectionnés par la GLIA et les applique ailleurs dans la région et au-delà.

Avantages financiers

Pendant les quatre années d'exécution, les ressources de la GLIA atteindront les populations de chacun des six États membres de l'Initiative. L'objectif est de leur permettre de maîtriser plus efficacement la prévention, la prise en charge et le traitement du VIH/SIDA et de minimiser les risques dans les camps de réfugiés et les zones environnantes, de renforcer la capacité de gestion des ressources dans le secteur des transports et les réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA, et de permettre au secteur de la santé de chacun des pays de la GLIA de tirer parti des connaissances collectives dans les domaines des politiques relatives aux médicaments et à l'approvisionnement. Les ressources que la GLIA investira dans ses infrastructures de base seront consolidées par les contributions d'autres bailleurs de fonds, par un effet d'entraînement significatif. Enfin, le Projet à l'appui de la GLIA fera des investissements substantiels dans le processus de suivi et d'évaluation qui couvre aussi bien les programmes que les aspects biologiques et comportementaux. Le suivi devra générer des informations fiables permettant d'identifier les activités efficaces qui méritent d'être intensifiées, et celles qu'il serait préférable de modifier ou de suspendre en raison de leur inefficacité.

Annexe 10 : Questions liées aux politiques de sauvegarde

AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA (GLIA)

Le présent Projet est à l'origine du déclenchement de deux politiques de sauvegarde, notamment les Politiques opérationnelles OP 4.01 relative à l'Évaluation environnementale et OP 4.12 relative à la Réinstallation forcée. Les principales questions identifiées concernent la gestion des déchets médicaux au niveau des établissements de santé et l'acquisition de terres en cas de besoin de construire des installations dans le cadre des activités de l'Initiative. Ces activités n'ayant pas encore été identifiées, il n'est pas possible d'en évaluer les effets potentiels sur l'environnement et la situation sociale au stade actuel. Ont donc été préparés, un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et un Cadre de compensation pour les orientations nécessaires à la gestion environnementale et sociale pendant l'exécution du Projet.

Un plan de gestion environnementale (Annexe 5) a été préparé dans le contexte du CGES pour une exécution efficace du Projet de la GLIA. Aussi bien le Plan de gestion environnementale que les parties pertinentes du CGES et du Cadre de compensation ont été intégrés dans le Manuel des Opérations du Projet de la GLIA.

OP 4.01 Évaluation environnementale

Le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) constitue un processus d'examen environnemental et social utilisé dans le contexte environnemental et social pour aider les responsables de l'exécution à identifier, à évaluer et à réduire les impacts potentiels, notamment ceux liés aux déchets médicaux, au stade de la planification. Les impacts potentiels sur l'environnement sont entre autres la pollution du sol et de l'eau, la perte du couvert végétal, la pollution de l'air et l'érosion du sol. La mise en œuvre du CGES se fera en étroite collaboration avec les agents de liaison nationaux de la GLIA et des membres du Groupe consultatif proposé.

Le CGES a été mis au point en raison du fait que i) la majorité des pays de la GLIA ne dispose pas de processus d'examen environnemental et social permettant aux responsables de l'exécution du Projet d'identifier, d'évaluer et de réduire les effets sur l'environnement et sur la situation sociale liés aux activités de petite échelle nécessitant des mesures d'atténuation appropriées ; et ii) les activités de l'Initiative ne peuvent pas être définies pour l'heure de manière individuelle ; dès lors, leurs impacts environnementaux et sociaux devront être identifiés, évalués et allégés au stade de la planification des activités à venir de la GLIA. Le Projet utilisera donc un processus d'examen environnemental et social en conformité avec la Politique opérationnelle de la Banque OP 4.01 relative à l'évaluation environnementale.

Le processus d'examen : Le chapitre 10 du CGES décrit le processus d'examen environnemental et social (étapes 1 – 7) qui conduit à l'identification et à l'application du niveau approprié de travail environnemental. Cela peut aller de la nécessité de réaliser des études d'impact sur l'environnement (EIE), à la simple application de mesures d'atténuation telles que recommandées dans l'Annexe 2, en passant par la recommandation de ne pas entreprendre de travail environnemental. Le processus d'examen identifiera aussi les effets sociaux potentiels dus à l'acquisition de terres et renverra les responsables de l'exécution au Cadre de compensation préparé séparément comme document du Projet.

Ce processus d'examen sera mis en œuvre par des ingénieurs en génie civil en concertation avec les collectivités locales pertinentes, en particulier celles responsables des questions environnementales, et les personnes qui pourraient être touchées au stade de la planification et de la conception. Cette manière de procéder devrait permettre de prendre adéquatement en considération tous les aspects techniques, environnementaux et sociaux pertinents en amont. Par la suite, les résultats de l'examen et les mesures d'atténuation proposées, ainsi que des exemplaires de plans des installations, seront soumis aux agents de liaison nationaux de la GLIA. Aidés du Groupe consultatif, ces agents transmettront les documents à l'organisme national en charge des questions environnementales pour examen et approbation.

Le Groupe consultatif : Proposition a été faite de constituer un Groupe consultatif qui soutiendrait les agents de liaison nationaux de la GLIA dans la mise en œuvre du CGES et, si nécessaire, du Cadre de compensation. Compte tenu de l'urgence de la question du VIH/SIDA dans la région, cette manière de procéder semble être la plus économique pour garantir une gestion environnementale et sociale durable des activités de la GLIA. Le Groupe consultatif devrait comprendre des représentants des ministères responsables de l'Environnement, du Transport, de l'Aménagement du territoire et de l'habitat, de la Santé et, le cas échéant, les organismes nationaux chargés de la gestion environnementale. La coordination entre les agents de liaison nationaux de la GLIA et les membres concernés du Groupe consultatif se fera comme suit : concernant la revue et l'approbation des résultats issus du processus d'examen, ou des rapports d'EIE, le membre du Groupe consultatif représentant le ministère de l'Environnement aidera l'agent de liaison national de la GLIA à identifier le service responsable de cette activité, ou, s'il en a la compétence, le membre du Groupe consultatif du ministère de l'Environnement pourra entreprendre la revue des documents et donner son approbation.

Gestion des déchets médicaux – La gestion des déchets médicaux dangereux constitue un problème important dans tous les pays de l'Initiative. Les habitudes actuelles qui consistent à éliminer ces déchets sans les traiter ni les trier, mais simplement dans des décharges publiques à ciel ouvert ou dans des fosses sans revêtement, à proximité des installations sanitaires, contribuent à la pollution des nappes phréatiques et du sol. De plus, l'utilisation sans protection et non coordonnée des incinérateurs contribue à la pollution de l'air, des nappes phréatiques et du sol, en conséquence de l'élimination de déchets médicaux n'ayant pas été totalement consommés à l'issue de l'incinération. Il a été recommandé d'inscrire à l'ordre du jour des thèmes à débattre au cours des séminaires d'appui au Projet, les questions relatives à la gestion de l'élimination sûre des déchets médicaux, et notamment l'incinération.

Les effets néfastes pour la santé dus à la mauvaise gestion des déchets à la source, aux étapes du stockage, du transport et de l'élimination finale dans des décharges à ciel ouvert, ne sont pas toujours bien compris. La situation est exacerbée par la tendance qui prévaut dans les États de la GLIA à considérer l'incinération comme l'option préférée pour éliminer les déchets médicaux. Ces pratiques doivent être réexaminées et des alternatives viables étudiées et débattues avant de décider d'acheter des incinérateurs. Cette question doit elle aussi être débattue lors des séminaires qui seront organisés dans le cadre du Projet.

Consultations : La préparation du CGES s'est faite en consultation avec les représentants des pouvoirs publics dans cinq des pays de la GLIA. Pour des raisons imprévues, il n'a pas été possible d'entreprendre des consultations en République démocratique du Congo. En lieu et place, le Projet a dû s'appuyer sur des informations contenues dans les documents disponibles à Infoshop, le centre d'information et de documentation de la Banque mondiale. Les analyses menées portent principalement sur la situation des politiques, la législation et la réglementation liées à la gestion environnementale et sociale, les questions foncières, le besoin d'améliorer les

installations dans les zones sensibles, la coopération interministérielle, l'importance de la gestion sûre des déchets médicaux, les efforts en cours dans les pays pour lutter contre le VIH/SIDA, et l'élaboration de politiques et de directives essentielles conçues pour améliorer la santé publique.

Les principales préoccupations évoquées portent sur l'importance de la gestion sûre des déchets médicaux, le renforcement des capacités en matière de gestion des déchets médicaux, l'appui à l'élaboration des politiques, et l'urgente nécessité de s'attaquer aux questions liées au VIH/SIDA dans les corridors de transport des États membres. L'impact négatif sur l'environnement et la situation sociale dû à l'incinération incomplète des déchets médicaux semble être une moindre source de préoccupation. Cette question gagnerait à être abordée avec attention au cours de l'exécution du Projet.

Plan de gestion environnementale : Le Plan de gestion environnementale définit les responsabilités institutionnelles relatives à l'exécution des mesures d'atténuation, le suivi de leur mise en œuvre, les horizons de temps et les coûts estimatifs, en vue d'assumer ces responsabilités. Le Plan recommande également la mise en œuvre partielle des Plans nationaux de gestion des déchets médicaux, dans les pays où il en existe, concernant en particulier la formation du personnel de santé ; il recommande aussi la préparation d'évaluations rapides dans les pays où de tels plans n'existent pas. Le Plan de gestion environnementale propose enfin l'organisation de séminaires pour analyser et débattre des conditions de gestion sûre des déchets médicaux, renforçant du même coup les capacités dans ce domaine au sein des États membres de la GLIA.

OP 4.12 Réinstallation forcée

Le déclenchement du processus de la Politique opérationnelle OP 4.12 procède de ce que, bien que minces, il y a des chances que les activités de l'Initiative fassent appel à la construction et à la réhabilitation des installations, notamment les établissements sanitaires. Les impacts sociaux potentiels peuvent donc être dus à l'acquisition des terres.

En vue de faire face aux problèmes d'acquisition de terres tels que la perte des moyens de subsistance, ou la perte d'abris, le Projet a prévu un Cadre de compensation. Ce document indique sans ambiguïté qu'il faut a) éviter, dans la mesure du possible, la réinstallation forcée telle que définie par la Politique opérationnelle OP 4.12 ou la réduire au minimum, en explorant toutes les autres alternatives viables possibles ; et b) fournir une compensation rapide et efficace pour remplacer intégralement tous les actifs perdus par les personnes affectées, en ce qui concerne notamment les effets sur les moyens de subsistance, effets pouvant être directement attribués au Projet. La compensation devra être fournie avant le début des activités de construction ayant déclenché la Politique opérationnelle OP 4.12. Le Cadre de compensation définit les étapes à suivre dans la préparation d'un plan d'action/de compensation condensé pour la réinstallation, ainsi que les conditions d'un véritable plan d'action de réinstallation.

Le Cadre de compensation tient compte du fait que six pays participent au Projet. Il a donc été convenu que par le biais de l'Agent de liaison national de la GLIA, le Secrétariat de la GLIA veillerait à ce que la mise en œuvre du Cadre de compensation proposé soit conforme aux législations nationales de ces six pays. Lorsque lesdites législations ne couvriraient pas certaines personnes ou groupes de personnes affectées, le Secrétariat de la GLIA, par le truchement de l'agent de liaison national, veillerait à l'application des dispositions de la Politique opérationnelle OP 4.12, à ces personnes ou groupes de personnes, suivant le cas. Il a été convenu que le Secrétariat de l'Initiative, toujours à travers l'Agent de liaison national, veillerait à ce que les mesures appropriées soient prises au cours de l'exécution afin de préparer et de mettre en œuvre les plans de réinstallation, si besoin était.

Annexe 11 : Supervision du Projet

AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA (GLIA)

L'exécution du Projet exigera un important travail de supervision, notamment pendant la phase de démarrage, d'une part en raison du caractère complexe et nouveau de cette initiative multisectorielle et transfrontalière et d'autre part, compte tenu du fait que cette initiative représente la première organisation régionale officielle dans la lutte contre le VIH/SIDA. L'exécution dans les six pays de l'Initiative implique la participation de plusieurs parties prenantes : les différents acteurs du secteur public, le secteur privé, et les organismes non gouvernementaux intervenant dans la mise en œuvre ; des agences du système des Nations Unies, les organisations de la société civile et les organisations opérant au niveau des collectivités locales. L'expérience acquise dans les programmes de lutte contre le VIH/SIDA varient considérablement mais la majorité des parties prenantes n'auront pas eu l'occasion d'avoir travaillé ensemble dans ce type d'intervention, elles n'auront pas non plus eu l'opportunité de se familiariser avec les objectifs sous-régionaux. Cette approche de l'exécution est nouvelle tant pour les six pays que pour les partenaires chargés de l'exécution et pour l'IDA. Comme indiqué, les activités couvrent les réfugiés, les zones environnantes (y compris la coordination entre elles), le transport et les réseaux de personnes vivant avec le SIDA, et la collaboration dans le secteur de la santé. Bien que liées, ces activités posent chacune des défis différents dans l'effort visant à traduire les concepts qu'elles représentent en des actions de mise en œuvre. Le concours des chefs d'équipe de la Banque mondiale dans les États membres de l'Initiative sera sollicité de temps en temps, mais compte tenu de la nature de cette institution, le chef d'équipe basé sur le terrain devra être en contact régulier avec le Secrétariat installé à Kigali ; il devra aussi visiter régulièrement les pays membres et prendre part à certains séminaires techniques et réunions.

S'agissant de la GLIA, c'est une institution dont les organes qui sont le Conseil des ministres et le Comité exécutif sont de création récente. La responsabilité de gérer et de coordonner le Projet sera principalement assurée par le Secrétariat de l'Initiative qui travaillera en étroite collaboration avec les Agents de liaison nationaux de la GLIA, chacun d'eux étant responsable au premier chef d'incorporer les aspects d'ordre régional dans les programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA, et les considérations d'ordre national dans le programme régional. Il serait indiqué, voire souhaité, qu'ils participent aux principales réunions du Comité exécutif et du Conseil des ministres de la GLIA.

Les responsabilités fiduciaires clés nécessiteront un effort d'appui et d'évaluation au cours de la phase initiale de lancement et de supervision (et au-delà). Les activités suivantes revêtent une importance particulière : la passation des marchés de services et de fournitures, la gestion financière, le suivi et l'évaluation, et l'exécution/la prestation de services. Dans la mesure où la GLIA a globalement adopté les règles de passation des marchés de la Banque mondiale, et qu'elle démarrera ses activités en suivant la méthode du Rapport de gestion financière, la Banque est bien placée pour superviser les activités de la GLIA et aider à les démarrer sur de bonnes bases.

De nombreuses aptitudes de supervision seront nécessaires sur une base régulière tandis que d'autres le seront de manière ponctuelle. Il est donc recommandé de mettre sur pied une équipe de supervision de base qui sera complétée par des spécialistes techniques en tant que de besoin. Cette équipe fonctionnera de manière à répondre aux besoins du Projet, en apportant un appui individuel ou à l'occasion des missions de supervision classiques comprenant une équipe d'experts. L'équipe de base devra entreprendre en tout l'équivalent de trois grandes missions de supervision par an (avec un maximum de huit (8) personnes) afin de couvrir les principales

questions à aborder. Les experts devront apporter périodiquement leur concours, en fonction des besoins. La supervision de la Banque mondiale sera principalement assurée par le biais des chefs d'équipes chargés du Projet aussi bien au siège que sur le terrain, qui travailleront en coordination avec le personnel de la Banque mondiale basé dans les bureaux-pays situés dans les États membres de la GLIA ; ils seront soutenus par le personnel de Washington. Le chef d'équipe de la GLIA sera chargé de suivre les résultats de la GLIA, d'établir des comptes rendus périodiques, d'entretenir un contact régulier avec les principaux professionnels du Secrétariat de l'Initiative et les partenaires chargés de l'exécution (le HCR par exemple), et de participer aux séminaires et réunions institutionnelles de la GLIA dans la mesure du possible. Les chefs d'équipe de la GLIA travailleront aussi avec les chefs d'équipe nationaux relevant du Programme PPS dans les pays membres de la GLIA et participeront, sur demande, aux missions dans lesquelles la coordination de la GLIA est jugée pertinente.

L'équipe de base chargée de la supervision (soit à travers des missions conjointes, soit à travers des missions individuelles) comprendra : des chefs d'équipe de la GLIA, des spécialistes de la santé, un spécialiste du développement communautaire/établissement de réseaux, un spécialiste en situation post conflit/questions liées aux réfugiées, un spécialiste de la gestion financière, un spécialiste de la passation des marchés, et un spécialiste du suivi et de l'évaluation. L'équipe d'experts comprendra : un conseil juridique de la Banque, des spécialistes sectoriels (la santé, la parité homme-femme, anthropologie/sciences sociales, transport, infrastructure, secteur privé), des économistes, et des spécialistes de la communication. Des efforts seront consentis pour tirer parti du passage dans la région de spécialistes de la Banque pour ajouter la GLIA à leurs missions.

Afin d'accomplir efficacement les tâches ci-dessus au cours du premier exercice, étant entendu que la supervision ne commencera que durant la seconde moitié de l'exercice, il faudra prévoir un budget de 175 000 dollars pour supporter les frais de voyage entre les pays, la supervision de la GLIA dans les pays, et une palette de spécialistes plus large que dans les autres projets en ce qui concerne les missions de supervision. Par la suite, le budget minimum annuel à prévoir s'élève à 250 000 dollars pour entreprendre l'équivalent de trois missions de supervision par an, et assurer la participation aux missions du Conseil des ministres et du Comité exécutif. L'estimatif de l'équivalent de trois missions de supervision par an figure ci-dessous :

Plan de supervision

Estimatif total du nombre de semaines du personnel par exercice	50
Équipe de base	34
Chefs d'équipe (terrain)	8
Chefs d'équipe (siège)	4
Spécialistes de la santé	4
Développement communautaire	2
Spécialiste des réseaux	4
Spécialiste post conflit/réfugiés	3
Spécialiste de la gestion financière	3
Spécialiste de la passation des marchés	3
Spécialiste du suivi et de l'évaluation	3

Experts**16**

Transport	1
Infrastructure	1
Secteur privé	1
Économiste	1
Spécialistes de la communication	2
Spécialistes de la parité homme-femme	2
Anthropologues/spécialistes des sciences sociales	2
Juriste	2
Spécialiste de l'environnement	2
Autres	2

Le niveau du budget de supervision envisagé devrait être maintenu jusqu'à l'examen à mi-parcours au stade duquel il faudrait réexaminer l'adéquation de cette approche et le montant du budget pour l'augmenter si nécessaire.

Calendrier du Projet

Activité	Projections	Réalisations
Idée de projet	10 juillet 2003	10 juillet 2003
PID initial envoyé au PIC		
ISDS initial envoyé au PIC		
Pré-évaluation	26 juillet 2004	26 juillet 2004 – 13 août 2004
Examen de la qualité		2 août 2004
Réunion de décision	9 septembre 2004	8 septembre 2004
Évaluation	5 octobre 2004 – 10 octobre 2005	27 septembre 2004 – 4 octobre 2004
Négociations	11 octobre 2004 – 14 octobre 2004	11 octobre 2004 14 octobre 2004
Approbation du Conseil	7 décembre 2004	
Date prévue d'entrée en vigueur	1 ^{er} avril 2005	
Date prévue de l'examen à mi-parcours	15 octobre 2007	
Date prévue de clôture	1 ^{er} mars 2009	

Annexe 12 : Préparation du Projet

a. Institutions clés responsables de la préparation du Projet :

1. ONUSIDA
2. HCR
3. Comité exécutif et Secrétariat de la GLIA
4. Programmes nationaux de lutte contre le SIDA
5. Commission nationale de lutte contre le SIDA au Rwanda (CNLS)

b. Coûts estimatifs de la préparation et de la supervision du Projet

6. Fonds de la Banque mondiale dépensés à ce jour pour la préparation du Projet. Le financement total, les dépenses effectuées à ce jour et les engagements figurent dans le tableau ci-dessous :

	Financement total	Dépenses au 14 sep. 04	Engagements	Total (dép. + eng.)	Solde
Don PHRD (TF052677)	555 775	262 933	127 601	390 534	165 241
Fonds fiduciaire Parité homme-femme (TF052162)	50 000	14 221		14 221	35 779
Fonds fiduciaire ESSD (TF053609)	200 000	134 213	59 014	193 228	6 772
BB (P080413 – LEN)		102 911		102 911	(102 911)
Total	805 775	514 278	186 616	700 894	104 881

7. Coûts estimatifs annuels de la supervision : 250 000 dollars.

c. Personnel de la Banque et consultants :

Nom	Titre	Unité
Akere Muna	Consultant (Dép. juridique)	
Bassirou Mbengue	Consultant (Costab)	
Cheikh T. Toure	Consultant (BSS)	
David Wilson	Spécialiste principal du suivi et de l'évaluation	HDNGA
Edeltraut Gilgan-Hunt	Spécialiste de l'environnement	AFTS2
Elizabeth Laura Lule	Conseiller	HDNHE
Frode Davanger	Responsable des opérations	AFTHV
Gaspard Bikwemu	Consultant en environnement	
Jonathan C. Brown	Conseiller en opérations/Assurance qualité	HDNGA
John Nyaga	Spécialiste de la gestion financière	AFTHV
Léon-Patrice Ngueretia	Consultant (Opérations)	
Luc Lapointe	Spécialiste de la passation des marchés	AFTPC
Marelize Gorgens	CST (Consultant)	HDNGA
Mayindo Kagubare	Consultant (Santé)	
Michael Fowler	Chargé senior des questions financières	LOAG2
Mohammad Ali Kamil	Consultant (Suivi et évaluation)	
Mohammad Javed Karimullah	Assistant de programme	AFTHV

Pamphile Kantabaze	Chef d'équipe, Chargé senior des opérations	AFTH3
Rachard M. Seifman	Chef de projet conjoint	AFTHV
Sameena Dost	Conseiller juridique	LEGAF
Sean Bradley	Spécialiste senior du développement social	AFTS4
Seraphine Nasbimana	Assistante d'équipe	AFMBI
Stephen J. Brushett	Spécialiste senior du transport	AFTTR
Turto Turtiain	Consultant (Manuel des Opérations)	

d. Chefs d'équipe du programme PPS

Albertus Voetberg	Kenya : Projet de lutte contre la catastrophe du VIH/SIDA	AFTHV
Emmanuel Malangalila	Tanzanie : Projet multisectoriel de lutte contre le SIDA	AFTH1
Michael Azefer	Burundi : Projet multisectoriel pour la lutte contre le VIH/SIDA et l'aide aux orphelins	AFTH3
Miriam Schneidman	Rwanda : Projet plurinational de lutte contre le VIH/SIDA	AFTH3
Peter Okwero	Ouganda : Projet de lutte contre le VIH/SIDA	AFTH1
Suzanne Piriou-Sall	RDC : Projet multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA	AFTS4

e. Partenaires : ONUSIDA et HCR

Therese Juncker	ONUSIDA
Luc Barriere	ONUSIDA
Paul Spiegel	HCR
Dieudonne Yiwaza	HCR

Annexe 13 : Documents figurant dans le dossier du Projet

AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA (GLIA)

Section I : Plan d'exécution du Projet

1. Manuel des opérations et annexes
2. Calendrier annuel pour la première année (Manuel des opérations, Volume 3)
3. Mécanisme de financement de la préparation des projets (PPF)
4. Plan de passation des marchés dans le cadre du Projet (18 mois)

Section II : Évaluation de l'équipe de la Banque

1. PCN en date du 10 juillet 2003
2. Procès verbal de l'examen consacré à l'amélioration de la qualité (QER) en date du 10 août 2004
3. Compte rendu de mission en date du 16 août 2004
4. Document d'évaluation de projet (PAD)

Section III : Autres documents

1. Convention de la GLIA, versions française et anglaise
2. Notes sur les décisions du Conseil des ministres
3. Déclaration de principe et proposition d'un cadre institutionnel (mai 2003)
4. Protocole d'accord GLIA/HCR
5. Études et rapports sur les politiques de développement humain
6. Rapports techniques et opérationnels à l'issue des séminaires (Kigali et Kinshasa)
7. Sessions du Conseil des ministres
8. Rapport de mission du CCISD
9. Aide-mémoire en date du 17 août 2004
10. Outil d'analyse des situations du HCR et élaboration du plan d'action de la GLIA
11. Évaluation du cadre juridique et institutionnel sur le terrain (Janvier- février 2004)
12. Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)
13. Cadre de compensation

Annexe 14 : État récapitulatif des prêts et crédits

AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA (GLIA)

Différence entre le montant
des décaissements attendus
et les sommes réellement
décaissées

ID du Projet	Exercice	Objectif	Montant initial en dollars					décaissées		
			BIRD	IDA	SF	GEF	Annul.	Non déc.	Initial	Frm. Révisé
P074850	2004	3W VIH/SIDA sur l'axe de transport Abidjan-Lagos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,74	-1,24	0,00
P074525	2004	2 [3W] UEMOA : développement du marché des capitaux	0,00	96,39	0,00	0,00	0,00	97,02	0,00	0,00
P069258	2004	[3S] marché de l'électricité de l'Afrique australe (APLI)	0,00	178,60	0,00	0,00	0,00	192,56	0,00	0,00
P072881	2003	[3T] Mise en place d'un système de paiement régional de la BEAC	0,00	14,50	0,00	0,00	0,00	15,61	1,80	0,00
P070073	2003	2 Action environnementale et transnationale pour le bassin du Nil	0,00	0,00	0,00	8,00	0,00	7,65	0,17	0,00
P063683	2001	[3E] Projet régional de facilitation des échanges	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,68	0,20	0,00
P036037	1999	Îles de l'océan Indien: Dispositif d'intervention en cas de marée noire	0,00	0,00	0,00	3,15	0,00	0,00	3,55	0,00
P000001	1996	CONSERVATION COM. ET FAUNE SAUVAGE	0,00	0,00	0,00	4,40	0,03	0,67	1,65	0,00
		Total	0,00	294,49	0,00	15,55	0,03	330,93	6,13	0,00

AFRIQUE ÉTAT DU PORTEFEUILLE DES INVESTISSEMENTS ET DES DÉCAISSEMENTS DE LA SFI En millions de dollars

Ex. Approuvé	Entreprise	Engagés SFI				Décaissés SFI			
		Prêt	Capital social	Quasi	Particip.	Prêt	Capital social	Quasi	Particip.
1999	AIF	0,00	72,78	0,00	0,00	0,00	31,77	0,00	0,00
1999	AIF (Mgmt)	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00
2003	AIFH	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
2001	AfrbnkCorp	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00
1993	Africa Fund	0,00	7,50	0,00	0,00	0,00	7,50	0,00	0,00
2002	Africap.	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,77	0,00	0,00
11997/99	Aminex	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,12	0,00	0,00
2000/01	Celtel	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00
	Energy Afr Ltd	0,00	38,02	0,00	0,00	0,00	38,02	0,00	0,00
2002	MTNN	85,00	15,00	0,00	0,00	19,09	14,56	0,00	0,00
2002	Osprey	0,00	0,25	0,00	0,00	0,00	0,25	0,00	0,00
2001	PAIP	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	SABCO	22,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
2001/04	TV Africa	0,00	0,22	0,00	0,00	0,00	0,17	0,00	0,00

Total portefeuille	107,00	181,09	13,00	0,00	19,09	105,26	13,00	0,00
---------------------------	--------	--------	-------	------	-------	--------	-------	------

Ex. approuvé	Entreprise	Approbation avant l'engagement			
		Prêts	Capital social	Quasi	Particip.
1999	AIF	0,00	0,03	0,00	0,00
2003	African Lakes	0,00	0,01	0,00	0,00
2001	MACS	0,00	0,00	0,00	0,04
2001	PAIP	0,00	0,04	0,00	0,00
Total avant engagement		0,00	0,08	0,00	0,04

Annexe 15 : Le pays en bref

AFRIQUE : Projet à l'appui de l'Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le SIDA (GLIA)

Le Burundi en bref

9/15/04

Indicateurs de la pauvreté et indicateurs sociaux	Burundi	Afrique Sub-saharienne	Faible revenu
2003			
Population, mi-année (millions)			
Investissement intérieur brut par habitant (méthode utilisée pour l'Atlas, dollars)			
Investissement intérieur brut (méthode utilisée pour l'Atlas, millions de dollars)			
Croissance annuelle moyenne, 1997-03			
Population (%)			
Main d'œuvre (%)			
Prévisions les plus récentes (année la plus récente disponible, 1997-03)			
Pauvreté (<i>% de la population en dessous du seuil de pauvreté</i>)			
Population urbaine (<i>% de la population totale</i>)			
Espérance de vie à la naissance (<i>années</i>)			
Mortalité infantile (<i>sur 1000 naissances vivantes</i>)			
Malnutrition infantile (<i>% des enfants âgés de moins de 5 ans</i>)			
Accès à une eau salubre (<i>% de la population</i>)			
Analphabétisme (<i>% de la population âgée de 15 ans et plus</i>)			
Taux brut d'inscription dans les écoles primaires (<i>% de la population en âge scolaire</i>)			
Masculin			
Féminin			

PRINCIPAUX RATIOS ECONOMIQUES ET TENDANCES A LONG TERME

PIB (<i>milliards de dollars</i>)
Investissement intérieur brut/PIB
Exportations de biens et services/PIB
Épargne intérieure brute /PIB
Épargne nationale brute /PIB
Solde des transactions courantes
Paiement au titre d'intérêts/PIB
Dette totale/PIB
Totalité du service de la dette/exportations
Valeur actualisée de la dette/PIB
Valeur actualisée de la dette/exportations
(<i>Taux de croissance annuelle moyenne</i>)
PIB
PIB par habitant
Exportations de biens et services

STRUCTURE DE L'ECONOMIE

(<i>% du PIB</i>)
Agriculture
Industrie
Secteur manufacturier
Services
Consommation privée
Consommation des administrations publiques
Importation des biens et services
(<i>Taux moyen de croissance annuelle</i>)
Agriculture
Industrie
Secteur manufacturier
Services
Consommation privée
Consommation des administrations publiques
Investissement national brut

Importation des biens et services

Notes : Les données de l'an 2003 sont des prévisions initiales.

Ce tableau a été conçu à partir de la base de données centrale de l'Économie du développement.

*Le losange présente quatre principaux indicateurs pour le pays (en gras) comparé avec la moyenne des pays de son groupe avec des revenus similaires. Si les données sont insuffisantes, le losange sera incomplet.

PRIX et FINANCES PUBLIQUES

Prix intérieurs

(% du taux de change)

Prix à la consommation

Indice implicite des prix du PIB

Finances publiques

(% du PIB, incluant les dons courants)

Recettes courantes

Solde budgétaire courant

Déficit de la situation excédentaire

COMMERCE

(Millions de dollars)

Total des exportations (fob)

 Café

 Thé

 Secteur manufacturier

Total des importations (caf)

Produits alimentaires

Combustible et énergie

Biens d'équipement

Indice des prix à l'exportation (1995=100)

Indice des prix à l'importation (1995=100)

Termes de l'échange (1995=100)

BALANCE DES PAIEMENTS

(Millions de dollars)

Exportation des biens et services

Importation des biens et services

Solde des ressources

Revenus nets

Transferts courants nets

Solde des transactions courantes

Élément de financement (net)

Variation des réserves nettes

Pour mémoire :

Réserves incluant le stock d'or *(en millions de dollars)*

Taux de conversion *(monnaie nationale/USD)*

DETTE EXTERIEURE ET FLUX DES RESSOURCES

(Millions de dollars)

Encours de la dette totale et décaissement

BIRD

IDA

Totalité du service de la dette

BIRD

IDA

Composition du flux net d'apports de capitaux

Subventions de l'État

Créanciers publics

Créanciers privés

Investissement direct étranger

Portefeuille d'investissement

Programme de la Banque mondiale

 Engagements

 Décaissements

 Remboursement du principal

 Flux nets

Paiement au titre d'intérêts
Transferts nets

Le Groupe de la Banque mondiale : Le présent tableau a été préparé par l'équipe-pays ; les données peuvent être différentes de celles de la Banque.
9/15/04

La République Démocratique du Congo en bref

9/15/04

Indicateurs de la pauvreté et indicateurs sociaux	RDC	Afrique Sub-saharienne	Faible revenu
---	-----	------------------------	---------------

2003

Population, mi-année (millions)

Investissement intérieur brut par habitant
(méthode utilisée pour l'Atlas, dollars)

Investissement intérieur brut
(méthode utilisée pour l'Atlas, millions de dollars)

Croissance annuelle moyenne, 1997-03

Population (%)

Main d'œuvre (%)

Prévisions les plus récentes (année la plus récente disponible, 1997-03)

Pauvreté (*% de la population en dessous du seuil de pauvreté*)

Population urbaine (*% de la population totale*)

Espérance de vie à la naissance (*années*)

Mortalité infantile (*sur 1000 naissances vivantes*)

Malnutrition infantile (*% des enfants âgés de moins de 5 ans*)

Accès à une eau salubre (*% de la population*)

Analphabétisme (*% de la population âgée de 15 ans et plus*)

Taux brut d'inscription dans les écoles primaires (*% de la population en âge scolaire*)

Masculin

Féminin

PRINCIPAUX RATIOS ECONOMIQUES ET TENDANCES A LONG TERME

PIB (*milliards de dollars*)

Investissement intérieur brut/PIB

Exportations de biens et services/PIB

Épargne intérieure brute /PIB

Épargne nationale brute /PIB

Solde des transactions courantes

Paiement au titre d'intérêts/PIB

Dette totale/PIB

Totalité du service de la dette/exportations

Valeur actualisée de la dette/PIB

Valeur actualisée de la dette/exportations

(*Taux de croissance annuelle moyenne*)

PIB

PIB par habitant

Exportations de biens et services

STRUCTURE DE L'ECONOMIE

(*% du PIB*)

Agriculture

Industrie

Secteur manufacturier

Services

Consommation privée

Consommation des administrations publiques

Importation des biens et services

(*Taux moyen de croissance annuelle*)

Agriculture

Industrie

Secteur manufacturier
Services
Consommation privée
Consommation des administrations publiques
Investissement national brut
Importation des biens et services

Notes : Les données de l'an 2003 sont des prévisions initiales.

Ce tableau a été conçu à partir de la base des données centrale de Économie du développement.

*Le Losange présente quatre principaux indicateurs pour le pays (en gras) comparé avec la moyenne des pays de son groupe avec des revenus similaires. Si les données sont insuffisantes, le Losange sera incomplet.

PRIX et FINANCES PUBLIQUES

Prix intérieurs
(% du taux de change)
Prix à la consommation
Indice implicite des prix du PIB

Finances publiques
(% du PIB, incluant les dons courants)
Recettes courantes
Solde budgétaire courant
Déficit de la situation excédentaire

COMMERCE

(Millions de dollars)
Total des exportations (fob)
 Cuivre
 Café
 Secteur manufacturier
Total des importations (caf)
Produits alimentaires
Combustible et énergie
Biens d'équipement

Indice des prix à l'exportation (1995=100)
Indice des prix à l'importation (1995=100)
Termes de l'échange (1995=100)

BALANCE DES PAIEMENTS

(Millions de dollars)
Exportation des biens et services
Importation des biens et services
Solde des ressources

Revenus nets
Transferts courants nets

Solde des transactions courantes

Élément de financement (net)
Variation des réserves nettes

Pour mémoire :

Réserves incluant le stock d'or (*en millions de dollars*)
Taux de conversion (*monnaie nationale/USD*)

DETTE EXTERIEURE ET FLUX DES RESSOURCES

(Millions de dollars)
Encours de la dette totale et décaissement
BIRD
IDA

Totalité du service de la dette
BIRD
IDA

Composition du flux net d'apports de capitaux
Subventions de l'État
Créanciers publics
Créanciers privés

Investissement direct étranger
Portefeuille d'investissement

Programme de la Banque mondiale
Engagements
Décaissements
Remboursement du principal
Flux nets
Paiement au titre d'intérêts
Transferts nets

Le Groupe de la Banque mondiale : Le présent tableau a été préparé par l'équipe-pays ; les données peuvent être différentes de celles de la Banque.

9/15/04

Le Kenya en bref

9/15/04

Indicateurs de la pauvreté et indicateurs sociaux	Kenya	Afrique Sub-saharienne	Faible revenu
2003			
Population, mi-année (millions)			
Investissement intérieur brut par habitant (méthode utilisée pour l'Atlas, dollars)			
Investissement intérieur brut (méthode utilisée pour l'Atlas, millions de dollars)			
Croissance annuelle moyenne, 1997-03			
Population (%)			
Main d'œuvre (%)			
Prévisions les plus récentes (année la plus récente disponible, 1997-03)			
Pauvreté (% de la population en dessous du seuil de pauvreté)			
Population urbaine (% de la population totale)			
Espérance de vie à la naissance (années)			
Mortalité infantile (sur 1000 naissances vivantes)			
Malnutrition infantile (% des enfants âgés de moins de 5 ans)			
Accès à une eau salubre (% de la population)			
Analphabétisme (% de la population âgée de 15 ans et plus)			
Taux brut d'inscription dans les écoles primaires (% de la population en âge scolaire)			
Masculin			
Féminin			

PRINCIPAUX RATIOS ECONOMIQUES ET TENDANCES A LONG TERME

PIB (milliards de dollars)
Investissement intérieur brut/PIB
Exportations de biens et services/PIB
Épargne intérieure brute /PIB
Épargne nationale brute /PIB

Solde des transactions courantes
Paiement au titre d'intérêts/PIB
Dette totale/PIB
Totalité du service de la dette/exportations
Valeur actualisée de la dette/PIB
Valeur actualisée de la dette/exportations

(Taux de croissance annuelle moyenne)
PIB
PIB par habitant
Exportations de biens et services

STRUCTURE DE L'ECONOMIE

(% du PIB)
Agriculture
Industrie
Secteur manufacturier
Services

Consommation privée
Consommation des administrations publiques
Importation des biens et services

(Taux moyen de croissance annuelle)

Agriculture
Industrie
Secteur manufacturier
Services

Consommation privée
Consommation des administrations publiques
Investissement national brut
Importation des biens et services

Notes : Les données de l'an 2003 sont des prévisions initiales.

Ce tableau a été conçu à partir de la base des données centrale de Économie du développement.

*Le Losange présente quatre principaux indicateurs pour le pays (en gras) comparé avec la moyenne des pays de son groupe avec des revenus similaires. Si les données sont insuffisantes, le Losange sera incomplet.

PRIX et FINANCES PUBLIQUES

Prix intérieurs

(% du taux de change)

Prix à la consommation
Indice implicite des prix du PIB

Finances publiques

(% du PIB, incluant les dons courants)

Recettes courantes
Solde budgétaire courant
Déficit de la situation excédentaire

COMMERCE

(Millions de dollars)

Total des exportations (fob)
Pétrole
Café
Secteur manufacturier
Total des importations (caf)
Produits alimentaires
Combustible et énergie
Biens d'équipement

Indice des prix à l'exportation (1995=100)

Indice des prix à l'importation (1995=100)

Termes de l'échange (1995=100)

BALANCE DES PAIEMENTS

(Millions de dollars)

Exportation des biens et services
Importation des biens et services
Solde des ressources

Revenus nets

Transferts courants nets

Solde des transactions courantes

Élément de financement (net)

Variation des réserves nettes

Pour mémoire :

Réserves incluant le stock d'or (en millions de dollars)

Taux de conversion (monnaie nationale/USD)

DETTE EXTERIEURE ET FLUX DES RESSOURCES

(Millions de dollars)

Encours de la dette totale et décaissement

BIRD

IDA

Totalité du service de la dette
BIRD
IDA

Composition du flux net d'apports de capitaux
Subventions de l'Etat
Créanciers publics
Créanciers privés
Investissement direct étranger
Portefeuille d'investissement

Programme de la Banque mondiale
Engagements
Décaissements
Remboursement du principal
Flux nets
Paiement au titre d'intérêts
Transferts nets

Le Groupe de la Banque mondiale : Le présent tableau a été préparé par l'équipe-pays ; les données peuvent être différentes de celles de la Banque.
9/15/04

Le Rwanda en bref

9/15/04

Indicateurs de la pauvreté et indicateurs sociaux	Rwanda	Afrique Sub-saharienne	Faible revenu
2003			
Population, mi-année (millions)			
Investissement intérieur brut par habitant (méthode utilisée pour l'Atlas, dollars)			
Investissement intérieur brut (méthode utilisée pour l'Atlas, millions de dollars)			
Croissance annuelle moyenne, 1997-03			
Population (%)			
Main d'œuvre (%)			
Prévisions les plus récentes (année la plus récente disponible, 1997-03)			
Pauvreté (% de la population en dessous du seuil de pauvreté)			
Population urbaine (% de la population totale)			
Espérance de vie à la naissance (années)			
Mortalité infantile (sur 1000 naissances vivantes)			
Malnutrition infantile (% des enfants âgés de moins de 5 ans)			
Accès à une eau salubre (% de la population)			
Analphabétisme (% de la population âgée de 15 ans et plus)			
Taux brut d'inscription dans les écoles primaires (% de la population en âge scolaire)			
Masculin			
Féminin			

PRINCIPAUX RATIOS ECONOMIQUES ET TENDANCES A LONG TERME

PIB (milliards de dollars)
Investissement intérieur brut/PIB
Exportations de biens et services/PIB
Épargne intérieure brute /PIB
Épargne nationale brute /PIB

Solde des transactions courantes
Paiement au titre d'intérêts/PIB
Dette totale/PIB
Totalité du service de la dette/exportations
Valeur actualisée de la dette/PIB
Valeur actualisée de la dette/exportations

(Taux de croissance annuelle moyenne)
PIB
PIB par habitant
Exportations de biens et services

STRUCTURE DE L'ECONOMIE

(% du PIB)

Agriculture

Industrie

Secteur manufacturier

Services

Consommation privée

Consommation des administrations publiques

Importation des biens et services

(Taux moyen de croissance annuelle)

Agriculture

Industrie

Secteur manufacturier

Services

Consommation privée

Consommation des administrations publiques

Investissement national brut

Importation des biens et services

Notes : Les données de l'an 2003 sont des prévisions initiales.

Ce tableau a été conçu à partir de la base des données centrale de Économie du développement.

*Le Losange présente quatre principaux indicateurs pour le pays (en gras) comparé avec la moyenne des pays de son groupe avec des revenus similaires. Si les données sont insuffisantes, le Losange sera incomplet.

PRIX et FINANCES PUBLIQUES

Prix intérieurs

(% du taux de change)

Prix à la consommation

Indice implicite des prix du PIB

Finances publiques

(% du PIB, incluant les dons courants)

Recettes courantes

Solde budgétaire courant

Déficit de la situation excédentaire

COMMERCE

(Millions de dollars)

Total des exportations (fob)

Café

Thé

Secteur manufacturier

Total des importations (caf)

Produits alimentaires

Combustible et énergie

Biens d'équipement

Indice des prix à l'exportation (1995=100)

Indice des prix à l'importation (1995=100)

Termes de l'échange (1995=100)

BALANCE DES PAIEMENTS

(Millions de dollars)

Exportation des biens et services

Importation des biens et services

Solde des ressources

Revenus nets

Transferts courants nets

Solde des transactions courantes

Élément de financement (net)

Variation des réserves nettes

Pour mémoire :

Réserves incluant le stock d'or (*en millions de dollars*)

Taux de conversion (*monnaie nationale/USD*)

DETTE EXTERIEURE ET FLUX DES RESSOURCES

(Millions de dollars)

Encours de la dette totale et décaissement
BIRD
IDA

Totalité du service de la dette
BIRD
IDA

Composition du flux net d'apports de capitaux
Subventions de l'État
Créanciers publics
Créanciers privés
Investissement direct étranger
Portefeuille d'investissement

Programme de la Banque mondiale
Engagements
Décaissements
Remboursement du principal
Flux nets
Paiement au titre d'intérêts
Transferts nets

Le Groupe de la Banque mondiale : Le présent tableau a été préparé par l'équipe-pays ; les données peuvent être différentes de celles de la Banque.
9/15/04

La Tanzanie en bref

9/15/04

Indicateurs de la pauvreté et indicateurs sociaux	Tanzanie	Afrique Sub-saharienne	Faible revenu
2003			
Population, mi-année (millions)			
Investissement intérieur brut par habitant (méthode utilisée pour l'Atlas, dollars)			
Investissement intérieur brut (méthode utilisée pour l'Atlas, millions de dollars)			
Croissance annuelle moyenne, 1997-03			
Population (%)			
Main d'œuvre (%)			
Prévisions les plus récentes (année la plus récente disponible, 1997-03)			
Pauvreté (% de la population en dessous du seuil de pauvreté)			
Population urbaine (% de la population totale)			
Espérance de vie à la naissance (années)			
Mortalité infantile (sur 1000 naissances vivantes)			
Malnutrition infantile (% des enfants âgés de moins de 5 ans)			
Accès à une eau salubre (% de la population)			
Analphabétisme (% de la population âgée de 15 ans et plus)			
Taux brut d'inscription dans les écoles primaires (% de la population en âge scolaire)			
Masculin			
Féminin			

PRINCIPAUX RATIOS ECONOMIQUES ET TENDANCES A LONG TERME

PIB (milliards de dollars)
Investissement intérieur brut/PIB
Exportations de biens et services/PIB
Épargne intérieure brute /PIB
Épargne nationale brute /PIB

Solde des transactions courantes
Paiement au titre d'intérêts/PIB
Dette totale/PIB
Totalité du service de la dette/exportations

Valeur actualisée de la dette/PIB
Valeur actualisée de la dette/exportations

(Taux de croissance annuelle moyenne)

PIB
PIB par habitant
Exportations de biens et services

STRUCTURE DE L'ECONOMIE

(% du PIB)

Agriculture
Industrie
Secteur manufacturier
Services

Consommation privée
Consommation des administrations publiques
Importation des biens et services

(Taux moyen de croissance annuelle)

Agriculture
Industrie
Secteur manufacturier
Services

Consommation privée
Consommation des administrations publiques
Investissement national brut
Importation des biens et services

Notes : Les données de l'an 2003 sont des prévisions initiales.

Ce tableau a été conçu à partir de la base des données centrale de Économie du développement.

*Le Losange présente quatre principaux indicateurs pour le pays (en gras) comparé avec la moyenne des pays de son groupe avec des revenus similaires. Si les données sont insuffisantes, le Losange sera incomplet.

PRIX et FINANCES PUBLIQUES

Prix intérieurs

(% du taux de change)
Prix à la consommation
Indice implicite des prix du PIB

Finances publiques
(% du PIB, incluant les dons courants)
Recettes courantes
Solde budgétaire courant
Déficit de la situation excédentaire

COMMERCE

(Millions de dollars)

Total des exportations (fob)
Café
Coton
Secteur manufacturier
Total des importations (caf)
Produits alimentaires
Combustible et énergie
Biens d'équipement

Indice des prix à l'exportation (1995=100)

Indice des prix à l'importation (1995=100)

Termes de l'échange (1995=100)

BALANCE DES PAIEMENTS

(Millions de dollars)

Exportation des biens et services
Importation des biens et services
Solde des ressources

Revenus nets
Transferts courants nets

Solde des transactions courantes

Élément de financement (net)
Variation des réserves nettes

Pour mémoire :

Réserves incluant le stock d'or (*en millions de dollars*)
Taux de conversion (*monnaie nationale/USD*)

DETTE EXTERIEURE ET FLUX DES RESSOURCES

(*Millions de dollars*)

Encours de la dette totale et décaissement

BIRD

IDA

Totalité du service de la dette

BIRD

IDA

Composition du flux net d'apports de capitaux

Subventions de l'État

Créanciers publics

Créanciers privés

Investissement direct étranger

Portefeuille d'investissement

Programme de la Banque mondiale

Engagements

Décaissements

Remboursement du principal

Flux nets

Paiement au titre d'intérêts

Transferts nets

Le Groupe de la Banque mondiale : Le présent tableau a été préparé par l'équipe-pays ; les données peuvent être différentes de celles de la Banque.

9/15/04

L'Ouganda en bref

9/15/04

Indicateurs de la pauvreté et indicateurs sociaux	Ouganda	Afrique Sub-saharienne	Faible revenu
2003			
Population, mi-année (millions)			
Investissement intérieur brut par habitant (méthode utilisée pour l'Atlas, dollars)			
Investissement intérieur brut (méthode utilisée pour l'Atlas, millions de dollars)			
Croissance annuelle moyenne, 1997-03			
Population (%)			
Main d'œuvre (%)			
Prévisions les plus récentes (année la plus récente disponible, 1997-03)			
Pauvreté (% de la population en dessous du seuil de pauvreté)			
Population urbaine (% de la population totale)			
Espérance de vie à la naissance (années)			
Mortalité infantile (sur 1000 naissances vivantes)			
Malnutrition infantile (% des enfants âgés de moins de 5 ans)			
Accès à une eau salubre (% de la population)			
Analphabétisme (% de la population âgée de 15 ans et plus)			
Taux brut d'inscription dans les écoles primaires (% de la population en âge scolaire)			
Masculin			
Féminin			

PRINCIPAUX RATIOS ECONOMIQUES ET TENDANCES A LONG TERME

PIB (*milliards de dollars*)

Investissement intérieur brut/PIB

Exportations de biens et services/PIB
Épargne intérieure brute /PIB
Épargne nationale brute /PIB

Solde des transactions courantes
Paiement au titre d'intérêts/PIB
Dettes totales/PIB
Totalité du service de la dette/exportations
Valeur actualisée de la dette/PIB
Valeur actualisée de la dette/exportations

(Taux de croissance annuelle moyenne)
PIB
PIB par habitant
Exportations de biens et services

STRUCTURE DE L'ECONOMIE

(% du PIB)
Agriculture
Industrie
Secteur manufacturier
Services

Consommation privée
Consommation des administrations publiques
Importation des biens et services

(Taux moyen de croissance annuelle)
Agriculture
Industrie
Secteur manufacturier
Services

Consommation privée
Consommation des administrations publiques
Investissement national brut
Importation des biens et services

Notes : Les données de l'an 2003 sont des prévisions initiales.

Ce tableau a été conçu à partir de la base des données centrale de Économie du développement.

*Le Losange présente quatre principaux indicateurs pour le pays (en gras) comparé avec la moyenne des pays de son groupe avec des revenus similaires. Si les données sont insuffisantes, le Losange sera incomplet.

PRIX et FINANCES PUBLIQUES

Prix intérieurs
(% du taux de change)
Prix à la consommation
Indice implicite des prix du PIB

Finances publiques
(% du PIB, incluant les dons courants)
Recettes courantes
Solde budgétaire courant
Déficit de la situation excédentaire

COMMERCE

(Millions de dollars)
Total des exportations (fob)
Café
Coton
Secteur manufacturier
Total des importations (caf)
Produits alimentaires
Combustible et énergie
Biens d'équipement

Indice des prix à l'exportation (1995=100)
Indice des prix à l'importation (1995=100)
Termes de l'échange (1995=100)

BALANCE DES PAIEMENTS

(Millions de dollars)

Exportation des biens et services
Importation des biens et services
Solde des ressources

Revenus nets
Transferts courants nets

Solde des transactions courantes

Élément de financement (net)
Variation des réserves nettes

Pour mémoire :

Réserves incluant le stock d'or (*en millions de dollars*)
Taux de conversion (*monnaie nationale/USD*)

DETTE EXTERIEURE ET FLUX DES RESSOURCES

(*Millions de dollars*)

Encours de la dette totale et décaissement

BIRD
IDA

Totalité du service de la dette

BIRD
IDA

Composition du flux net d'apports de capitaux

Subventions de l'Etat

Créanciers publics

Créanciers privés

Investissement direct étranger

Portefeuille d'investissement

Programme de la Banque mondiale

Engagements

Décaissements

Remboursement du principal

Flux nets

Paie ment au titre d'intérêts

Transferts nets

Le Groupe de la Banque mondiale : Le présent tableau a été préparé par l'équipe-pays ; les données peuvent être différentes de celles de la Banque.

9/15/04

GRAPHS

Le Burundi en bref

GRAPH 1

Losange du développement

Espérance de vie

(À gauche) Investissement intérieur brut (IIB)

(À droite) Taux brut d'inscription dans les écoles primaires

Accès à une eau salubre

Burundi

Groupe à faibles revenus

GRAPH 2

Ratios économiques

Commerce

(À gauche) Epargne nationale

(À droite) Investissement

Endettement
Burundi
Groupe à faibles revenus

GRAPH 3

Croissance de l'investissement et PIB (%)
Investissement intérieur brut (IIB)
PIB

GRAPH 4

Croissance des exportations et importations (%)
Exportations Importations

GRAPH 5

Inflation (%)
Déflateur du PIB
Indice des prix à la consommation

GRAPH 6

Niveaux des exportations et des importations (millions de dollars)
Exportations Importations

GRAPH 7

Solde des transactions courantes par rapport au PIB (%)

GRAPH 8

Présentation de la dette en 2002 (million de dollars)

A – BIRD		E – Bilatéral
B – IDA	D – Autres bailleurs de fonds multilatéraux	F- Privé
C – FMI		G – Court terme

La République Démocratique du Congo en bref

GRAPH 1

Losange du développement
Espérance de vie
(À gauche) Investissement intérieur brut (IIB)
(À droite) Taux brut d'inscription dans les écoles primaires
Accès à une eau salubre
République Démocratique du Congo
Groupe à faibles revenus

GRAPH 2

Ratios économiques
Commerce
(À gauche) Epargne nationale

(À droite) Investissement
Endettement
République Démocratique du Congo
Groupe à faibles revenus

GRAPH 3

Croissance de l'investissement et PIB (%)
Investissement intérieur brut (IIB)
PIB

GRAPH 4

Croissance des exportations et importations (%)
Exportations Importations

GRAPH 5

Inflation (%)
Déflateur du PIB
Indice des prix à la consommation

GRAPH 6

Niveaux des exportations et des importations (millions de dollars)
Exportations Importations

GRAPH 7

Solde des transactions courantes par rapport au PIB (%)

GRAPH 8

Présentation de la dette en 2002 (million de dollars)

A – BIRD		E – Bilatéral
B – IDA	D – Autres bailleurs de fonds multilatéraux	F- Privé
C – FMI		G – Court terme

Le Kenya en bref

GRAPH 1

Losange du développement
Espérance de vie
(À gauche) Investissement intérieur brut (IIB)
(À droite) Taux brut d'inscription dans les écoles primaires
Accès à une eau salubre
Kenya
Groupe à faibles revenus

GRAPH 2

Ratios économiques
Commerce
(À gauche) Epargne nationale
(À droite) Investissement
Endettement
Kenya
Groupe à faibles revenus

GRAPH 3

Croissance de l'investissement et PIB (%)
Investissement intérieur brut (IIB)
PIB

GRAPH 4

Croissance des exportations et importations (%)
Exportations Importations

GRAPH 5

Inflation (%)
Déflateur du PIB
Indice des prix à la consommation

GRAPH 6

Niveaux des exportations et des importations (millions de dollars)
Exportations Importations

GRAPH 7

Solde des transactions courantes par rapport au PIB (%)

GRAPH 8

Présentation de la dette en 2002 (million de dollars)

A – BIRD		E – Bilatéral
B – IDA	D – Autres bailleurs de fonds multilatéraux	F- Privé
C – FMI		G – Court terme

Le Rwanda en bref

GRAPH 1

Losange du développement
Espérance de vie
(À gauche) Investissement intérieur brut (IIB)
(À droite) Taux brut d'inscription dans les écoles primaires
Accès à une eau salubre

Rwanda
Groupe à faibles revenus

GRAPH 2

Ratios économiques
Commerce
(À gauche) Epargne nationale
(À droite) Investissement
Endettement
Rwanda
Groupe à faibles revenus

GRAPH 3

Croissance de l'investissement et PIB (%)
Investissement intérieur brut (IIB)
PIB

GRAPH 4

Croissance des exportations et importations (%)
Exportations Importations

GRAPH 5

Inflation (%)
Déflateur du PIB
Indice des prix à la consommation

GRAPH 6

Niveaux des exportations et des importations (millions de dollars)
Exportations Importations

GRAPH 7

Solde des transactions courantes par rapport au PIB (%)

GRAPH 8

Présentation de la dette en 2002 (million de dollars)

A – BIRD		E – Bilatéral
B – IDA	D – Autres bailleurs de fonds multilatéraux	F- Privé
C – FMI		G – Court terme

La Tanzanie en bref

GRAPH 1

Losange du développement

Espérance de vie
(À gauche) Investissement intérieur brut (IIB)
(À droite) Taux brut d'inscription dans les écoles primaires
Accès à une eau salubre
Tanzanie
Groupe à faibles revenus

GRAPH 2

Ratios économiques
Commerce
(À gauche) Epargne nationale
(À droite) Investissement
Endettement
Tanzanie
Groupe à faibles revenus

GRAPH 3

Croissance de l'investissement et PIB (%)
Investissement intérieur brut (IIB)
PIB

GRAPH 4

Croissance des exportations et importations (%)
Exportations Importations

GRAPH 5

Inflation (%)
Déflateur du PIB
Indice des prix à la consommation

GRAPH 6

Niveaux des exportations et des importations (millions de dollars)
Exportations Importations

GRAPH 7

Solde des transactions courantes par rapport au PIB (%)

GRAPH 8

Présentation de la dette en 2002 (million de dollars)

A – BIRD		E – Bilatéral
B – IDA	D – Autres bailleurs de fonds multilatéraux	F- Privé
C – FMI		G – Court terme

